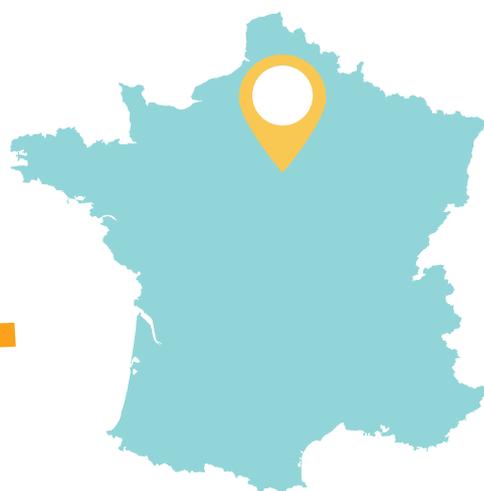


Cramif Direction Régionale
des Risques Professionnels

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



 **l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



ÉDITORIAL

2017 est la dernière année de la programmation pluriannuelle de la branche Risques Professionnels. Elle s'est ainsi déroulée dans la dynamique des 3 années précédentes, ce qui a permis de concrétiser de nombreux chantiers engagés auparavant. Le point d'orgue de cet exercice s'est vraisemblablement situé à l'occasion du salon Préventica en juin, salon organisé pour la première fois à Paris. En ouverture de ce salon, la CRAMIF a animé la conférence inaugurale portant sur « La prévention et la qualité de vie au travail, un enjeu majeur dans le projet d'aménagement du territoire du GRAND PARIS ». Tout un programme pour le futur plan d'action 2018-2022.

L'évaluation des programmes nationaux de prévention est maintenant rentrée dans sa phase finale. Les premiers résultats montrent que des progrès importants ont été réalisés par les entreprises sous l'impulsion des caisses régionales dont la CRAMIF. Ils se traduisent d'ailleurs par une inflexion sensible de la sinistralité enregistrée. Cette politique de programmes s'appuyant sur un ciblage de certaines entreprises est spécifique à la branche ; elle permet ainsi de conjuguer une ingénierie de prévention et l'intervention dans les entreprises en associant les autres acteurs qui œuvrent dans le domaine. Ainsi la Sécurité Sociale est-elle particulièrement active dans l'animation d'actions portées par les Pouvoirs Publics dans le Plan Santé au Travail. Cette dynamique sera reconduite et amplifiée dans les 5 prochaines années.

En 2017, la CRAMIF a repris la gestion des allocataires des travailleurs de l'amiante de la région des Hauts de France. C'est une étape importante dans le cadre des mutualisations inter-régionales.

Enfin, pour la Tarification, la mise en place des évolutions réglementaires décidées fin 2016 a été lancée. Les changements induits se matérialiseront pour les entreprises jusqu'en 2022.

Ce document retrace de manière détaillée l'activité de la Direction Régionale des Risques Professionnels. Sans être exhaustif, il doit vous permettre de répondre à nombre de questions que vous vous posez. N'hésitez pas à le partager et à le consulter régulièrement.

F. Blanchard

L'Ingénieur Conseil Régional

ÉDITORIAL	1
GLOSSAIRE	4
1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION	6
1.1. Généralités sur la région	7
1.2. Nombre de sections d'établissements, de salariés et d'accidents du travail en Ile-de-France	11
2. STRUCTURES	14
2.1. Direction régionale des Risques Professionnels	16
2.1.1. SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	17
2.1.2. DIRECTION TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	19
2.1.3. DÉPARTEMENT RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	20
2.1.4. SERVICES FONCTIONNELS.....	21
2.2. Organigrammes budgétaires au 31 décembre 2017	22
2.2.1. SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	23
2.2.2. DIRECTION TARIFICATION ET RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	24
3. ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	25
3.1. Plan d'actions du Service	26
3.2. Activité globale	29
3.2.1. ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ	30
3.2.2. ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES	30
3.2.3. ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES	32
3.2.4. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE	33
3.3. Actions nationales	34
3.3.1. PROGRAMMES NATIONAUX.....	35
3.3.2. THÉMATIQUES PARTICULIÈRES NATIONALES	38
3.4. Actions régionales	42
3.4.1. PROGRAMMES RÉGIONAUX.....	43
3.4.2. AUTRES PROGRAMMES RÉGIONAUX	46
3.4.3. THÉMATIQUES PARTICULIÈRES RÉGIONALES	48
3.5. CPOM avec les SiST et la DIRECCTE	51
3.6. Incitations financières	54
3.6.1. INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RISTOURNES	55
3.6.2. CONTRATS DE PRÉVENTION ET AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES.....	57
3.7. Contribution aux travaux du réseau national	60
3.7.1. PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE NATIONAL	61
3.7.2. NORMALISATION.....	61
3.7.3. GESTION DU RISQUE PROFESSIONNEL (GDR)	61
3.7.4. PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)	62
3.7.5. AT COMPLEXES.....	62
3.8. Travaux avec les partenaires sociaux	63
3.8.1. CRAT/MP	64
3.8.2. CTR AVEC COMMISSIONS CTP, CPPT	64
3.9. Partenariat	66
3.9.1. DIRECCTE.....	67
3.9.2. CENTRES DE CONSULTATIONS DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE	67
3.9.3. CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE.....	69
3.9.4. OPPBTP.....	70
3.9.5. ARACT.....	70
3.9.6. AUTRES PARTENARIATS.....	71
3.10. Activités des pôles techniques	72
3.10.1. RISQUES PHYSIQUES ET TECHNOLOGIQUES (RPT)	73
3.10.2. RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (RCBI)	75
3.10.3. BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)	81
3.10.4. RISQUES ORGANISATIONNELS (RO).....	81
3.10.5. PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES (PP).....	82
3.10.6. INGÉNIERIE ET DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION À LA PRÉVENTION (IDFP)	83
3.11. Formation	84
3.11.1. INGÉNIERIE DE FORMATION À LA PRÉVENTION.....	85
3.11.2. HABILITATION ORGANISMES DE FORMATION ET ENTREPRISES	85

3.11.3.	FORMATIONS DISPENSÉES	87
3.11.4.	PARTENARIATS DE FORMATION.....	89
3.12.	Information	91
3.12.1.	DIFFUSION D'INFORMATIONS	92
3.12.2.	SITE INTERNET.....	93
3.12.3.	MÉDIATHÈQUE.....	93
3.13.	Communication	94
3.13.1.	SALONS PROFESSIONNELS	95
3.13.2.	MANIFESTATIONS ET RÉUNIONS DÉBATS	95
3.13.3.	MANIFESTATIONS INSTITUTIONNELLES	95
3.13.4.	RÉCOMPENSES.....	96
3.13.5.	TROPHÉES CRAMIF	96
3.14.	Actions Internationales.....	97
3.14.1.	COMITÉ AISS CONSTRUCTION.....	98
3.14.2.	AUTRES RELATIONS INTERNATIONALES	99
4.	ACTIVITÉ DE LA DIRECTION TARIFICATION ET REPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	100
4.1	DIRECTION TARIFICATION	101
4.11.	FICHER EMPLOYEUR.....	101
4.12.	TARIFICATION.....	101
4.13.	UNITÉ INSPECTION.....	102
4.14.	GESTION DES RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX	102
4.15.	CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL	103
4.16.	PARTENARIATS.....	103
4.2	DÉPARTEMENT RÉPARATION AMIANTE.....	104
4.21.	ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE (ACAATA)	104
4.22.	FAUTES INEXCUSABLES, REGISTRE DES AT BÉNINS, AIDE À LA RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES, COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE PÉNIBILITÉ	105
4.23.	INFORMATION ET COMMUNICATION.....	107
5.	RÉSULTATS DU CPG.....	108
6.	ANNEXE PROJET PRST 3.....	110
7.	ANNEXE SALON PRÉVENTICA.....	112

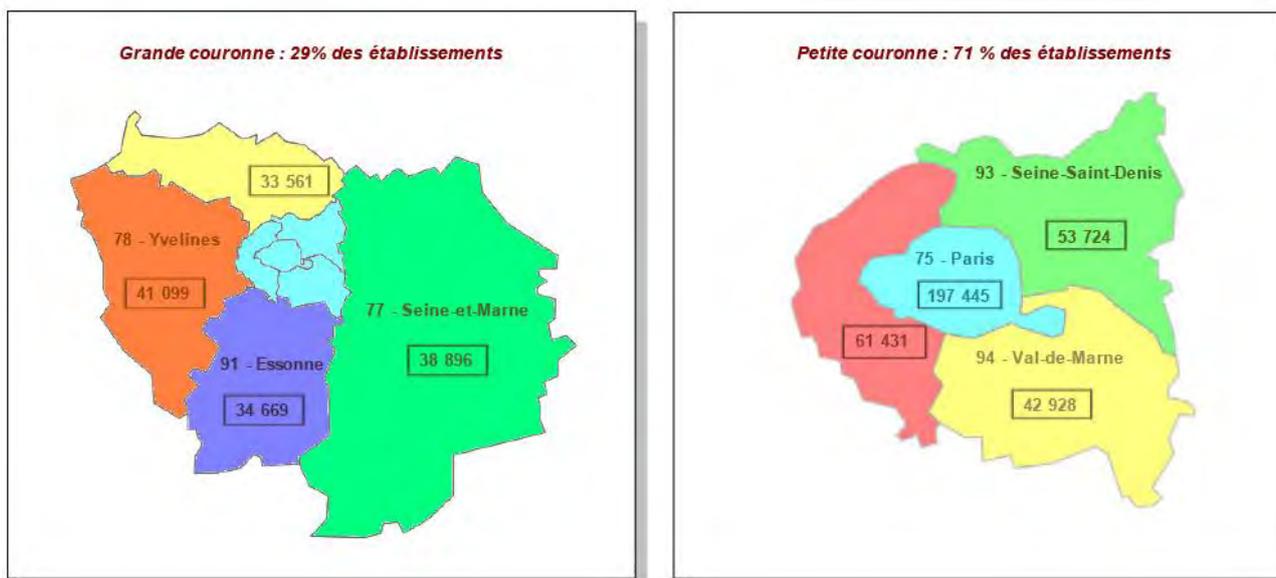
GLOSSAIRE

AFS	Aide Financière Simplifiée
AGAPrev	Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
AISS	Association Internationale de Sécurité Sociale
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AP-HP	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARS	Agence Régionale de Santé
AT	Accident du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Conseil d'Administration
CACES®	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASSIOPEE	Système de requêtage
CCPP	Centre de Consultation de Pathologie Professionnelle
CGSS	Caisse Générale de Sécurité Sociale
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMP	Centre de Mesures et contrôles Physiques
CMR	Agents Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction
CNAM	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
CNAV	Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse
CNPA	Conseil national des professions de l'automobile
COG	Convention d'Objectif et de Gestion
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPG	Contrat Pluriannuel de Gestion
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPPT	Commission Paritaire Permanente de Tarification
CPS	Certificat de Premier Secours
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France
CrAT/MP	Commission régionale des AT/MP
CROCT	Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail
CRPRP	Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels
CRRMP	Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
CSD	Chambre syndicale du déménagement
CSPS	Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
CTN	Comité Technique National
CTP	Commission Temporaire de Prévention
CTR	Comité Technique Régional
DAT	Déclaration d'Accident du Travail
DDPIE	Direction du Développement des Partenariats Internes et Externes
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
DMP	Déclaration de Maladie Professionnelle
DPP	Direction Pilotage et Prospective
DRSM	Direction Régionale du Service Médical
DRRP	Direction Régionale des Risques Professionnels
DSE	Direction des Services Extérieurs
DSN	Déclaration Sociale Nominative

DST	Direction des Services Techniques
EPICEA	Base de données nationale des enquêtes AT mortels
EUROGIP	GIP sur la prévention des AT et MP en Europe
EvRP	Évaluation des Risques Professionnels
FFB	Fédération Française du Bâtiment
FI	Faute inexcusable
FNA	Fédération nationale de l'Artisanat automobile
FNTR	Fédération nationale du transport routier
GDR	Gestion Du Risque
HAS	Haute Autorité de Santé
ICR	Ingénieur Conseil Régional
IDFP	Ingénierie et Déploiement de la Formation à la Prévention
IF	Indice de Fréquence (Nombre d'AT avec arrêt pour 1000 salariés)
IIMTPIF	Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail Paris Île-de-France
IJ	Indemnités Journalières
INCA	Institut National du Cancer
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LBC	Laboratoire des BioContaminants
LTX	Laboratoire de Toxicologie industrielle
MOA	Maître d'Ouvrage
MOE	Maître d'Œuvre
MP	Maladie Professionnelle
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OIRA	Outil interactif d'évaluation des risques en ligne
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PAR	Programme d'Actions Régional
PCSAC	Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PRST	Plan Régional Santé au Travail
RDAT	Registre de Déclarations des Accidents du Travail bénins
RPS	Risques PsychoSociaux
RSI	Régime Social des Indépendants
RTS	Réunion Technique de Service
SNTPR	Système national de Tarification des risques professionnels
SIP	Système d'Information et Pilotage
SNTL	Syndicat national des transports légers
SST	Sauvetage Secourisme du Travail
SiST	Service interentreprises de Santé au Travail
TLF	Transport logistique de France
TMS	Trouble Musculo-Squelettique
TPE	Très Petite Entreprise
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION

1.1. GENERALITES SUR LA REGION



Total établissements de la région IDF 2016 : 503753

Territoire (source INSEE)

La région Île-de-France a une superficie de 12 012 km² (soit 2,2 % du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte 1 296 communes.

Population (source INSEE)

Au 1er janvier 2017, l'Île-de-France compte près de 12,1 millions habitants. Depuis le 1er janvier 2006, année de référence de la première diffusion des chiffres des populations légaux selon la nouvelle méthode de recensement, la population francilienne a augmenté d'un peu plus de 616 000 habitants, soit 0,5 % en moyenne chaque année.

La région concentre donc près de 19 % de la population française métropolitaine et 2,4 % de celle de l'Union européenne.

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale : 55 % de la population francilienne a moins de 40 ans (49 % en province) alors que les 60 ans et plus ne représentent que 19 % (25 % en province).

Économie (source INSEE)

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 31 % de la richesse nationale et près de 4 % du PIB de l'Union Européenne, devant le Grand Londres et la Lombardie.

Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,6 fois plus élevé que celui de l'ensemble des Français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME / PMI et un large éventail d'activités. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : 35% des cadres français. L'Île-de-France rassemble 23 % des universités françaises, près de 25% des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 22 % des écoles de commerce, gestion et comptabilité.

Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan. Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont accessibles en moins de deux heures de vol.

Avec 70 ports et 6 plateformes modales répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également la deuxième plate-forme fluviale d'Europe. Sur les douze prochaines années, le projet du Grand Paris verra la concrétisation de près de 200 km de métro en souterrain, de 78 nouvelles gares et une quinzaine de contrats de développement territoriale (logements, commerces, bureaux,...).

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, reste très attractive pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, la première région touristique mondiale, avec près de 66,3 millions de nuitées en 2015, dont 57,1% concernent les étrangers. En outre, avec plus de 711 000 m² d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre de salons et de visiteurs accueillis et au cinquième, pour le nombre d'exposants sur les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). Le tourisme d'affaires a d'ailleurs représenté 33% des nuitées de l'hôtellerie francilienne en 2015.

Emploi (source INSEE)

Au 1er janvier 2016, l'Île-de-France comptait plus de 6,1 millions d'actifs, dont 5,7 ayant un emploi. 79 % des hommes et 73 % des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe. Seule exception, les hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 20 % de la population active nationale. Les principales catégories de cette population active se répartissaient comme suit en 2014 :

Catégories d'Actifs		% / Total d'Actifs	Observations	
Salariés	1	Cadres et professions intellectuelles	26,2	Ingénieurs, Cadres, Professeurs, Médecins, Journalistes, Artistes...
	2	Employés	28,0	Employés administratifs, Employés de banques, Standardistes, Vendeurs, Agents de Service Hospitalier, Ambulanciers...
	3	Ouvriers	14,6	Mécaniciens, Électriciens, Charpentiers, Maçons, Plombiers, Bouchers, Boulangers...
	4	Professions intermédiaires	26,3	Cadres moyens, Contremaîtres, Clergé...
Non-salariés	5	Chefs d'entreprise, Artisans, Commerçants	4,6	
	6	Agriculteurs	0,3	

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (26,2 % contre 13,7 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Le tableau suivant montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs) :

Île-de-France / France	EFFECTIF en %				
	1999	2003	2007	2011	2017
Industrie	16,90	13,80	15,20	14,32	14,02
Construction BTP	22,00	16,30	17,50	18,22	20,25
Tertiaire	30,00	23,40	28,20	30,48	29,91

Budget (source Conseil Régional d'Île-de-France)

En 2017, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à 5,250 milliards d'euros.

Logements

Source Insee

En 2016, le parc total de la région comptait 5,045 millions de logements dont 90 % de résidences principales, soit 16 % du parc métropolitain.

En 2017, 101 800 nouveaux logements ont été autorisés, soit + 42,2 % par rapport à l'année précédente. 82 700 logements ont été commencés, soit + 15,5 % par rapport à l'année précédente. Ils représentent 19,97 % de l'ensemble des ouvertures de chantiers en France.

**1.2. NOMBRE DE SECTIONS D'ETABLISSEMENTS,
DE SALARIES ET D'ACCIDENTS DU TRAVAIL
EN ILE-DE-FRANCE**

Répartition par CTN/CTR

CTR	CTN		Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt
1	A	Métallurgie	13 555	249 394	4 917
2	B	Bâtiment Travaux Publics	61 763	308 281	12 392
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre et communication	73 660	688 658	21 219
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	944	47 470	766
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	6 273	40 899	1 250
5	D	Services, commerces et alimentation	70 194	502 336	20 997
	G	Commerces non alimentaires	126 399	684 710	12 846
6	H	Activités de services I	92 965	1 503 324	9 754
	I	Activités de services II et travail temporaire	58 000	711 763	24 874
Total			503 753	4 736 835	109 015

Chiffres issus des statistiques régionales 2016 – extraction Mai 2017 – présentées aux CTR en Novembre 2017

Répartition par tranche d'effectif

Tranche d'effectif	Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt
1 à 19	407 688	1 384 480	27 763
20 à 49	20 454	624 673	19 671
50 à 199	10 824	1 006 617	30 770
200 à 299	1 303	315 782	7 329
300 à 1499	1 745	979 631	17 632
1500 et plus	144	425 652	5 423
indéfini ou non précisé	61 595	0	427
Total	503 753	4 736 835	109 015

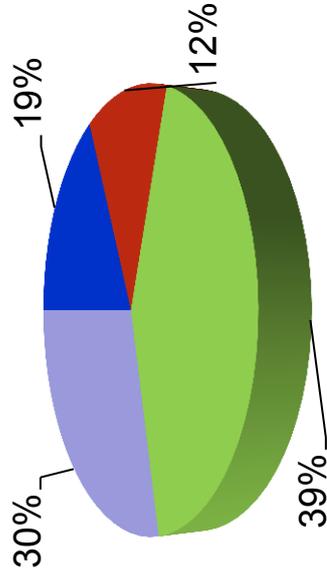
Chiffres issus des statistiques régionales 2016 – extraction Mai 2017 – présentées aux CTR en Novembre 2017

<https://www.cramif.fr/statistiques-accidents-du-travail-maladies-professionnelles>

Détail par secteur d'activité

Établissements

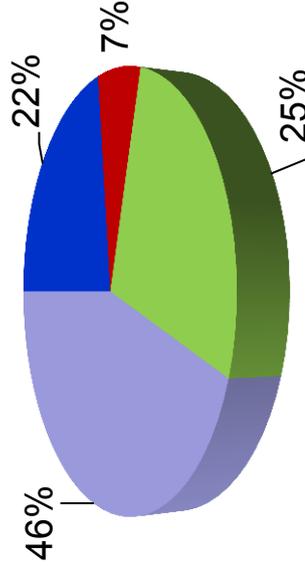
■ L'industrie ■ BTP
■ le commerce ■ Les services



- **I** 94 432
- **BTP** 61 763
- **C** 196 593
- **S** 150 965
- **Total** 503 753

Salariés

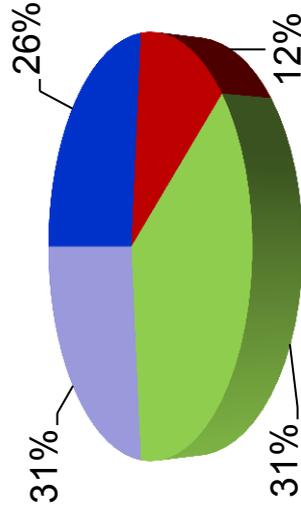
■ L'industrie ■ BTP
■ le commerce ■ Les services



- **I** 1 026 421
- **BTP** 308 281
- **C** 1 187 046
- **S** 2 215 087
- **Total** 4 736 835

AT avec arrêts

■ L'industrie ■ BTP
■ le commerce ■ Les services



- **I** 28 152
- **BTP** 12 392
- **C** 33 843
- **S** 34 628
- **Total** 109 015

2. STRUCTURES

DIRECTION REGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS
François BLANCHARD

PREVENTION
François BLANCHARD

- Communication Risques Professionnels
- Groupe Personnel Formation
- Logistique

Direction des Services Extérieurs
Vincent BRIOTET

8 Antennes

Direction des Services Techniques
Emmanuel MARTEAU

- Centre de Mesures et Contrôles Physiques
- Risques Technologiques et Industriels
- Risques Organisationnels
- Activités de Service et BTP
- Laboratoire de Toxicologie Industrielle
- Laboratoire des BioContaminants
- Déploiement Formation et Information pour la Prévention

Direction Pilotage et Prospective
Elisabeth MIARD

Système Information Pilotage

Direction du Développement des Partenariats Internes et Externes
Francis LEMIRE

Conseil Médical

TARIFICATION / REPARATION
Jean-Yves MARTINEZ

Services Techniques
 Unité Inspection
 Services d'appui

Département Réparation

2.1. DIRECTION REGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) de la CRAMIF est composée du Service Prévention, et de la Direction Tarification et Réparation. Elle est placée sous l'autorité de l'Ingénieur Conseil Régional (ICR).

2.1.1. SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Service Prévention des Risques Professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant une gamme de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

2.1.1.1. Direction du Service Prévention

L'activité de communication pour la prévention est rattachée directement à l'Ingénieur Conseil Régional.

Attributions :

- ↪ promouvoir et coordonner en relation avec le département Communication de la CRAMIF, la politique de communication externe du Service,
- ↪ organiser des manifestations et des réunions-débats,
- ↪ planifier la participation du Service aux salons professionnels et en assurer la logistique (stand, conférences...).

2.1.1.2. Direction des Services Extérieurs (DSE)

Elle est chargée de coordonner l'action des 8 antennes départementales, en particulier dans la composante « Agir en entreprise » du processus Prévention.

Attributions :

- ↪ développer sur le terrain la prévention des Risques Professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé,
- ↪ aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de Prévention, à intégrer les principes généraux de Prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle,
- ↪ utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux lors des CPPT, les Comités Techniques Régionaux (CTR), la Commission régionale des AT/MP (CrAT/MP) et le Conseil d'Administration (CA) : minorations de taux de cotisation (ristournes), majorations de taux de cotisation (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses,
- ↪ octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des Aides Financières Simplifiées (AFS),

Nota : la DSE participe à l'encadrement des Contrôleurs de Sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

2.1.1.3. Direction des Services Techniques (DST)

Dans le cadre du processus Prévention, la DST a plus particulièrement en charge les composantes « Contribuer à la capitalisation, la réflexion, l'ingénierie de prévention » et « Agir pour déployer la prévention ».

Pour ce faire, elle coordonne l'action des pôles de compétence qui interviennent de manière transversale pour l'ensemble du Service Prévention.

Chacun des pôles s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention avec des pilotes qui ont en charge les actions correspondantes du plan d'actions de la DRRP :

Pôle Risques Physiques & Technologiques (RPT)

- ↪ Équipements de travail & Risque Routier,
- ↪ Enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale EPICEA,
- ↪ Normalisation – Eurogip,
- ↪ Centre de Mesures Physiques (CMP).

Pôle Risques Organisationnels (RO)

- ↪ Organisation du travail & Conception des Lieux et Situations de Travail,
- ↪ Risques Psychosociaux,
- ↪ Risques TMS – Ergonomie,
- ↪ Logistique - Grande Distribution – Magasins de bricolage et d'ameublement.

Pôle Bâtiment & Travaux Publics (BTP)

- ↪ Bâtiment & Travaux Publics,
- ↪ Comité AISS Construction.

Pôle Ingénierie & Déploiement de la Formation (IDFP)

- ↪ Ingénierie de formation à la prévention,
- ↪ Formations inter et intra entreprises,
- ↪ Habilitation des organismes de formation et des entreprises,
- ↪ Partenariats pour la formation à la prévention, notamment en formation initiale (Enseignement technique et Enseignement supérieur).

Pôle Pathologies Professionnelles (PP)

- ↪ Relations administratives avec les Centres de Consultation de Pathologie Professionnelle,
- ↪ Appui technique sur les dossiers de reconnaissance de Maladies Professionnelles (dossiers CPAM et CRRMP) et sur les dossiers présentés en Commission pluridisciplinaire de pénibilité gérés par le Service Réparation.

Pôle Risques Chimiques, Biologiques & Information (RCBI)

- ↪ Prestations de conseil en prévention des risques chimiques et biologiques,
- ↪ Laboratoire de Toxicologie industrielle (LTX),
- ↪ Laboratoire des BioContaminants (LBC),
- ↪ Magasin rassemblant brochures et affiches relatives à la prévention des risques professionnels,
- ↪ Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données...),
- ↪ Réponse aux sollicitations externes et internes de recherches et synthèses bibliographiques,
- ↪ Veille technique, juridique et réglementaire.

La DST assure aussi l'animation des CTR, la production des statistiques régionales (avec l'appui technique de la DPP), l'organisation du concours santé sécurité « les trophées CRAMIF » et l'encadrement des Ingénieurs Conseils en agrément

2.1.1.4. Direction Développement des Partenariats Internes et Externes (DDPIE)

La DDPIE est chargée, d'une part, du développement et de l'animation de partenariats institutionnels, dans le cadre de la composante « Agir pour déployer la prévention » du processus Prévention et, d'autre part, d'animer un pôle de Conseil médical, au service des équipes d'Ingénieurs-conseils et de Contrôleurs de sécurité de la CRAMIF et au titre de son expertise vis-à-vis de tiers comme, notamment, les 6 Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP).

Attributions :

- ↪ accompagner la réforme de la médecine du travail par la contractualisation de relations avec les Services interentreprises de Santé au Travail (SiST) et la DIRECCTE à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- ↪ coordonner les actions régionales de prévention du Plan Régional Santé au Travail (PRST3),
- ↪ optimiser les relations entre la CRAMIF, la DRSM et les 8 CPAM d'Île-de-France dans le cadre de la Gestion Du Risque professionnel,
- ↪ rechercher des synergies avec les autres acteurs institutionnels : DIRECCTE, OPPBTP, ARACT, CNAV, ARS Île-de-France, RSI,
- ↪ favoriser le relais des messages de prévention auprès d'acteurs : Syndicats, Fédérations professionnelles, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA),

- ↗ apporter son expertise à travers les partenariats avec les CCPP,
- ↗ animer certains réseaux d'acteurs en prévention, notamment en lien avec les CPOM signés entre les SISTS, la CRAMIF et la DIRECCTE.

2.1.1.5. Direction Pilotage et Prospective (DPP)

La DPP a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP ainsi que l'exploitation des statistiques régionales et nationales AT/MP. Elle assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus Prévention.

Attributions :

- ↗ apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique),
- ↗ élaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du CPG AT/MP,
- ↗ réaliser le rapport annuel d'activité de la DRRP et contribuer au rapport d'activité de la CRAMIF,
- ↗ produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution,
- ↗ répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques,
- ↗ assurer la maîtrise des risques en déclinant le Plan Maîtrise Socle (PMS) au travers du Plan de Maîtrise Local (PML) du processus Prévention,
- ↗ mettre en œuvre le Système de Management Intégré (SMI) de la branche Assurance Maladie en remplacement de la norme ISO 9001,

L'unité Système d'Information et Prospective (SIP) est rattachée à la DPP depuis février 2015.

Attributions :

- ↗ assurer l'interface entre le Service Prévention et le Service Informatique de la CRAMIF,
- ↗ assurer la maintenance matérielle et gérer le parc micro-informatique,
- ↗ participer à la gestion des sites Intranet/Internet,
- ↗ assurer l'interface avec le Service Informatique de la CRAMIF pour tous les problèmes de connexion au réseau et aux bases et applications internes et externes (CASSIOPEE, EURELYS, Portail CNAV...),
- ↗ développer des applicatifs pour le compte du Service Prévention ou d'autres secteurs de l'Organisme en liaison avec la Direction des Services Informatiques de la CRAMIF,
- ↗ administrer localement l'Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention (AGAPrev),
- ↗ participer aux instances nationales pour le suivi et la maintenance d'AGAPrev,
- ↗ gérer les habilitations CNAV (mot de passe SGE-TA/PR, Conventions contrats).

2.1.2. DIRECTION TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Service Tarification des Risques Professionnels a pour mission de calculer les taux de cotisation Accident du Travail et Maladie professionnelle (AT/MP) de près de 500 000 établissements en Île-de-France. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement, de son secteur d'activité ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés.

2.1.2.1. Services Techniques

Attributions :

- ↗ créer et gérer les comptes tarification,
- ↗ gérer les comptes employeurs et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les DAT et DMP ainsi que les contestations des employeurs,
- ↗ traiter les affaires contentieuses,
- ↗ codifier les DAT.

2.1.2.2. Unité Inspection

Attributions :

- ↗ effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux bureau...),
- ↗ assurer une mission de conseil auprès des entreprises.

2.1.2.3. Service Communication et Appui à l'Amélioration de la Prestation (SCAAP)

Les Intervenants Bureautique, Réseau et Applicatifs (IBRA)

Attributions :

- ↪ assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes,
- ↪ planifier, superviser et contrôler l'exploitation des procédures informatiques tarification, suivre les évolutions du SNTRP, exploiter les requêtes nationales et créer des requêtes locales.

Unité Contrôle et Amélioration de la Qualité (UCAQ)

Attributions :

- ↪ assurer le contrôle à posteriori dans le cadre du PMS, mettre à jour les procédures qualité et gérer l'écoute client,
- ↪ prendre en charge pour le compte du réseau la mise en ligne et le suivi de la documentation métier unique (DMU),
- ↪ suivre avec les ST et la DFC la montée en charge du PCSAC.

Unité Logistique

Attributions :

- ↪ recevoir, identifier, ventiler et transmettre le courrier, les DAT, les liasses par unité,
- ↪ trier, classer et archiver les documents.

Unité Perfectionnement et Communication Professionnelle (UPCP)

Attributions :

- ↪ mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation,
- ↪ réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel,
- ↪ gérer la documentation et suivre la réglementation.

2.1.3. **DEPARTEMENT REPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liés aux Risques Professionnels et comme client **l'assuré social**.

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la CRAMIF, à compter du 2 octobre 2017, le groupe Allocation Amiante a intégré la Direction de la relation client et des prestations.

2.1.3.1. Groupe Allocation Amiante

Attributions :

- ↪ instruire les demandes d'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA),
- ↪ assurer le paiement de l'allocation aux bénéficiaires,
- ↪ fournir des informations et des renseignements sur l'allocation aux assurés,
- ↪ gérer les réclamations,
- ↪ prévenir et détecter les fraudes.

2.1.3.2. Groupe FI – RDAT – CPAM – CRRMP - Pénibilité

Attributions :

- ↪ transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants-droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur,
- ↪ délivrer aux entreprises qui le demandent des registres de déclaration pour les accidents du travail bénins, conformément au Décret 85-1133 du 22 octobre 1985 codifié par les articles D 441-1 à D 441-4 du Code de la Sécurité Sociale.

- ↪ répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles, conformément à l'Article R 441-12 du Code de la Sécurité Sociale,
- ↪ préparer les dossiers soumis au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP), en application de l'Article L 461-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- ↪ préparer les dossiers soumis à la Commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV).

2.1.4. SERVICES FONCTIONNELS

2.1.4.1. Groupe logistique (LOG)

Attributions :

- ↪ traiter le courrier (arrivée/départ), gérer le patrimoine et les locaux, gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

2.1.4.2. Groupe Personnel Formation (GPF)

Attributions :

- ↪ recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la Direction des Ressources Humaines de la CRAMIF,
- ↪ préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi,
- ↪ préparer les dossiers de la Commission régionale des AT/MP et du Conseil d'Administration,
- ↪ assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité.

2.1.4.3. Contentieux CNITAAT

Le contentieux CNITAAT est intégré au Département des Affaires Juridiques.

Attributions :

- ↪ rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail (CNITAAT) à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP,
- ↪ assurer la représentation de toutes les CARSAT devant cette juridiction.

2.2. ORGANIGRAMMES BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2017

2.2.1. SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FONCTIONS	DRRP			DPP		DDPIE	SERVICES EXTERIEURS							SERVICES TECHNIQUES								TOTAL	TOTAL											
	DIRECTION			DIRECTION		DIRECTION	ANTENNES							DIRECTION								Détaché												
	Groupe Personnel Formation			Groupe Logistique		Système d'Information et Prospective			75	77	78	91	92	93	94	95																		
INGENIEURS CONSEILS ET MEDECINS SPECIALISTES	1																					1	1											
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL	1																					1	1											
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL ADJOINT	1																					1	1											
MEDECIN SPECIALISTE RESP. SERVICE 11E	1																					1	1											
INGENIEUR CONSEIL RESPONS. SERVICE	1																					1	1											
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10B	1																					1	1											
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10A	1																					1	1											
CONTROLEURS DE SECURITE	1																					1	1											
NIVEAU 8	1																					1	1											
NIVEAU 7	1																					1	1											
CADRES	1																					1	1											
NIVEAU 9	1																					1	1											
NIVEAU 8	1																					1	1											
NIVEAU 7	1																					1	1											
NIVEAU 6	1																					1	1											
NIVEAU 5	1																					1	1											
Technicien Système d'Information IIB	1																					1	1											
NIVEAU 4	1																					1	1											
NIVEAU 3	1																					1	1											
TO TAUX	7	4	4	4	10	6	12	17	17	14	16	15	19	15	14	13	11	4	8	6	11	3	24	1	255	1								
	7	4	4	4	14	6	139										80								255	1								

A ces effectifs, il convient d'ajouter 2 agents détachés à la Direction Générale

2.2.2. DIRECTION TARIFICATION ET REPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

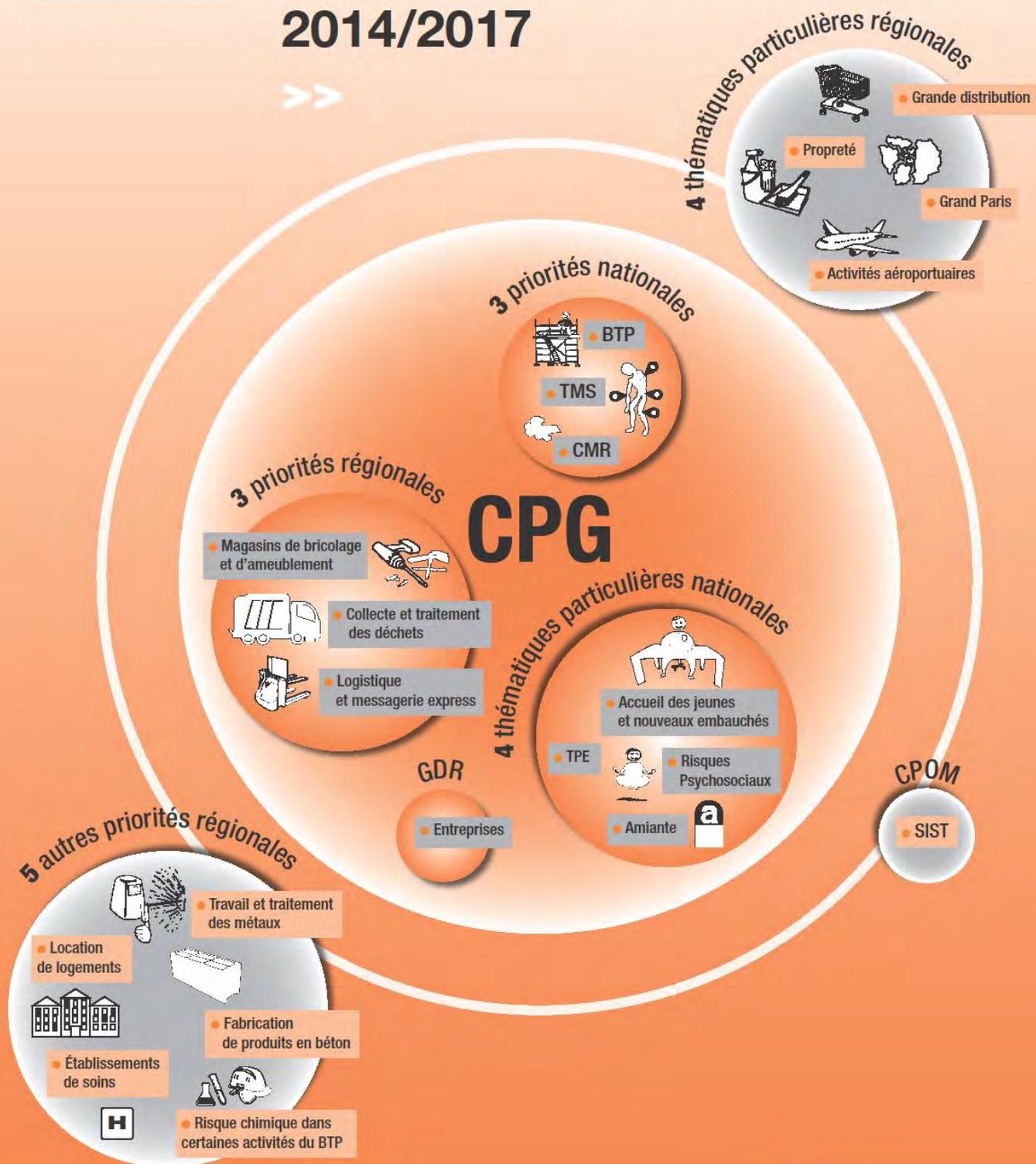
FONCTIONS	DIRECTION		SERVICES TECHNIQUES		UNITE INSPECTION	SERVICES D'APPUI					DEPARTEMENT REPARATION	Détaché Prévention	TOTAL			
	Service Technique A	Unités Techniques	Service Technique B	Unités Techniques	Inspecteurs	Responsable	Intervenants Bureautique, Réseau et Applicatifs	Unité de Contrôle et d'Amélioration de la Qualité	Unité Logistique	Unité Perfectionnement et Communication Professionnelle	Réparation					
SOUS-DIRECTEUR	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
NIVEAU 8														2		
NIVEAU 7														3		
NIVEAU 6														14		
NIVEAU 5														30		
CADRES														50		
Correspondant Syst. Inf. Dév III														1		
NIVEAU 4														85		
NIVEAU 3														29		
TOTAUX	3	9	55	4	10	49	4	4	2	2	6	5	4	6	1	165
	3	68	63	4	4	19	6	6	1	1	1	1	1	165		

A ces effectifs, il convient d'ajouter 2 attachés juridiques en charge des dossiers CNITAAT à la Direction des Affaires Juridiques et 2 tarifificateurs en charge du PCSAC à la Direction Financière et Comptable.

3. ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

3.1. PLAN D' ACTIONS DU SERVICE

PLAN D' ACTIONS DU SERVICE PRÉVENTION 2014/2017



Le plan d'actions du Service Prévention couvre la période 2014-2017 ; il est structuré en deux parties : un volet national et un volet régional.

Son volet national s'inscrit dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la Branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) signée le 30 décembre 2013 entre la CNAM et l'État pour la période 2014-2017. Le Contrat Pluriannuel de Gestion AT/MP (CPG), signé le 22 mai 2014 entre la CNAM et la CRAMIF, décline de manière opérationnelle cette COG 2014-2017.

Il comprend 3 programmes nationaux :

- ↗ la prévention des Troubles MusculoSquelettiques (TMS),
- ↗ la prévention des chutes dans le BTP,
- ↗ la prévention des expositions à des agents Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR),

et 4 thématiques particulières nationales :

- ↗ jeunes et nouveaux embauchés,
- ↗ Très Petites Entreprises (TPE),
- ↗ amiante,
- ↗ Risques PsychoSociaux (RPS).

Le volet régional du plan d'actions propose en complément 8 priorités :

- ↗ logistique et messagerie express,
- ↗ collecte et traitement des déchets,
- ↗ magasins de bricolage et magasins d'ameublement,
- ↗ travail des métaux et traitement de surface,
- ↗ risques chimiques dans certaines activités du BTP,
- ↗ fabrication de produits en béton,
- ↗ location de logements,
- ↗ établissements de soins,

ainsi que 4 thématiques particulières régionales liées notamment au tissu économique de la région :

- ↗ la Grande Distribution,
- ↗ la Propreté,
- ↗ le Grand Paris,
- ↗ les Activités aéroportuaires.

A ces programmes viennent s'ajouter des actions spécifiques en direction des Services interentreprises de Santé au Travail (SiST) ou relatives à la Gestion Du Risque (GDR) professionnel, aux incitations financières et aux actions de formation à la prévention.

L'ensemble de ces programmes et thématiques constituent le plan d'actions du Service Prévention pour la période 2014-2017.

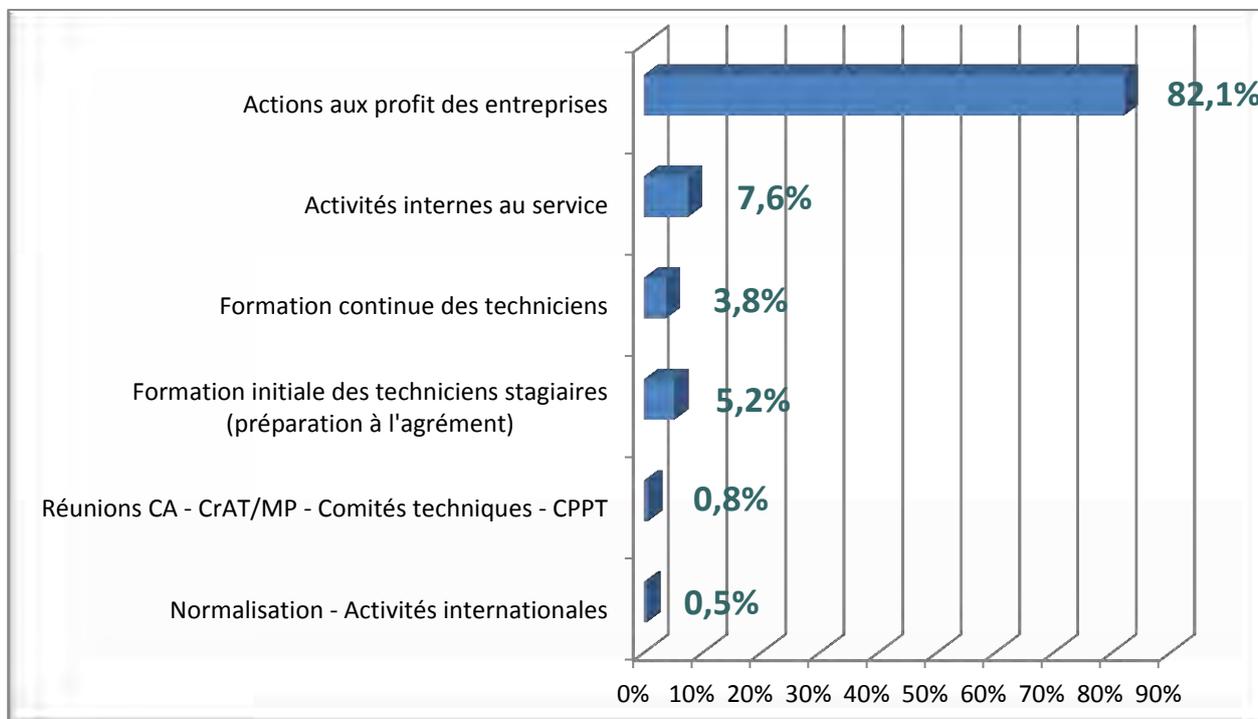
3.2. ACTIVITE GLOBALE

3.2.1. ENSEMBLE DE L'ACTIVITE

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le Service Prévention.

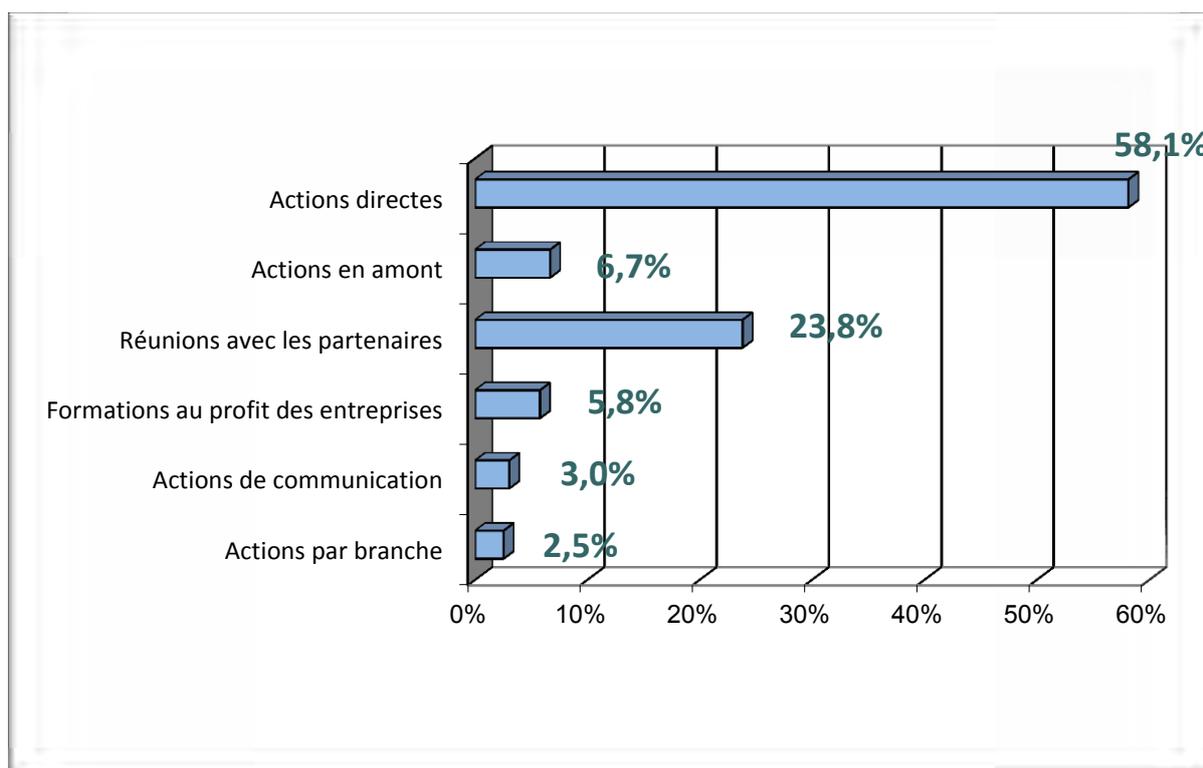
Il concerne l'activité des techniciens (ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité) et des agents paratechniques (médecins-conseils, ergonomes, formateurs, psychologue du travail).

En 2017, l'activité du Service Prévention a représenté 29 407 jours dont la répartition en pourcentage se retrouve ci-dessous :



3.2.2. ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES

Les actions au profit des entreprises (répartition des 82,1 %) se décomposent de la manière suivante :



Thèmes nationaux

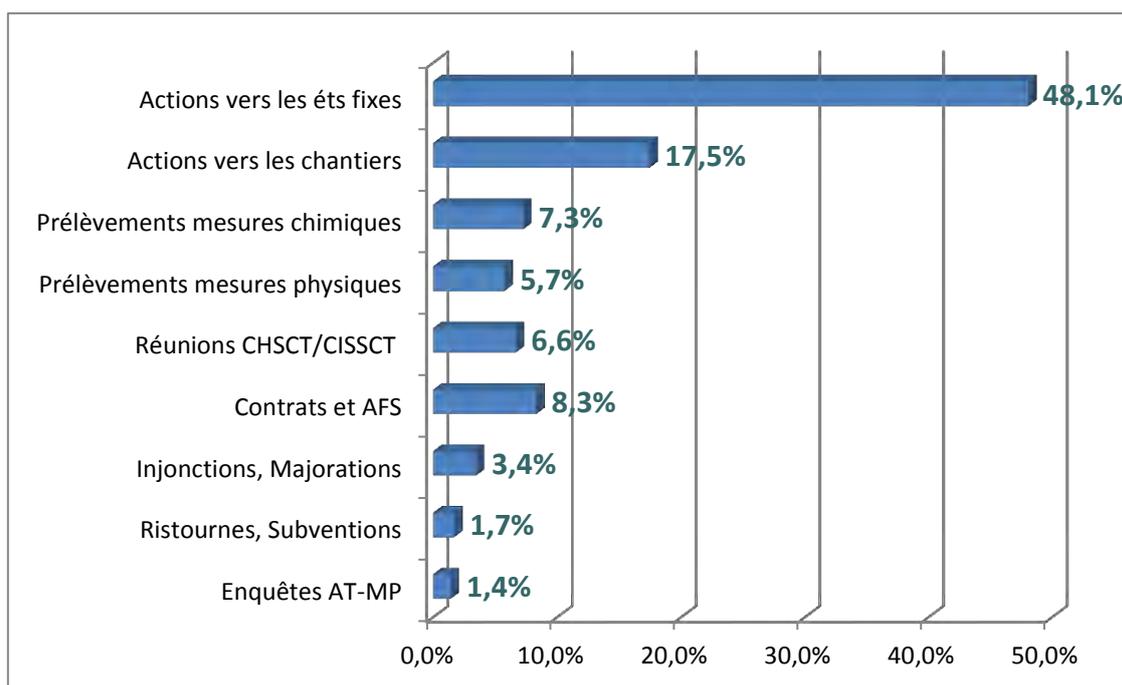
Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours
TMS Pros	2475	1199
Chutes dans le BTP	1834	655
CMR	2288	1155
Gestion du risque (GDR) entreprises	41	20
Jeunes et nouveaux embauchés	236	126
Action vers les TPE	502	259
Amiante	1176	613
Risques psychosociaux	825	473
Partenariat avec les SiST (CPOM)	446	260
Total	9 823	4 760

Thèmes régionaux

Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours
Logistique et messagerie express	381	209
Magasins de bricolage et d'ameublement	743	434
Collecte et traitement des déchets	594	337
Travail des métaux et traitement de surface	312	179
Risque chimique BTP	1021	459
Fabrication de produits en béton	91	59
Location de logements	206	112
Établissements de soins	1024	496
Grande distribution	958	443
Propreté	195	101
Activités aéroportuaires	693	379
Grand Paris	627	365
Total	6845	3573

3.2.3. ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Les actions directes en entreprises (répartition des 58,1 %) se décomposent de la manière suivante :



Répartition des actions directes en entreprises par CTN

CTR	CTN	Proportion d'ÉTABLISSEMENTS visités dans chaque CTN	Proportion de SALARIES de ces établissements / effectif de chaque CTN	Proportion des AT survenus dans ces établissements / nombre d'AT de chaque CTN
1	A	6.36%	46.29%	35.44%
2	B	3.05%	20.99%	25.35%
3	C	1.64%	26.51%	48.82%
4	E	15.74%	42.75%	61.07%
	F	6.77%	33.17%	40.07%
5	D	1.99%	24.35%	35.25%
	G	0.85%	16.00%	32.61%
6	H	1.00%	18.96%	25.53%
	I	1.80%	20.10%	29.36%
Totaux en %		1.83%	22.46%	34.48%
Totaux en nombre		8 954	1 019 461	35 382

A ces 8 954 établissements visités, il convient d'ajouter 789 établissements pour lesquels le service a instruit une demande d'AFS.

3.2.4. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE

Formation continue suivie par les agents

	INRS	Département formation	Autres organismes	Total
Personnel administratif	9	113.5	86	208.5
Contrôleurs de sécurité	364.5	102.5	107	574
Ingénieurs conseils	146.5	42	70	258.5
Conseillers médicaux			6.5	6.5
Soit pour l'ensemble du personnel	520	258	269.5	1047.5

Chiffres exprimés en nombre de journées stagiaires

Formation initiale des Ingénieurs Conseils et contrôleurs stagiaires en agrément dispensés par l'INRS et l'EN3S.

Embauches 2016

3 contrôleurs de sécurité et 2 ingénieurs-conseils en septembre 2016 et un conseiller médical, soit 210 jours en 2017.

Embauches 2017

6 contrôleurs de sécurité et 2 ingénieurs-conseils en septembre 2017 et un conseiller médical, soit 185 jours en 2017.

Réunions Techniques de Service (RTS)

Des journées d'information (RTS) à destination des techniciens du Service Prévention ont été organisées :

- ↳ 4 dans le domaine du BTP,
- ↳ 3 dans le domaine Industries et Services.

Ces RTS sont l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents programmes d'actions, d'informer les agents des problématiques techniques complexes, et de porter à leur connaissance des accidents du travail graves pour éviter leur répétition.

Quelques exemples ci-dessous

- ↳ Présentation du guide ED 6263 « Poussières. Guide de bonnes pratiques en démolition »,
- ↳ Présentation de l'étude sur les fluides de coupe,
- ↳ Présentation sur la contribution du Service Prévention à la classification Synad (relative aux adjuvants pour bétons) des agents de démoulage,
- ↳ Présentation de l'offre de formation 2018,
- ↳ Actualités « Préfabrication des produits en béton ».

3.3. ACTIONS NATIONALES

3.3.1. PROGRAMMES NATIONAUX

Les programmes nationaux sont au nombre de trois : TMS Pros, Chutes dans le BTP et CMR.

Le programme prioritaire de prévention « TMS Pros »

L'objectif du programme prioritaire national « TMS Pros » est de contribuer à faire baisser la sinistralité due aux TMS et aux AT liés aux manutentions manuelles d'un panel national d'environ 8000 établissements, représentant 35% du nombre de TMS reconnus et un tiers des IJ TMS indemnisées sur la période 2010-2012.

Ce programme vise à faire progresser les entreprises ciblées grâce à une démarche construite avec l'INRS et structurée en 4 étapes expliquées sur le site dédié www.tmspros.fr :

- ↪ En quoi suis-je concerné ?
- ↪ Par quoi commencer ?
- ↪ Comment agir ?
- ↪ Quels résultats pour mon entreprise ?

Conformément au cadrage régional de la CRAMIF établi en décembre 2013, le Service Prévention a mené une action directe pour mobiliser les 870 établissements ciblés en Île-de-France. Ils ont bénéficié depuis 2014 d'une ou plusieurs interventions d'un Ingénieur Conseil ou d'un Contrôleur de Sécurité. Ces interventions ont été soutenues par des communications sectorielles et départementales.

La CRAMIF a construit la stratégie régionale et défini les modalités opérationnelles pour 2016 et 2017 au cours de plusieurs réunions interdépartementales. Cette stratégie consiste notamment à renforcer d'une part l'action auprès des sièges sociaux et à hiérarchiser d'autre part l'action des techniciens du service vers les établissements. À partir des différents niveaux de maturité des établissements évalués par l'expérience des préventeurs, les demandes ont été adaptées à la capacité de progresser des établissements (en termes de formation, nombre de postes analysés,...).

L'approche collective concerne près de 50% des établissements de l'ensemble du panel francilien, en particulier pour les secteurs de la Grande Distribution (151 établissements du panel), des Établissements de soins (98 établissements du panel), du BTP (98 établissements du panel) et de la Propreté (4 établissements du panel).

À ce titre, des actions de sensibilisation et d'accompagnement ont été réalisées au niveau des sièges d'entreprises multi-établissements ainsi que vers les secteurs d'activité qui concentrent une part importante des établissements du panel ou qui représentent une logique sectorielle.

Plusieurs sessions de formation destinées aux dirigeants des entreprises ciblées et aux personnes ressource ont été organisées.

La CRAMIF a animé une table ronde au salon Préventica 2017 avec 3 entreprises très engagées dans la démarche de prévention des TMS dont l'une d'entre elles, issue du secteur de l'hôtellerie, avait reçu le trophée national TMS Pros 2016 dans la catégorie des moins de 200 salariés.

Parmi les 811 établissements constitutifs de la cible à fin 2017, 83% sont inscrits au programme, 58% ont défini les ressources interne ou externe pour conduire le projet, 41% ont réalisé une analyse des situations de travail concernées et engagé un plan d'action et 26% ont évalué leur démarche.

La CRAMIF contribue à l'évaluation nationale du programme et à la construction du futur programme TMS Pros.

Le Programme Prioritaire de Prévention contre les Chutes dans le secteur de la Construction « P3C3 »

Le programme prioritaire de prévention « P3C3 » a pour objectif de réduire la sinistralité liée aux chutes dans le secteur de la construction en :

- ↪ incitant les Maîtres d’Ouvrage (MOA), les Maîtres d’Euvre (MOE) et les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) à prendre en compte et à développer la prévention des risques dans les opérations de construction dès la conception des projets et notamment dans les pièces de marchés de travaux,
- ↪ développant les compétences des différents acteurs (MOA, MOE, CSPS),
- ↪ agissant sur une cible d’entreprises de secteurs à forte sinistralité (classées dans les activités de couverture, charpente, menuiserie de bâtiment, travaux d’isolation, gros-œuvre) et d’effectif national compris entre 20 et 49 salariés.

La CRAMIF agit sur ces deux cibles :

- ↪ les maîtres d’ouvrage et les monteurs d’opérations,
- ↪ les entreprises.

En 2017, la CRAMIF a incité les MOA à intégrer de façon effective des mesures de prévention des chutes, y compris par l’organisation des chantiers. L’action consiste donc à obtenir l’intégration de prestations spécifiques intégrant ces prescriptions dans les marchés de travaux et à en contrôler la mise en œuvre sur les chantiers concernés. En 2017, 101 chantiers ont été suivis par le service et ont intégré des prestations spécifiques.

En 2017, la CRAMIF a agi directement auprès des entreprises ciblées pour faire progresser leur niveau de prévention des risques de chute, grâce à une évaluation de leur niveau de prévention et un accompagnement personnalisé.

L’évaluation du niveau de prévention des entreprises ciblées pour le risque de chute sur la durée du programme P3C3 est réalisée grâce à une grille de diagnostic au siège et sur les chantiers. Au cours de l’année 2017, 133 entreprises ciblées ont été visitées et ont fait l’objet de préconisations afin de faire évoluer leur niveau de prévention du risque chute.

La CRAMIF a signé, le 30 décembre 2014, une convention de partenariat avec l’OPPBTP. Un club Coordonnateurs SPS a notamment été créé pour générer une dynamique concernant la prévention des risques en amont des chantiers du secteur du BTP. Ce club s’est réuni 3 fois en 2017 et compte désormais une centaine de membres. Il permet de relayer les actions du P3C3 auprès des MOA.

Le programme prioritaire de Prévention « CMR »

La prévention des risques CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) est une priorité du CPG, portée par un programme national de prévention.

Sur les quatre agents CMR identifiés comme prioritaire par la CNAM, la CRAMIF en a retenu trois :

- ↪ le perchloroéthylène dans les pressings,
- ↪ les fumées de diesel dans les centres de contrôle technique,
- ↪ les fumées de soudage en chaudronnerie.

Les pressings

L’objectif de prévention est d’accélérer le remplacement du nettoyage au perchloroéthylène (solvant cancérogène le plus fréquemment utilisé dans l’activité de nettoyage à sec) par des machines et des produits d’aquanettoyage dans les pressings.

Un Ingénieur Conseil du Service Prévention de la CRAMIF participe au groupe national chargé de l’élaboration et du suivi de cette action.

Suite au recensement des machines « perchloroéthylène » effectué en 2014, les actions menées depuis 2015 ont permis d’accompagner la substitution du perchloroéthylène dans plus de 415 pressings franciliens.

L'accompagnement se traduit par :

- ↪ des actions de conseil portées par les agents de secteur du Service auprès des gérants des établissements ciblés : plus de 360 établissements ont fait l'objet d'une visite, d'un contact, de mesures chimiques de l'exposition des salariés...
- ↪ des réunions d'information regroupant des gérants, des fabricants, des fournisseurs, des formateurs,
- ↪ la promotion de l'AFS Aquabonus (par message électronique, par contact téléphonique ou direct avec certains établissements) : en 2017, 47 aides financières ont été accordées pour un montant moyen de 8800 euros.

A fin 2017, sur les 623 pressings utilisant encore du perchloroéthylène au début 2015, 30,3% ont fait la substitution dont plus de 46 % uniquement avec de l'aquanettoyage. Pour ce programme de substitution du perchloroéthylène, 135 ont été payées sur la période.

Les centres de contrôle technique

Les émissions de moteur diesel, durant le contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds, sont cancérigènes.

Pour limiter l'exposition des salariés des centres de contrôle technique à ces fumées d'échappement, il convient de les capter à la source et/ou d'isoler les salariés dans une zone dont l'air n'est pas pollué, en complétant ces mesures de prévention par une ventilation générale des locaux.

Les agents du service sont intervenus dans 198 centres de contrôle technique, notamment en vue de proposer des mesures de prévention adaptées aux états des lieux réalisés en 2014 et aux actions réalisées en 2015 et 2016. Suite à ces visites et l'action du service, 120 centres de contrôles techniques ont atteint le seuil de prévention au niveau des fumées d'échappement fixé par la CNAM et la profession, soit 60% des centres suivis d'IDF.

En 2017, la CRAMIF a poursuivi son action dans le domaine par le déploiement de l'AFS nationale Air Bonus, en lien avec les réseaux de contrôles techniques. Une subvention, votée en 2016 à l'unanimité par le CTR6, a permis d'équiper un centre poids lourds d'un dispositif de contrôle des essieux à la vidéo en cabine pressurisée afin d'éviter aux salariés d'être exposés aux fumées de diesel.

En 2017, la CRAMIF a participé avec l'INRS à une étude sur les mesures de prévention à mettre en œuvre dans les fosses de visites des ateliers de contrôles techniques poids-lourds. Cette étude devra permettre de préconiser les bonnes pratiques de ventilation vers la profession.

Les fumées de soudage

Le soudage à l'arc est un procédé de fabrication largement utilisé dans les activités de constructions métalliques. Il expose les salariés à des particules submicroniques et des gaz contenus dans les fumées dont les effets sur la santé sont délétères. C'est pourquoi les fumées de soudage à l'arc sont classées « cancérigènes avérés pour l'homme » par le Centre International de Recherche sur le Cancer.

L'action programmée sur la période 2014-2017 s'inscrit dans la continuité des actions effectuées par le passé. Il convient d'agir en prévention auprès d'une cible d'établissements en accompagnant la mise en place de solutions de prévention adaptées et efficaces au travers de la méthodologie suivante :

- ↪ supprimer les émissions (par changement de procédé),
- ↪ réduire les émissions,
- ↪ capter les émissions à la source,
- ↪ ventiler les locaux,
- ↪ équiper les salariés de protections individuelles.

Les interventions en entreprises ont pour but de conseiller celles-ci dans la réalisation de mesures de prévention adaptées, aidées financièrement si nécessaire, afin qu'au moins 60 % des entreprises ciblées aient atteint le socle minimum de prévention caractérisé par :

- ↪ soit la mise en place de captage localisé efficace, avec rejet de l'air vicié à l'extérieur, dont la vérification aéraulique aura été réalisée,

↪ soit la mise en place de ventilation mécanique générale associée au port d'équipements de protection individuelle (masque à ventilation assistée ou adduction d'air).

Entre 2014 et 2016, 171 établissements ont fait l'objet d'un état des lieux et 134 établissements mettant en œuvre au moins un procédé de soudage de façon significative ont été inclus dans ce programme.

En 2017, 59 établissements de la cible ont atteint ou dépassé le socle minimum de prévention.

3.3.2. THEMATIQUES PARTICULIERES NATIONALES

Les thématiques particulières nationales sont au nombre de quatre : les jeunes et nouveaux embauchés, les TPE, l'Amiante et les RPS.

Jeunes et nouveaux embauchés

Dans le cadre de la thématique particulière nationale « Jeunes et nouveaux embauchés », l'action de la caisse vise à mobiliser l'Education Nationale et les entreprises avec tuteurs pour déployer un nouveau dispositif Synergie.

Cette action permet de mobiliser la filière de formation de l'Education Nationale et l'organisation professionnelle (OP) sur le même métier :

- expérimenter au sein d'au moins un établissement de l'Education Nationale le déploiement de Synergie à travers une formation des enseignants référents à ce programme
- obtenir un engagement d'un OP du secteur d'activité choisi, à promouvoir le Synergie Accueil auprès des entreprises du secteur

Des formations d'enseignants autour des outils Synergie ont eu lieu dans la filière BTP (~100 enseignants formés), la filière Réparation Automobile (académies de Créteil et de Versailles, soit 21 enseignants formés), la filière Maintenance Industrielle (9 enseignants de l'académie de Versailles).

D'autres formations d'enseignants sont programmées dans la filière Logistique sur le début de l'année 2018, ainsi que pour les filières Maintenance Industrielle et Réparation Automobile.

En 2017, des conventions ont été signées avec les branches professionnelles de la logistique et du transport (la FNTR IdF, l'Union TLF, le SNTL et la CSD IdF) afin de promouvoir l'accueil des nouveaux embauchés et les outils Synergie Accueil.

L'OTRE (Organisation des Transporteurs Routiers Européens) IdF a fait la promotion du dispositif à travers sa newsletter.

Des démarches ont été engagées avec le secteur de la réparation automobile (FNA et CNPA) et du BTP (FFB 77 et CSTP 77) et devraient également déboucher sur la signature de conventions début 2018 sur ce dispositif.

Très petites entreprise (TPE)

Ce plan d'action national a pour vocation d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention à destination des très petites entreprises.

Un Comité de Pilotage national, comprenant des membres de la CNAM, de l'INRS et des Caisses Régionales dont la CRAMIF, assure la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de la démarche. Il s'appuie sur 4 groupes de travail « métier ». Dans un premier temps, ces structures ont pour missions d'élaborer la stratégie, les outils d'ingénierie et les plans d'actions puis, dans un second temps, elles suivent et évaluent les résultats pour les domaines d'activité retenus. Ces secteurs professionnels sont les suivants :

- ↪ réparation automobile,
- ↪ maçons,
- ↪ transport routier de marchandises,
- ↪ restauration traditionnelle.

Dans le cadre de son CPG, la CRAMIF a fait le choix d'opter pour un niveau 2 d'engagement pour la réparation automobile et pour un niveau 1 en ce qui concerne les autres secteurs. Le niveau 2 implique une contribution aux réflexions et à l'ingénierie du groupe de travail « métier », la mise en œuvre des actions de

niveau 2 et le suivi et l'évaluation de la démarche au plan national. Bien qu'officiellement engagée dans une démarche de niveau 1 pour les 3 autres secteurs, la CRAMIF participe aux 3 groupes « métier » et peut être amenée à initier des actions de niveau 2 de manière volontaire.

En 2017, le travail centré initialement sur l'ingénierie de prévention s'est poursuivi sur le déploiement des outils et l'animation du réseau de partenaires.

Ainsi, le Service Prévention a mené les actions suivantes :

Réparation automobile

Le Service a participé à des réunions de sensibilisation et d'informations pour les chefs d'entreprise de garages automobiles. Celles-ci ont été co-organisées avec la Chambre Régionale et Départementale de Métiers et de l'Artisanat et la DIRECCTE, ou avec les Services inter-entreprises de Santé au Travail dans le cadre du volet risque chimique des CPOM.

La CRAMIF a continué à s'impliquer dans les réunions du groupe national avec la CNAM et l'INRS et a accompagné les fédérations professionnelles du secteur automobile, la FNA et le CNPA, dans leurs actions avec les Chargés de Missions. Ainsi en Ile de France plus de 300 garages ont été visités et ont pu bénéficier de la présentation des outils développés par le réseau des Risques Professionnels en particulier les fiches de postes, OIRA garages, la brochure ED 6198 « Garage automobile et Poids lourds » et la « Mallette Gants ».

De plus le Service a assuré la promotion de l'AFS Garage + Sûr en s'appuyant sur ses partenaires historiques et en développant de nouvelle collaboration notamment avec les distributeurs de matériels.

Maçons

Afin d'assurer la promotion de l'AFS Bâtir +, et du guide « Bonnes pratiques en construction de maisons individuelles – socle national » auprès de l'ensemble de leurs adhérents en Ile de France (227 constructeurs), le Service a organisé des rencontres avec Les Constructeurs et Aménageurs de la FFB (LCA-FFB).

Outre les partenariats engagés en 2016 avec les revendeurs de matériaux et les loueurs de matériels pour la promotion des brochures métier maçon, le Service a initié de nouvelles collaborations afin de poursuivre le déploiement de l'AFS Bâtir + et de permettre la diffusion des fiches « solutions de prévention » (ED 6234) dans leurs magasins en grande couronne (35 points de ventes).

De plus, le dispositif de retournement de parpaings a été promu auprès des 11 fabricants de blocs bétons en Ile de France ainsi que le dispositif du contrat de prévention pour les établissements éligibles dans le cadre de la Convention Nationale d'Objectifs.

Transport routier de marchandises

En collaboration avec la CARSAT Centre Val de Loire, le Service a réalisé une nouvelle séquence de formation des consultants référencés par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés afin de faciliter la prise en compte de la prévention dans leurs interventions. La CRAMIF a participé aux réflexions sur les perspectives d'évolution des actions au niveau national lors du séminaire TPE TRM organisé au Creusot le 30 et 31 Mai.

L'implication dans l'animation du réseau de partenaires identifiés dans le cadre de l'action TPE s'est traduite par une action d'information et de promotion de l'AFS nationale Transport + en particulier auprès d'une entreprise dont le siège est en Ile de France, et par des actions de communication réalisées avec nos partenaires (OPCA, FNTR, TLF, AFT) auprès des entreprises, et notamment lors d'une matinale Transport co-organisée le 25 Avril 2017.

Enfin une convention de Partenariat CRAMIF avec la FNTR, TLF, la CSD et le SNTL a été signée le 18 décembre 2017, visant à assurer la promotion de Synergie Accueil auprès des entreprises du secteur du transport et de la logistique et du déménagement.

Restauration

Le partenariat initié entre le CRAMIF et les CCI a permis d'accompagner les professionnels en s'appuyant notamment sur les conseillers tourisme des CCI formés par le Service. Il a aussi permis le déploiement de l'outil OIRA-Restauration et la promotion de l'AFS Stop essuyage.

Le Service a réalisé la promotion de la Convention Nationale d'Objectifs « Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) » pour la mise en œuvre des contrats de prévention.

Il a continué à développer le déploiement en mobilisant en particulier les Services inter-entreprises de Santé au Travail ainsi que les professionnels comme les cuisinistes afin d'intégrer les bonnes pratiques de prévention des risques professionnels dès la phase de conception.

Amiante

La CRAMIF, de par sa position auprès des ministères et syndicats nationaux, a développé de nombreux contacts et actions depuis plus de 20 ans sur la thématique Amiante vers les maîtres d'ouvrage et les entreprises, notamment :

- ↪ en direction des donneurs d'ordre, comme les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales, afin qu'ils donnent aux entreprises en contact avec des matériaux contenant de l'amiante (MCA) les moyens de travailler en sécurité,
- ↪ vers les entreprises afin de les aider dans les choix techniques à mettre en œuvre pour réduire les expositions au niveau le plus bas possible lors des travaux de retrait ou d'encapsulage des MCA et des travaux d'entretien et de maintenance,
- ↪ en participant à la certification des entreprises traitant l'amiante en place et des organismes de formation de leur personnel.

En 2017, la CRAMIF est intervenue :

- ↪ auprès des bailleurs sociaux en participant à des journées techniques et en organisant des manifestations avec l'Association des Organismes HLM de la Région IDF (AORIF), la délégation régionale de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), dans le cadre de la convention relative au développement de modes opératoires de maintenance et travaux en sous-section 4,
- ↪ auprès des établissements sanitaires et médico-sociaux en participant à des conférences relatives à la prévention des risques professionnels et en collaborant à l'actualisation du plan d'action de l'APHP,
- ↪ pour les entreprises, via des conventions signées avec la Fédération des services Energie et Environnement (FEDENE) et la Fédération Nationale des Sociétés d'Assainissement (FNSA) mais aussi via des actions et des études réalisées en collaboration avec d'autres fédérations professionnelles telles que la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE), la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP),
- ↪ en collaboration avec l'INRS et d'autres CARSAT, à la création et à la mise en œuvre d'un module de formation « Amiante » à destination des chargés de mission et des responsables de programme de Donneurs d'Ordres,
- ↪ sur près de 75 chantiers franciliens en participant aux réunions de préparation et en intervenant lors des phases travaux,
- ↪ dans l'élaboration du Plan Régional de Santé et de l'Environnement (PRSE),
- ↪ dans des groupes techniques des Ministères du Travail, de la Santé et interministériels tels que le Groupe Technique National Amiante et Fibres (GTNAF), le Groupe Interinstitutionnel Régional Amiante (GIRA) sur des thématiques comme le traitement des déchets issus de la démolition, la certification des organismes de formation, la saisie dématérialisée des plans de retrait amiante par les entreprises....
- ↪ dans le cadre de la campagne « CARTO » d'évaluation du risque amiante en partenariat avec la DGT, l'INRS et l'OPPBTP,
- ↪ dans les comités techniques du Programme de Recherche et Développement Amiante (PRDA) ainsi qu'en Commission d'Evaluation des Innovations Amiante (CEVALIA),
- ↪ dans l'actualisation de la brochure INRS « Travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante » et du guide de prévention relatif à l'exposition à l'amiante lors du traitement des déchets,
- ↪ dans les comités de certification des entreprises et des organismes de formation « Amiante »,
- ↪ dans des réunions techniques avec l'INRS relatives à des procédés innovants ou suite à des sollicitations d'entreprises.

En 2018, dans le cadre de la nouvelle COG, l'objectif sera notamment de poursuivre les actions en direction des maîtres d'ouvrage, des fédérations professionnelles et des entreprises.

Risques Psychosociaux

La CRAMIF contribue au développement et à la coordination des actions régionales en matière de prévention des RPS. Elle s'appuie sur des relais et partenaires (CPAM, ARACT, SIST, DIRECCTE, consultants, CAPRPS, CCPP,...) afin d'apporter les réponses les plus appropriées possibles aux nombreuses sollicitations franciliennes, directes et indirectes.

Le cadre des CPOM offre la possibilité aux acteurs locaux et aux SIST de se coordonner. Plusieurs exemples montrent que la coordination des acteurs et leur mobilisation le plus en amont possible sont deux facteurs majeurs pour agir en prévention des RPS.

Si la volonté partagée des acteurs est bien d'agir en prévention primaire, les sollicitations concernent bien souvent des situations où les RPS sont déjà émergents, voire très présents. C'est pourquoi la CRAMIF développe opérationnellement des actions coordonnées, à partir des situations réellement observées, pour apporter une réponse globale. Cet axe nécessite une présence forte sur le terrain.

Sur la base des principales sollicitations des entreprises et de leurs traitements, la CRAMIF accompagne ses préventeurs dans leurs démarches de prévention des RPS. Le partage collectif des actions engagées par les établissements permet un enrichissement des compétences des préventeurs.

Le document « Des repères pour intervenir sur la prévention des RPS » rédigé en janvier 2016 est à destination des agents du Service Prévention et vise à définir pour la CRAMIF un niveau d'intervention adapté et à identifier les apports possibles des acteurs externes concernés par la thématique des RPS. Il a été partagé au sein du groupe interne des correspondants RPS et fait partie des éléments présentés lors de la Réunion Technique de Service consacrée aux RPS en 2017.

La CRAMIF apporte des éléments méthodologiques et d'approches, et communique sur des réalisations en interne notamment lors de réunions techniques. Elle contribue aux travaux de l'INRS et réalise également des communications en externe, par exemple lors de Préventica 2017.

Les relations partenariales sont à renforcer (ARACT), à reconstruire (la CAPRPS cesse son activité), ou à développer : IRP en tant qu'acteur des transformations de l'entreprise, CPAM suite aux premières analyses des facteurs de risques de RPS lors d'enquête point de départ à une action de prévention, CCPP sous l'angle veille et action en amont.

Enfin, le sujet de la QVT source de questions et d'actions des entreprises est pris en compte pour porter les messages de prévention des RPS.

En ce qui concerne les RPS, les interventions ont notamment porté sur l'accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un consultant, l'accompagnement dans le choix d'un consultant suite aux réponses à un appel d'offres, la sensibilisation et l'animation d'un groupe de pilotage suite à une expertise RPS, l'accompagnement d'un CHSCT dans le cadre de l'évolution d'un métier, une mise en relation des différents interlocuteurs institutionnels suite à alerte sur événement grave.

Le pôle a organisé et animé une RTS sur les RPS au cours de laquelle de nombreux agents du service ont pu partager leurs modalités d'intervention. Des exemples d'actions et leur analyse a permis de se questionner sur un niveau d'intervention adapté en identifiant les apports possibles des acteurs internes et externes concernés.

3.4. ACTIONS REGIONALES

3.4.1. PROGRAMMES REGIONAUX

Les programmes régionaux inscrits au CPG sont au nombre de trois : logistique et messagerie express, collecte et traitement des déchets, magasins de bricolage et magasins d'ameublement.

Logistique et Messagerie express

Logistique

Avec 22 millions de mètres carrés, l'Île-de-France est la première région française par l'étendue de son parc logistique. La plupart des sièges sociaux des grandes entreprises logistiques y sont implantés, ainsi que les quatre fédérations professionnelles représentant le secteur. Cette activité est particulièrement accidentogène (IF > 70), les manutentions manuelles étant à l'origine de plus de 50% des AT avec arrêt, de 75 % des cas d'invalidité et de la totalité des MP.

Le programme vise donc à inciter les établissements réalisant la préparation de commandes manuellement à mettre en œuvre un référentiel de prévention afin de baisser l'exposition des salariés aux situations de travail les plus dangereuses. Ce référentiel de prévention comporte 22 situations dangereuses à prendre en compte dont 7 liées aux manutentions manuelles et reconnues comme prioritaires :

1. Prélèvement manuel des colis en double et triple niveaux de picking
2. Filmage manuel des palettes préparées
3. Prélèvement manuel des colis au-delà de 1m 80 sur les palettes mères
4. Pose des colis au-delà de 1m 80 sur les palettes filles
5. Prise de colis en position basse sur palette en stock d'environ 1 m
6. Pose de colis en position basse sur transpalette
7. Manutention manuelle des palettes bois en début de préparation de commandes.

Les autres thèmes du référentiel portent notamment sur les risques liés aux déplacements des chariots de manutention, à la dégradation des sols, à l'utilisation des quais, à l'endommagement des palettiers, et à l'organisation du travail.

- **Suivi des 55 entrepôts ciblés en Ile-de-France**

L'évaluation de la démarche montre :

- la mise en œuvre de mesures de prévention dans la quasi-totalité des établissements visités,
- la baisse de la moyenne régionale de l'exposition des salariés concernant les 7 situations dangereuses prioritaires,
- la baisse de l'indice de fréquence des établissements visités de 15% et le code APE IDF de 9%.

Messagerie express

Sur la base des statistiques de l'année 2011, la CNAM a attiré l'attention de la CRAMIF sur le fait que les entreprises franciliennes de ce secteur présentaient une sur-sinistralité par rapport au reste du territoire national (IF de 110).

- **Suivi des 40 plates-formes ciblées**

Les effectifs sont composés majoritairement de manutentionnaires et, dans une plus faible mesure, de chauffeurs-livreurs.

Les années précédentes ont été consacrées à identifier les principales situations dangereuses et à définir les mesures de prévention correspondantes. En 2016, un référentiel de prévention a résumé ce travail. Il a servi de base pour effectuer les visites au cours de l'année 2017. Les mesures de prévention recommandées ont été axées sur les risques liés aux manutentions manuelles et à l'aménagement des quais.

Il est à signaler que l'indice de fréquence de la cible a baissé de 16 %.

- **Initiation d'une approche par les sièges sociaux**

Un travail de collaboration a été initié et approfondi avec les sièges sociaux de plusieurs grandes entreprises. Cette collaboration a été particulièrement active lors de la conception de nouveaux établissements et de la mise au point des matériels facilitant les manutentions lors des livraisons. Il est prévu de développer ces collaborations en 2018.

Collecte et traitement des déchets

L'objectif majeur de ce programme est d'inciter plus fortement les entreprises en charge de la collecte et du traitement des déchets ainsi que leurs principaux donneurs d'ordre à :

1. mettre en œuvre les recommandations de la R437 sur la collecte des déchets ménagers,
2. diminuer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail dans les centres de tri.

Pour atteindre ces objectifs, l'action de la CRAMIF se structure en 4 volets :

- **des interventions auprès des entreprises de collectes des déchets ainsi qu'auprès de leurs donneurs d'ordre** avec l'objectif de lister et de faire diminuer le nombre de « points noirs » à l'origine d'accidents du travail (marche-arrière, collecte bilatérale, collecte sur voie étroite,...) ainsi que le nombre de collectes non conteneurisées génératrices de troubles musculo squelettiques.

Réalisations 2017 :

- ↪ 17 collectivités et 34 prestataires de collectes rencontrés,
- ↪ 17 collectivités ont localisé leurs « points noirs » et 18 ont identifiées leurs flux de collecte non conteneurisés sur leur territoire,
- ↪ 2360 points noirs et 916 flux de collecte non conteneurisés identifiés,
- ↪ 361 points noirs supprimés depuis le lancement du programme (dont 177 marche-arrière) soit 15,3 % de points noirs supprimés,
- ↪ suppression de 264 flux de collecte non conteneurisés.

- **des visites en centre de tri** pour identifier les situations à risque et inciter les entreprises à mettre en œuvre des actions correctrices.

Réalisations 2017 :

- ↪ 49 interventions dans 34 centres de tri,
- ↪ depuis 2014, 23 centres de tri ont amélioré leurs conditions de travail (40,7 % de postes améliorés).

- **des travaux de recherche et d'ingénierie** visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les risques spécifiques à cette filière et à concevoir des outils pour faciliter la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées.

Réalisations 2017 :

- ↪ suivi de 10 collectes pour évaluer l'exposition des ripeurs aux agents biologiques pathogènes ; ces mesures ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat avec un constructeur de bennes à ordures ménagères. L'objectif de cette étude vise à établir l'intérêt de rideaux de protection placés à l'arrière de certaines bennes proposées par ce fabricant,
- ↪ lancement d'une étude sur la conception des points d'apport volontaire (avantage/inconvénient, impact sur les conditions de travail, règles d'implantation, identification des contraintes d'urbanisme,...),

- **des actions de communications** auprès des principaux acteurs concernés par la collecte des déchets.

Réalisations 2017 :

- ↪ publication de 4 fiches relatives à la conception des bennes à ordures ménagères destinés aux agents du Service Prévention,
- ↪ création et mise en œuvre d'un module de formation de 2 jours à destination des collectivités intitulé « Intégrer la santé-sécurité au travail dans la collecte des déchets : de l'appel d'offre au suivi de la prestation ». (6 collectivités formées en 2017),
- ↪ promotions des nouveaux outils (livre blanc, EVALUAC, livrets risque biologique), notamment auprès des services inter-entreprises de santé au travail.

Magasins de bricolage et magasins d'ameublement

Ce programme cible les magasins de bricolage de plus de 400 m² (code risque 524PB) et les magasins d'ameublement, plus particulièrement le commerce de détail de meubles (code risque 524HB modifié depuis le 1^{er} janvier 2016 en 524HC). Il concerne 2 000 points de vente et 21 000 salariés.

Ces 2 secteurs d'activité présentent les indices de fréquence des accidents du travail parmi les plus élevés du CTN G en IDF avec une sinistralité régionale atypique pour le secteur du Bricolage.

Le programme vise à mobiliser les 2 secteurs d'activités notamment pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés aux manutentions manuelles, aux chutes et à poursuivre le déploiement des actions de prévention visant à réduire l'exposition aux poussières de bois.

En 2017, un groupe régional de coordination des actions a été mis en place pour chacun des 2 secteurs d'activité dans le cadre du pilotage du programme en mode restreint. Les groupes de travail se sont réunis à 8 reprises. Les travaux du groupe ont permis de compléter les fiches Memo Prev Bricolage (DTE 273-1 à DTE 273-6) et de débiter la rédaction des fiches Ameublement.

Le Service Prévention a poursuivi ses actions auprès des établissements ciblés. On peut constater un niveau de maturité en prévention globalement plus élevé pour le secteur du bricolage avec des disparités importantes entre les enseignes. 80% des actions menées ont été coordonnées au niveau régional en partenariat avec les enseignes.

Sur la période 2014-2017, près de 40% des établissements du secteur Bricolage ont été visités, couvrant ainsi 85% des salariés et 95% des AT avec arrêt. On constate aujourd'hui une tendance à la diminution de l'indice de fréquence des AT avec arrêt depuis 3 années consécutives.

Pour le secteur Ameublement, l'action menée auprès du commerce de détail de meubles (code NAF 4759A) a permis d'accompagner 10% des établissements de ce secteur ce qui représente 70% des salariés et 90% des AT avec arrêt.

La mobilisation des enseignes ciblées sur les différentes thématiques a contribué à la mise en œuvre de mesures de prévention intégrant nos préconisations. Les actions se traduisent notamment par l'évolution des organisations, le déploiement de nouveaux équipements de travail, l'aménagement des espaces de travail, la montée en compétences des collaborateurs dans le domaine de la prévention et le suivi des indicateurs de sinistralité.

Le Centre de Mesures et de Contrôles Physiques et le Laboratoire de Toxicologie ont poursuivi les interventions dans les ateliers de découpe de bois des magasins de bricolage.

Sur la période 2014-2017, une amélioration des situations de travail sur la base du référentiel de prévention a pu être constatée dans 36% des établissements ciblés sur le risque manutention dans les 2 secteurs

d'activités, 35% des établissements du secteur Bricolage et 23% du secteur Ameublement pour le risque chute de hauteur et 25% des établissements du secteur Bricolage pour le risque lié aux poussières de bois. Dans les 2 secteurs d'activités, plus de 50% des établissements ont mis en place des actions de formation pour développer les compétences en prévention des collaborateurs.

Une conférence sur la prévention des risques dans les magasins de bricolage a été organisée dans le cadre du salon Préventica qui s'est tenu à Paris.

3.4.2. AUTRES PROGRAMMES REGIONAUX

Travail des métaux et traitement de surface

En tenant compte des orientations des partenaires sociaux, de celles de la CNAM et d'une sinistralité élevée, le Service Prévention a choisi le programme régional « Travail des métaux et traitements de surface » pour la période 2014-2017.

Le programme est défini par huit codes risques correspondant aux activités suivantes : découpe et emboutissage, fabrication de menuiseries métalliques, traitement et revêtement des métaux, usinage de précision et fabrication d'un large éventail de produits métalliques. Il représente environ 13 000 salariés et 1 000 établissements.

L'objectif de ce programme est la réduction des situations dangereuses dans les entreprises par rapport à cinq risques prioritaires :

- ↪ risques liés à l'activité physique,
- ↪ risques liés aux outils et aux machines,
- ↪ risques de chute de hauteur et de plain-pied,
- ↪ risques chimiques,
- ↪ risques liés aux nuisances sonores.

En 2017, 72 établissements de la cible ont supprimé ou réduit au moins un des cinq risques prioritaires et 11 fiches de réalisations exemplaires sont en cours de rédaction.

Risques chimiques dans certaines activités du BTP

Les actions de prévention engagées en 2014 dans le cadre du programme régional de prévention « Risques chimiques dans certaines activités du BTP » ont été poursuivies en 2017.

En 2017 ce programme a été consacré essentiellement à :

- ↪ l'ingénierie et le déploiement de la prévention pour le volet « Poussières de plomb lors des opérations de rénovation et réhabilitation » avec notamment la poursuite de la révision du document de prévention INRS ED 909 « *Interventions sur les peintures contenant du plomb* », l'élaboration d'une formation relative à la prévention du risque plomb à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre et la participation à diverses manifestations,
- ↪ la révision de la recommandation régionale R17 « Travaux souterrains autres que galeries linéaires », débutée fin 2016 au sein d'une CTP issue du CTR 2.

Fabrication de produits en béton

Avec une fréquence de près de 76 AT pour 1000 salariés en 2016 et un taux de gravité élevé, l'activité de fabrication de produits en béton (parpaings, poutres, dalles...) du CTN F reste parmi les plus accidentogènes. Ainsi le programme d'actions engagé par la CRAMIF a pour but d'infléchir cette sinistralité importante, particulièrement marquée en Île-de-France.

Une vingtaine d'établissements couvrant plus de 80 % des salariés du secteur a été suivie par les agents du Service Prévention. Les recommandations produites concernent notamment la prévention des chutes, les risques liés aux équipements de travail, la diminution des risques de TMS, la réduction des expositions au bruit et aux agents chimiques dangereux. Le CMP, le LTX et IDFP ont mené quinze interventions en 2017 pour appuyer ces recommandations.

Une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) signée entre la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) et la CNAM est disponible afin d'accompagner les entreprises du secteur dans leur démarche de prévention.

Le Service Prévention a produit un guide d'aide à la visite à l'attention des contrôleurs de sécurité ; l'accent est notamment mis sur la nécessité de respecter les vérifications réglementaires (contrôles périodiques des presses, des ponts roulants par exemple).

Le Service a également noué des contacts approfondis avec des sièges d'entreprises afin d'appuyer la mise en place de plans d'actions harmonisés au sein de leurs établissements franciliens.

De plus, en 2017, les échanges avec la FIB ont permis la communication de bonnes pratiques, d'une part, auprès des entreprises industrielles en amont et, d'autre part, auprès des entreprises utilisatrices du Bâtiment, en partenariat avec l'OPPBTP. Les problématiques concernent la pose de dalles précontraintes à appuis tronqués ainsi que le levage de prédalle par les treillis raidisseurs.

En parallèle du suivi des plans d'actions dans les établissements ciblés, des outils de communication ont été réalisés à l'attention de l'ensemble des établissements de l'activité préfabrication béton : publications dans la presse spécialisée, information (contexte, programme, aides financières, guides).

Location de logements

Les points marquants de cette année sont les suivants :

Les actions de capitalisation se sont poursuivies. Des bailleurs sociaux ont testé en situation réelle des matériels de nettoyage habituellement utilisés dans d'autres activités, comme par exemple le nettoyeur vapeur, des monobrosses compactes,...

Trois fiches de prévention sont en phase de finalisation :

- un document présentant les risques professionnels encourus par le personnel de proximité dans le secteur de l'habitat social, ainsi que les statistiques d'accidents du travail,
- une synthèse des risques et les mesures de prévention pour les tâches liées au nettoyage,
- une synthèse des risques et les mesures de prévention pour les tâches liées à la gestion des déchets.

Les 20 sections d'établissements du programme visées par le programme TMS Pros ont continué leur progression dans la démarche.

Environ 30 sections d'établissements ont été accompagnées (objectif : 25) pour un total d'une quarantaine d'actions : visites aux sièges, visites de résidences, de régies, interventions du Centre de Mesures Physiques, réunions en CHSCT, actions TMS Pros, actions RPS, tests de matériels, actions BTP...

Par ailleurs, les actions vers les bailleurs sociaux ont été poursuivies afin de les inciter à intégrer dans les pièces marchées des mesures de prévention des chutes (programme national P3C3) et de donner les moyens de travailler en sécurité aux entreprises en contact avec les matériaux contenant de l'amiante (thématique nationale amiante).

En novembre, la CRAMIF a participé au forum de l'ACMS sur les thèmes de la prévention des risques professionnels et de la prévention de la désinsertion professionnelle, spécifiquement destiné aux gardiens d'immeuble.

Etablissements de soins

Quatre codes risques du CTR 6, liés à l'aide et aux soins à la personne, présentent une sinistralité élevée et en croissance depuis plusieurs années, exposant les salariés aux TMS, aux RPS et à la désinsertion professionnelle. 97 établissements de ces codes risques ont été ciblés dans l'action nationale TMS Pros. Une recommandation nationale (R471) a permis de cadrer l'action, l'arrêt des aides financières simplifiées et de la Convention Nationale d'Objectifs en cours d'année en ont limité les moyens d'agir.

Etablissements pour personnes âgées

Les établissements pour personnes âgées (85.3AC) sont la priorité du programme ; la démarche consiste à visiter des établissements et les sièges de 8 enseignes représentatives pendant 4 ans. 39 établissements et 5 sièges ont été visités une ou plusieurs fois en 2017, 2 visites ont dû être repoussées pour indisponibilité de nos interlocuteurs. Ces rencontres ont permis de constater une amélioration de la prise en compte des risques professionnels notamment aux sièges de plusieurs enseignes avec la nomination de responsables prévention nationaux, la déclinaison de programmes nationaux et la prise en compte des risques professionnels dans les CPOM signés entre les établissements et l'ARS. Une action en faveur de l'emploi des ergothérapeutes en EHPAD est en préparation avec Ensemble Paris Emploi Compétences et l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes pour valoriser les formations de formateurs PRAP 2S délivrées par les écoles.

Etablissements de soins privés

Concernant les établissements de soins privés (85.1AD), 40 établissements ont été visités au moins une fois, outre les TMS et les RPS l'accent est mis sur la maîtrise du risque chimique et des CMR notamment le formol et les cytostatiques. Dans le cadre de la convention avec l'UGECAM IDF (Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie), un travail commun a été entrepris sur la prévention des RPS, 3 réunions ont eu lieu en 2017.

Services à la personne

En 2017 le Service Prévention a participé au COPIL services à la personne piloté par la DIRECCTE. Dans ce cadre des actions d'information auprès des adhérents des plateformes RH SAP ont été organisées. Chaque réunion a rassemblé plusieurs dizaines de structures dans les départements 77, 78, 92 et 93. Les actions du Service Prévention lors des journées employeurs de la formation « Aide et Soins à la Personne » ont également été présentées à plusieurs reprises. 9 structures (85.3AB) ont été visitées en 2017.

Structures d'accueil pour personnes handicapées

9 structures d'accueil pour personnes handicapées (85.3AD) ont été visitées en 2017. Les travaux d'ingénierie sur ce secteur ont été repoussés au-delà de 2017.

3.4.3. THEMATIQUES PARTICULIERES REGIONALES

Grande Distribution

Cette thématique particulière régionale vise à pérenniser une culture de prévention dans le secteur de la grande distribution.

Les hypermarchés et les supermarchés (surface de vente supérieure à 400 m²) représentent près de 1 950 magasins et 78 000 salariés. L'indice de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont environ 2,5 fois supérieurs à la moyenne régionale. Le secteur est l'un des plus touchés par les maladies professionnelles. Les MP reconnues sont à plus de 98% des TMS.

Le groupe de travail composé de représentants du pôle Risques Organisationnels, des antennes départementales de prévention et de correspondants d'enseigne a poursuivi ses actions de coordination dans le secteur.

Il a contribué à la rédaction puis au déploiement du « *Socle commun – Guide d'accompagnement pour la conception et la rénovation des commerces alimentaires* ». Plusieurs enseignes, notamment de magasins bio, ont été accompagnées afin d'intégrer la prévention dès la conception ou lors de la rénovation de leurs établissements.

Le groupe a également préparé et animé un stand dédié à la Grande Distribution lors du salon Préventica à Paris au mois de juin. Plus de 200 visiteurs ont été enregistrés. Le pilote du groupe a animé une conférence sur la mise en œuvre de la recommandation nationale R478 « *Mise en rayon – Prévenir les risques liés à la manutention manuelle* » par les différentes enseignes et les mesures de prévention pour éviter la dépose au sol des marchandises.

Les agents du Service Prévention ont poursuivi le déploiement de la R478 vers les sièges des entreprises et les établissements concernés.

L'action coordonnée du Service auprès des fabricants de mobilier de vente, sur la base de la R478, a favorisé le développement de solutions techniques adaptées.

Une action orientée vers les supérettes a été initiée, avec des contacts auprès des directions « proximité » des enseignes du secteur. « L'étude-action supérettes » dans le cadre des CPOM avec les SiST s'est poursuivie afin d'engager le travail de capitalisation des diagnostics ergonomiques effectués dans les établissements.

La coordination de l'action nationale TMS Pros s'est poursuivie, tant au plan régional qu'au plan national : accompagnement pour l'appropriation du programme par les enseignes de la grande distribution suivies par la CRAMIF et pour la mise en œuvre opérationnelle des actions au sein des établissements.

La CRAMIF assure également la coordination nationale des correspondants d'enseignes pour le compte de la CNAM/DRP.

Propreté

Le secteur de la propreté est en croissance et emploie environ 150 000 salariés en Île-de-France.

La sinistralité de ce secteur est élevée (5,5 % des TMS d'Île-de-France). De plus, les salariés sont souvent touchés par des allergies respiratoires et cutanées. Il en résulte davantage d'accidents du travail (IF = 37,4 en 2013) que l'ensemble des professions du CTN I (IF = 32,7 en 2013).

Depuis 2014, la thématique régionale particulière « Propreté » est inscrite dans le plan d'actions du service avec pour objectif de développer une dynamique partenariale de prévention avec les différents acteurs institutionnels internes et externes et les SiST. Par ailleurs, elle vise à créer et mettre à disposition des outils et des moyens d'action.

Réalisation 2017 :

- ↪ Rencontres des 4 majors de la propreté dont le siège social est en Île-de-France et un siège en Bretagne tous concernés par le programme TMS Pros (6 rencontres),
 - ↪ action partenariale avec les acteurs régionaux de la prévention et de la profession (SiSTs, DIRECCTE, CGT, FEP, METRANEP : Société savante de médecine du travail du Nord Est Parisien) pour finaliser, diffuser et déployer un document de sensibilisation aux risques du secteur et à leur prévention, destiné aux salariés.
- ↪ intervention du groupe régional « prévention des risques professionnels dans les métiers de la propreté » lors de Préventica – Paris en juin 2017.
- ↪ Organisation d'une manifestation le 25 septembre 2017 destinée aux entreprises de propreté, aux SiST et aux donneurs d'ordre afin de :
 - ↪ communiquer sur les différents guides destinés au secteur de la propreté : « Guide : Repérer, évaluer et prévenir les risques professionnels dans les métiers de la propreté » avec le témoignage d'une entreprise et le « Guide de sensibilisation des salariés »,
 - ↪ ce promouvoir le nettoyage des locaux en journée avec le témoignage d'un salarié d'une entreprise de propreté et le témoignage d'une mise en place réussie du nettoyage en journée chez un donneur d'ordre,
 - ↪ ce promouvoir les outils d'aides aux entreprises créés par la Fédération des Entreprises de la Propreté (FEP),
 - ↪ ce promouvoir les aides financières de l'institution mises à disposition des entreprises de propreté (Convention Nationale d'Objectifs valable jusqu'au 17 avril 2021).

Grand Paris

Le Grand Paris est un important projet francilien d'urbanisation et de transports en commun. Prévu d'être mené pendant les douze prochaines années, cet ambitieux programme porte sur la réalisation de 200 km de métro en souterrain, de près de 80 nouvelles gares et d'environ 70 000 logements par an. Principal générateur de chantiers pour la décennie à venir, il sera source de millions d'heures de travail effectuées par des milliers de salariés du BTP et générera un nombre important de situations dangereuses. Le Grand Paris se révèle par conséquent être un enjeu primordial en matière de prévention des risques professionnels. Il fait donc l'objet d'une thématique particulière régionale inscrite dans le plan d'actions.

Le programme de prévention des risques professionnels relatif au Grand Paris a été élaboré par le Service Prévention de la CRAMIF. Il s'articule autour des thèmes et acteurs suivants :

- ↪ des actions propres à la CRAMIF (politique générale, partenariat, organisation interne...),
- ↪ les donneurs d'ordres (MOA, DIUO, CSPP...),
- ↪ les entreprises (travaux souterrains, travaux ferroviaires, intérim...),
- ↪ la coordination de l'action du service sur les chantiers.

Ainsi, en 2017, le Service Prévention a notamment :

- ↪ réalisé et édité le guide DTE 278 « Grand Paris - Conception, exploitation et entretien d'une gare », en commun avec la DIRECCTE d'Île-de-France et l'OPPBTP,
- ↪ déployé ce guide auprès des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des coordonnateurs SPS et des architectes des gares du Grand Paris,
- ↪ accompagné les donneurs d'ordres du projet (Société du Grand Paris, SNCF Eole, SNCF Interconnexions, RATP) pour que la santé et la sécurité au travail soient intégrées en phase conception et dans les pièces constitutives des marchés de travaux,
- ↪ initié une démarche d'ingénierie et de capitalisation relative à l'intégration de la prévention des risques professionnels lors de la conception des tunneliers,

- ↪ constitué un groupe de travail avec les MOA du Grand Paris, la DIRECCTE d'Île-de-France, l'OPPBTBTP et la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Île-de-France afin d'élaborer un référentiel commun pour l'accueil SST des intervenants sur les chantiers,
- ↪ veillé à une coordination des actions « sur chantiers » menées par les différentes antennes départementales,
- ↪ assuré une veille documentaire et technique ainsi qu'un partage d'informations.

En outre, cette même année, le Service Prévention a poursuivi des actions initiées avant 2017 notamment :

- ↪ l'élaboration d'une Recommandation nationale « Travaux souterrains autres que galeries linéaires » par le biais d'une Commission Temporaire de Prévention du Comité Technique Régional n°2 (BTP), conformément aux décisions du CTN B,
- ↪ la prévention des risques d'exposition à des substances dangereuses et la conception de dispositifs de captage à la source des fumées lors des opérations de soudure de rails par aluminothermie (groupe de travail avec le Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France, la SNCF et la CRAMIF).

Activités aéroportuaires

Cette thématique particulière vise à la fois des secteurs d'activité atypiques au niveau de la sinistralité (transports aériens réguliers et non réguliers - personnel navigant - et affrètement et organisation de transports aériens), mais aussi la prévention du risque de chute de hauteur et du risque de TMS.

Réalisation 2017 :

- ↪ actions de prévention auprès de 4 compagnies aériennes et d'entreprises d'affrètement représentant 40 % des salariés,
- ↪ poursuite de l'action « chutes de hauteur », notamment dans le cadre de la construction du bâtiment de jonction entre l'aérogare Orly Sud et Orly Ouest. Cette action sera poursuivie lors de la rénovation de bâtiments existants en particulier sur les toits des boutiques et les sas d'entrée dans les aéroports de Roissy,
- ↪ participation à des groupes de normalisation concernant le matériel aéroportuaire (équipements d'avitaillement pétrolier, tracteurs de chariot à bagages...) et le tri des bagages,
- ↪ travail avec nos homologues allemands dans le cadre d'un signalement de « machine dangereuse » sur un loader,
- ↪ travail avec une entreprise d'avitaillement hôtelier (catering) sur la conception de ses nouveaux camions de livraison de catering et avec le fabricant allemand de ces véhicules,
- ↪ participation aux groupes de travail dans le cadre de l'action de prévention concertée (PRST3) sur les aéroports de Roissy et d'Orly co-pilotée par la DIRECCTE.

3.5. CPOM AVEC LES SIST ET LA DIRECCTE

Le Service a poursuivi son implication dans la co-construction et le suivi des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les SiST et la DIRECCTE prévus par la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail.

25 SiST franciliens sont aujourd'hui recensés du fait de la fusion de plusieurs d'entre eux (33 SiST recensés en 2012) depuis fin Juin 2017, les 25 CPOM sont signés et sont en cours de réalisation.

Pour mémoire, les deux derniers CPOM ont été présentés au GPRO du CROCT le 6 Juin 2017 permettant ainsi leur signature les 27 et 29 juin 2017.

Les membres de la CrAT/MP et des CTR ont été régulièrement tenus informés de l'avancement des projets de CPOM et de leur signature, ainsi que des thèmes des programmes d'actions retenus.

Cinq réunions de « comité de pilotage » se sont tenues courant de cette année afin de faire un point d'avancement sur les CPOM signés depuis plus d'un an. Elles permettent de vérifier que les programmes sont bien engagés et démontrent une volonté d'améliorer le processus de mobilisation des entreprises.

Trois réunions internes de coordination ont réuni les référents thématiques et les correspondants des SiST sur les différents aspects liés à l'accompagnement des SiST dans la réalisation de leur CPOM.

Le Service a également participé à une réunion nationale des correspondants SiST organisée par la Direction des Risques Professionnels de la CNAM afin d'échanger sur le suivi de la construction des CPOM.

Dans le cadre de l'animation et du suivi des CPOM :

Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

De nombreux contacts ont eu lieu avec les SiST dans le cadre du thème PDP qui s'impose à chaque SiST, lors de la phase d'élaboration du contenu des CPOM, ainsi que par des informations transmises régulièrement à l'ensemble des SiST ou en réponse à des demandes de référents PDP de SiST.

En particulier, le référent CPOM-PDP a rencontré les 25 SiST pour mener une évaluation de leur implication dans la thématique et leur apporter diverses informations de la Branche AT-MP comme l'organisation « d'Essais Encadrés » pour faciliter l'adaptation des postes de travail des salariés concernés avec leur présence in-situ malgré leur arrêt de maladie.

Un colloque CPOM-PDP a réuni 121 participants le 11 décembre 2017 et a permis de présenter :

- ↪ un bilan PDP régional consolidé de 25 CPOM,
- ↪ une présentation « historique » des missions et de l'organisation de la DRSM accompagnée de nombreux échanges entre Médecins conseils, Médecins et Infirmières du travail, Ergonomes, IPRP et Assistantes sociales des SiST,
- ↪ une présentation des Offres de services des CPAM par la Directrice déléguée à la coordination « Réparation » des 8 CPAM,
- ↪ une présentation et un retour d'expérience de l'organisation d'un Essai Encadré.

Prévention des risques Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR)

Dans le cadre des CPOM, un groupe de travail composé de représentants CRAMIF, DIRECCTE et SiST a été constitué au cours du 3^{ème} trimestre 2017 pour mener une réflexion sur l'intérêt du développement d'un outil informatique facilitant les remontées d'information et de suivi des entreprises adhérentes (similaire à celui développé pour la prévention du risque routier et adapté au volet CMR).

Trois réunions d'échanges ont été organisées le 6 juillet, le 27 septembre et le 13 décembre 2017. Le projet de développement de l'applicatif a été validé et est prévu en 2018.

Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des TMS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations (intervention en CMT, intervention à Préventica 2017...). Ces demandes ont concerné le programme TMS Pros et les secteurs de la grande distribution et de la logistique.

Prévention du Risque Routier (RRO)

Une réunion de lancement de l'outil informatique facilitant les remontées d'information et de suivi des entreprises adhérentes a été organisée le 31 janvier 2017 afin d'échanger et d'apporter aux SiST les informations nécessaires à l'utilisation de cet outil.

Les SiST ont été invités par le référent Risque routier à la journée technique sur le transport routier de marchandises et logistique organisée par l'INRS.

Risques Psychosociaux (RPS)

Deux réunions semestrielles d'échanges ont été organisées par le Service Prévention et la DIRECCTE le 21 mars et le 19 septembre 2017 avec 9 SiST ayant retenu le thème RPS (volet 1 ou volet 2).

De nombreux SiST ont assisté à la conférence RPS lors du salon Préventica 2017 et ont pu échanger sur ce sujet sur le stand du salon dédié.

Prévention des Accidents du Travail (PAT)

Des contacts pour le conseil et l'accompagnement des SiST ont été apportés dans le domaine de la Prévention des Accidents du Travail.

COLLOQUE

Salon PRÉVENTICA

Pour la 1^{ère} fois, depuis 20 ans, le salon Préventica s'est tenu à Paris les 20, 21 et 22 juin 2017 à travers un partenariat CRAMIF/INRS/CNAM avec la société organisatrice COMMUNICA.

13 459 visiteurs (sur 3 jours), 495 exposants et 240 conférences dont 21 organisées par la CRAMIF et qui ont rassemblé 1 556 participants.

Le stand central CRAMIF/INRS/Assurance Maladie Risques Professionnels a vu la présence de 1 721 visiteurs (sur 3 jours). Deux autres stands CRAMIF dédiés à la mise en rayonnage de produits de la Grande Distribution et aux services Entreprises des CPAM ont reçu de nombreux visiteurs.

Nota : voir en annexe le bilan complet du salon Préventica Paris 2017

PROJETS CPOM – THÈMES RETENUS au 31/12/2017

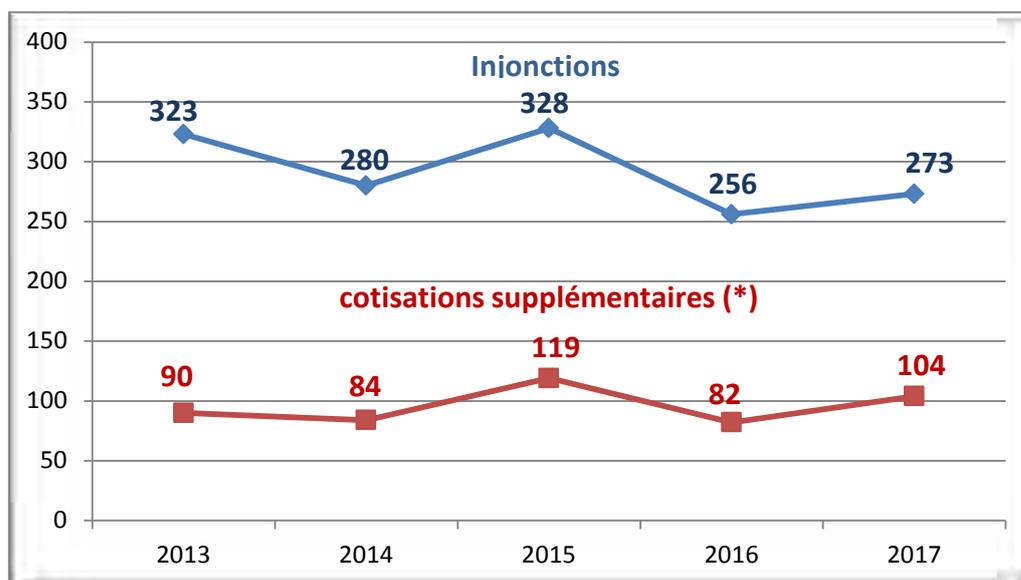
Les deux derniers CPOM franciliens ont été signés en juin 2017, exactement 3 ans après les 2 premiers (Juin 2014).

	PDP	CMR	TMS	Risque routier	RPS	Prévention des AT
Total CPOM signés	25	17	17	11	5	15
Entreprises suivies	218 916	188 322	188 936	117 804	65 530	180 570
Salariés suivis	3163 567	2 726 060	2 764 567	1 989 980	1 137 752	2 595 167

3.6. INCITATIONS FINANCIERES

3.6.1. INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLEMENTAIRES ET RISTOURNES

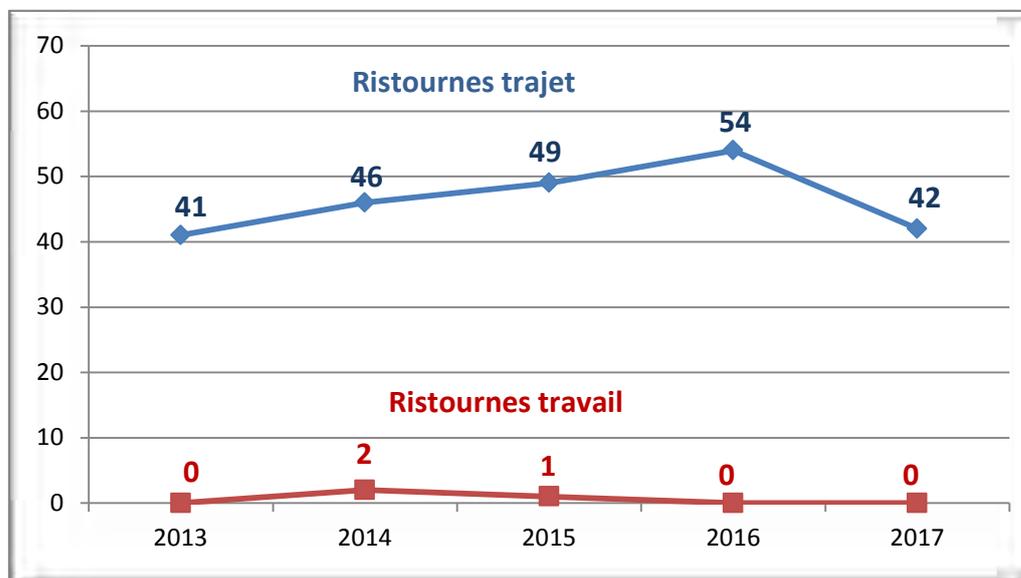
Évolution des nombres d'injonctions et cotisations supplémentaires



* impositions, répétitions, récidives, majorations automatiques

Le rapport nombre d'injonctions/nombre d'agents de prévention s'établit en 2017 à 2,12.

Évolution des nombres de ristournes travail et trajet



Notifications de décisions

	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisation supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)	205	188	181	117	128
Ristournes (trajet, travail)	41	48	50	54	42

Décompte par CTN/CTR des injonctions, cotisations supplémentaires, recours et ristournes pour 2017

	CTN	INJONCTIONS	RECOURS DIRECCTE - Tribunal Administratif	COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES			Majorations automatiques	Suppressions	RECOURS		RISTOURNES				
				Imposition	Répétition	Récidive			Gracieux	CNITAAAT *	Travail		Trajet**		
											Instruites	Accordées	Instruites	Accordées	
1	A	3	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	35	35
2	B	222	1	50	4	4	13	17	6	0	0	0	0	0	0
3	C	6	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
4	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
5	D	15	0	10	0	0	8	3	0	0	0	0	0	0	0
	G	14	1	4	0	0	3	2	2	0	0	0	0	1	0
6	H	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
	I	7	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		273	2	66	4	4	30	24	8	0	0	0	43	42	42

* Nombre de mémoires CNITAAAT instruits dans l'année civile

** Nombre d'établissements bénéficiant d'une ristourne trajet

3.6.2. CONTRATS DE PREVENTION ET AIDES FINANCIERES SIMPLIFIEES

CONTRATS DE PREVENTION

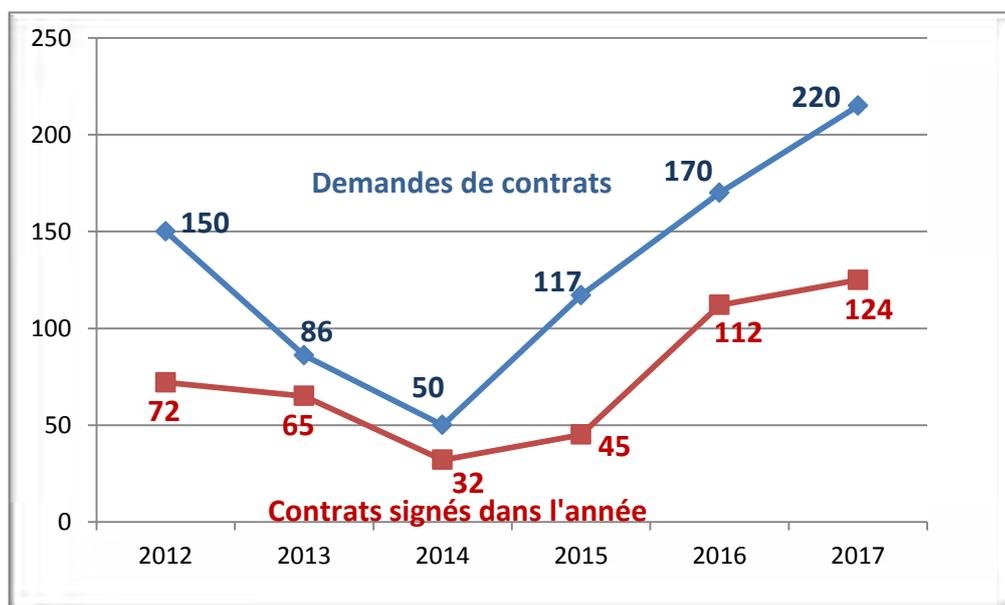
- **220** demandes de contrats ont été reçues
- **124** contrats ont été signés en 2017 (+ 11 % par rapport à 2016) pour un montant total de subvention de **2 799 770,82 €** (+ 13 % par rapport à 2016)
- Le taux de financement moyen des projets est de **36 %**
- Le montant moyen de la subvention accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de **22 398 €**

La répartition par CTN est la suivante :

CONTRATS SIGNÉS EN 2017					
CTN	Nombre	Montant en € CRAMIF	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen en € d'un contrat
A	13	238 713,78	904 006,04	26%	18 363
B	8	132 475,75	367 268,43	36%	16 559
C	14	480 471,75	1 223 163,35	39%	34 319
D	56	1 092 457,61	3 011 296,62	36%	19 508
E	6	168 545,39	440 680,84	38%	28 091
F	7	233 136,67	754 453,09	31%	33 305
G	0				
H	2	119 139,38	250 204,40	48%	59 570
I	18	328 994,03	803 219,34	41%	18 277
Totaux	124	2 793 934,36	7 754 292,11	36%	22 532

- **60 % de ces contrats sont concentrés sur 3 secteurs d'activité :**
 - la restauration / hôtellerie (49 contrats pour un montant total de 958 243,84 €)
 - la réparation automobile (8 contrats pour un montant total de 152 582,98 €)
 - les établissements de soins (18 contrats pour un montant total de 328 994,03 €)

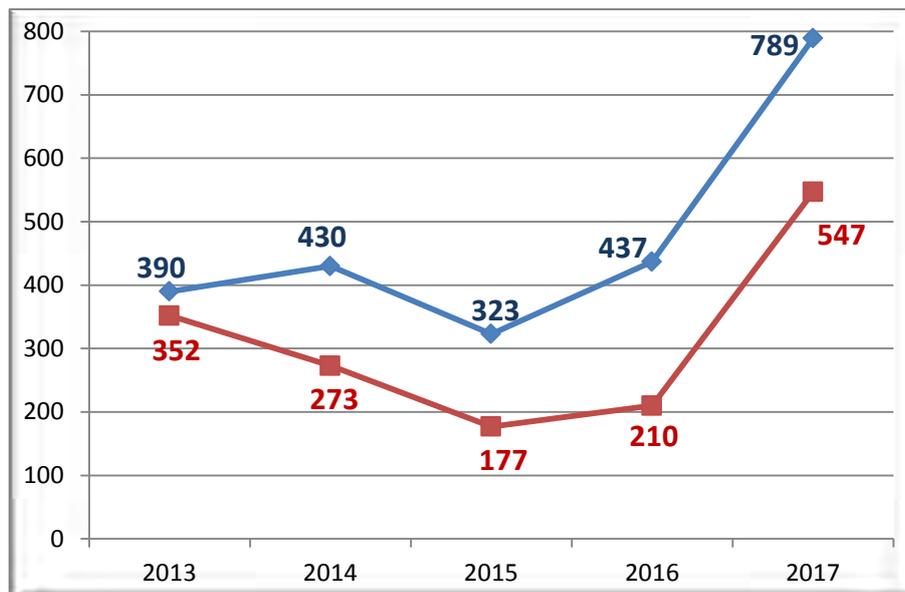
Évolution des demandes de contrats comparée aux dossiers signés



AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES

- 789 dossiers de demande d'AFS ont été réceptionnés
- 547 aides ont été versées pour un montant total de 3 384 110,67 €

Évolution des demandes d'AFS comparée aux dossiers réglés



Contrats TPE

- 41 contrats TPE ont été signés pour un montant total de 526 202,18 €
- 69 contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 828 067,41 €
- Le taux de financement moyen des projets réglés en 2017 est de 27 %

La répartition de ces contrats par CTN est la suivante :

CTN	CONTRATS TPE SIGNÉS EN 2017				CONTRATS TPE VERSES EN 2017			
	Nb	Montant contrats	Montant investissements	% moyen de participation	Nb	Montant contrats	Montant investissements	% moyen. de participation
A	8	134 366,50 €	714 261,27 €	19%	14	183 222,85 €	853 908,01 €	21%
B	1	25 000,00 €	75 578,80 €	33%	2	30 090,15 €	89 231,26 €	34%
C	3	32 242,24 €	84 613,55 €	38%	8	111 960,53 €	321 926,78 €	35%
D	10	128 449,17 €	397 753,59 €	32%	13	160 538,90 €	529 939,71 €	31%
E	1	5 394,18 €	13 485,44 €	40%	1	5 253,22 €	13 133,06 €	40%
F	4	81 190,40 €	482 258,00 €	17%	9	149 233,30 €	663 793,75 €	22%
G	9	70 947,85 €	189 261,88 €	37%	13	126 954,40 €	423 117,59 €	30%
H	2	28 559,84 €	71 399,60 €	40%	3	30 489,35 €	78 147,90 €	39%
I	3	20 052,00 €	40 104,00 €	50%	6	30 324,71 €	69 241,92 €	44%
TOTAL	41	526 202,18 €	2 068 716,13 €	25%	69	828 067,41 €	3 035 236,89 €	27%

➤ AFS de déploiement

- **478 AFS de déploiement** ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de **2 556 043,26 €**.
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une AFS de déploiement est de **5 347 €**.

La répartition de ces AFS par CTN est la suivante :

AFS en 2017				
CTN	Aide	Nombre de versements	Montant des versements en €	Montant moyen de la subvention en €
A	Filmeuse+	1	3 025,00	3 025
	Airbonus	8	16 119,52	2 015
	Garage +	9	29 674,68	3 297
	Garage Plus Sûr	46	92 210,23	2 005
	TMS Pros Action	3	42 530,90	14 177
	TMS Pros Diag	1	5 775,00	5 775
B	Batir+	8	116 101,11	14 513
	Manut +	1	3 647,20	3 647
	Filmeuse+	1	2 177,50	2 178
	Echafaudage +	44	383 257,62	8 710
	Stop Amiante	3	15 202,00	5 067
	TMS Pros Action	2	12 517,45	6 259
	TMS Pros Diag	1	21 700,00	21 700
C	Filmeuse+	4	11 179,50	2 795
	Manut +	17	234 487,60	13 793
	Stop Amiante	1	468,00	468
	TMS Pros Action	1	25 000,00	25 000
	TMS Pros Diag	6	16 044,00	2 674
	Transport + sur	1	9 238,35	9 238
D	Filmeuse+	5	18 138,50	3 628
	Stop Essuyage	128	513 447,12	4 011
	TMS Pros Action	6	48 514,38	8 086
	TMS Pros Diag	8	45 369,62	5 671
E	Aquabonus	1	10 000,00	10 000
	Filmeuse+	3	10 617,00	3 539
	TMS Pros Action	1	25 000,00	25 000
F	Aquabonus	45	422 607,27	9 391
	Préciseo	1	5 000,00	5 000
	Filmeuse+	1	2 102,00	2 102
	TMS Pros Action	1	22 125,00	22 125
G	Filmeuse+	5	17 985,50	3 597
	TMS Pros Action	5	29 827,30	5 965
H	Airbonus	41	82 794,50	2 019
	TMS Pros Action	1	3 210,00	3 210
I	Aquabonus	1	10 000,00	10 000
	Préciseo	65	240 700,33	3 703
	TMS Pros Action	2	8 249,08	4 125
Totaux		478	2 556 043,26	5 347

3.7. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RESEAU NATIONAL

3.7.1. PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENES DANS LE CADRE NATIONAL

Le Service Prévention participe activement aux travaux menés dans le cadre national. Outre les groupes de travail cités dans le paragraphe 3.10 sur l'activité des laboratoires, on peut mentionner les travaux suivants :

- ↻ participations à 16 plénières : « Travail et organisations », « TPE / PME », « Mobilité et sécurité durable », « Situations de travail » et « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « Risque biologique », « Incitations financières », « BTP », « INFODOC », « Agro-alimentaire – SCIAL », « Formation », « Aide et soins à la personne », « Normalisation »,
- ↻ participation à l'élaboration du projet informatique « IFI-ICS »,
- ↻ sous-commissions d'habilitation des organismes de formation SST, PRAP, CPS et RPS, Echafaudages, CATEC, et Amiante sous-section 4,
- ↻ élaboration de la brochure INRS ED 6270 « Prévention des risques en maintenance – critères à intégrer dès la conception des machines »,
- ↻ refonte du guide de prévention INRS ED 909 « Interventions sur les peintures contenant du plomb »,
- ↻ évolution du guide ED 6091 pour le retrait ou l'encapsulage des matériaux contenant de l'amiante,
- ↻ élaboration de la brochure ED 6012 « Dépister les risques psychosociaux - des indicateurs pour vous guider »,
- ↻ pilotage du groupe de travail sur la révision de la recommandation R389 sur la sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté,
- ↻ à la demande de la CNAM, révision des recommandations régionales R17 « travaux souterrains autres que galeries linéaires » et R19 « Éclairages provisoire de chantier de bâtiment et génie civil »,
- ↻ participation à l'élaboration d'une doctrine sur le rôle et la place des Unités Techniques (laboratoires) et construction d'un schéma cible du réseau des UT à 10 ans,
- ↻ optimisation du fonctionnement en réseau de la branche AT-MP sur la mission déléguée « grand comptes »,
- ↻ participation au comité de pilotage de la convention nationale signée avec FORMIRIS,
- ↻ refonte du dispositif de formation « Pré requis en Prévention »,
- ↻ participation aux outils Synergies : Accueil et Pédagogie Transport Routier de Marchandises (TRM) ED 4461 et aide à la personne ED 4463.

3.7.2. NORMALISATION

En 2017, 12 techniciens du Service Prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté 127 jours de travail et a concerné essentiellement :

- ↻ des équipements de travail : machines d'emballage, bancs d'essais de freinage poids lourds, installations scéniques, équipements de manutention de charges, matériels aéroportuaires,
- ↻ les effets des vibrations sur l'homme,
- ↻ l'acoustique sur les lieux de travail,
- ↻ le BTP : produits préfabriqués en béton, échafaudages, garde-corps, coordonnateurs SPS,
- ↻ les rayonnages statiques utilisés dans la grande distribution,
- ↻ le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires.

3.7.3. GESTION DU RISQUE PROFESSIONNEL (GDR)

Des grandes entreprises disposent d'un service juridique pour gérer des contentieux avec les CPAM quant au bien-fondé de l'imputation à l'entreprise d'un AT/MP ou d'IJ/IP (Indemnité Journalière/Incapacité Permanente [rente ou capital]) concernant un salarié. Certaines de ces entreprises font de très nombreuses, parfois systématiquement, des procédures contentieuses.

L'objectif de l'action GDR Entreprises et Contentieux consiste à organiser une synergie entre les CPAM, la DRSM et le Service Prévention pour une gestion « attentionnée » des Déclarations d'Accident du Travail (DAT) concernant les entreprises d'une liste fournie par la CNAM afin de développer une politique de prévention et de diminuer la sinistralité.

Sur la base d'une liste initiale de 88 entreprises concernées par cette action, 87,5 % d'entre elles avaient mené au moins une action concrète de prévention au 31 décembre 2017 (pour un objectif de 75%), dépassant ainsi l'objectif initial.

3.7.4. PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) est depuis plusieurs années une mission prioritaire de l'Assurance Maladie mais également des politiques publiques. Cela s'est traduit au sein de la Convention d'Objectif et de Gestion 2014-2017 et du Plan Santé Travail n°3 par des orientations fortes de la tutelle.

Les actions déployées ont reposé principalement sur une coordination des services de l'Assurance Maladie : Service Social, Service Médical, Services administratifs Maladie et AT/MP et Service Prévention.

Avec la signature des 25 Contrats Pluriannuels Objectifs et de Moyens (CPOM) en Île-de-France, les SiST se sont engagés à développer des actions favorisant la Prévention de la Désinsertion Professionnelle et le Maintien dans l'Emploi.

En 2017, 27 visites sur site ont été réalisées par le nouveau référent PDP pour conseiller et accompagner les services de santé au travail sur les indicateurs définis dans le cadre des CPOM. Parallèlement, des informations sont transmises régulièrement à l'ensemble des SiST, lors des demandes individuelles, à réception des bilans ou à l'occasion de réunions.

Dans le cadre de la promotion de la PDP, la CRAMIF a organisé en juin 2017, lors du salon Préventica, une conférence sur la PDP pour sensibiliser le plus grand nombre sur cette thématique.

En décembre 2017, ont eu lieu « *les rencontres pluridisciplinaires* » en partenariat avec le Service Médical d'Ile-de-France. L'objectif était de favoriser les relations entre le Service Médical de l'Assurance Maladie et les équipes pluridisciplinaires des SiST.

De plus, le Service Prévention de la CRAMIF participe également aux travaux du réseau sur le projet de futurs indicateurs PDP pour les CPOM de deuxième génération.

Enfin, dans le cadre du Plan Régional Santé Travail d'Ile-de-France n°3, une action PDP est engagée sur les zones aéroportuaires de Roissy et Orly en faveur des agents de sûreté et des bagagistes.

3.7.5. AT COMPLEXES

La CRAMIF a contribué à l'élaboration du projet piloté par la CNAM/DRP pour créer un parcours expérimental d'accompagnement des victimes d'AT graves/complexes.

Ce parcours consiste à identifier sans tarder des victimes d'AT graves/complexes pour leur proposer un accompagnement attentionné jusqu'à la réhabilitation médicale, facilitant ainsi la réinsertion professionnelle et réduisant la durée des arrêts de travail.

Des Conseillers Risques Professionnels (CRP) ont été recrutés dans les cinq CPAM expérimentatrices (dont celles de la Seine et Marne et des Yvelines). Ces agents ont pour rôle de développer la transversalité entre les services administratifs, le corps médical dans ses différentes composantes dont les médecins du travail, le Service Social et le Service Prévention des Risques Professionnels.

Le Service Prévention est systématiquement informé des entreprises concernées par l'action du Conseiller Risque Professionnel. Il apporte son éventuelle connaissance de l'entreprise et bénéficie du signalement de situations dangereuses.

Il a participé en 2015, avec la CNAM et les CARSAT concernées, à des travaux préparatoires relatifs au volet professionnel de l'accompagnement du retour en emploi des lombalgiques après AT.

En 2016, une nouvelle procédure a vu le jour, qui consiste en un contact automatique par le Conseiller Risque Professionnel des assurés arrêtés depuis au moins 90 jours suite à des lombalgies professionnelles chroniques. La CRAMIF a de son côté diffusé une information relative au dispositif à l'ensemble des SiST dans le cadre des CPOM.

Les résultats de ces expérimentations présentés par la CNAM en 2017 se révèlent insuffisamment probants pour que la démarche soit généralisée sur le territoire national.

3.8. TRAVAUX AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

3.8.1. CRAT/MP

La Commission régionale des Accidents du Travail Maladies Professionnelles (CrAT/MP) s'est réunie à 7 reprises en 2017. Ses travaux ont porté prioritairement sur la méthodologie de préparation des futures priorités régionales. La coordination des Comités Techniques Régionaux (CTR) est ainsi apparue essentielle, c'est pourquoi deux réunions spécifiques ont été organisées avec les présidents et vice-présidents des deux collèges des CTR.

Les six CTR ont alors décidé en novembre de constituer des commissions temporaires de prévention afin d'identifier leurs 5 priorités régionales sur lesquelles la CrAT/MP s'appuiera pour décider des 3 programmes régionaux prioritaires pour la période 2018-2022.

3.8.2. CTR AVEC COMMISSIONS CTP, CPPT

Comités Techniques Régionaux (CTR)

Le Service a assuré la préparation, l'organisation et l'animation de 12 réunions des 6 Comités Techniques Régionaux (CTR) et du Séminaire Inter-CTR.

Les présentations faites en CTR ont été réunies sur supports informatiques et distribuées à tous les membres de CTR à l'occasion du séminaire Inter-CTR qui s'est tenu au Salon Préventica à Paris en juin 2017.

Commissions Temporaires de Prévention (CTP)

Les Commissions Temporaires de Prévention des 6 CTR ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention :

CTR	Thème de la CTP	Nombre de réunions en 2017	État d'avancement
1	Choix des outils à main	4	En cours L'élaboration du document d'aide au choix des outils manuels en vue d'éviter les TMS dus aux vibrations a été poursuivie
2	Révision des textes	6	En cours Révision de la R17 « Travaux souterrains autres que galeries linéaires »
3	Collecte des déchets	2	En cours
3	Priorités régionales	1	En cours D'autres réunions sont programmées début 2018
4	Déploiement de l'applicatif SEIRICH	1	Terminée Une journée de formation à l'attention des membres de CTR sur le déploiement de l'applicatif a été organisée en décembre 2017
4	Priorités régionales	1	Terminée
5	Prévention des TMS	3	En cours
5	Priorités régionales	1	Terminée
6	Nettoyage des locaux en journée	4	En cours
6	Priorités régionales	1	Terminée

Commissions Paritaires Permanentes de Tarification (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires présentés	Nombre de dossiers de ristournes présentés	Nombre d'établissements concernés
1	2	0	15	35
2	5	62		
3	1	2		
4	1	1		
5	2	15	1	1
6	2	0	5	7
TOTAL	11	80	21	43

3.9. PARTENARIAT

3.9.1. DIRECCTE

Les relations avec la DIRECCTE ont essentiellement porté sur 3 domaines :

CPOM avec les SiST (Cf. §3.5)

Les CPOM ont été abordés à l'occasion de la première réunion du groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail (GPRO du CROCT, ex CRPRP) pour recueillir les avis pour les deux derniers CPOM à signer, de 5 réunions COPIL CPOM, de 2 réunions collectives sur le thème des RPS animées par la DIRECCTE et d'un colloque PDP le 11 décembre 2017 organisé par la CRAMIF en partenariat avec le Service Médical de l'Assurance Maladie d'Île-de-France.

PRST3

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST 3) couvre la période 2016-2020.

Sa préparation a fait l'objet de 6 réunions CRPRP/CROCT en composition restreinte ou en GPRO, une réunion collective sur le thème de la PDP et 5 réunions du groupe de travail dédié au risque aéroportuaire.

Le service a élaboré des fiches actions inscrites au plan national santé au travail (PRST 3) dont les thèmes sont les suivants :

- Prévenir les risques de TMS
- Prévenir les risques chimiques et CMR
- Agir par la formation
- Prévenir le risque routier professionnel
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied dans les TPE-PME
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des coordonnateurs SPS
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des maîtres d'ouvrage
- Prévenir les risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris.

Lors de la 2^{ème} réunion du GPRO-CROCT, la CRAMIF a présenté un premier point d'avancement des actions qu'elle pilote.

Grand Paris (Cf. § 3.4.3)

La CRAMIF a élaboré et publié le guide technique CRAMIF DTE 278 « Grand Paris - Conception, exploitation et maintenance d'une gare » avec notamment la participation de la DIRECCTE d'Île-de-France.

Le Service Prévention a participé au séminaire organisé par la DIRECCTE d'Île-de-France qui réunit annuellement les maîtres d'ouvrage du Grand Paris (Société du Grand Paris, SNCF, RATP) dans le cadre de la charte « Responsabilité Sociale des Entreprises » qu'ils ont signée en 2015.

Des Inspecteurs du travail ont bénéficié de la formation de 2 jours relative à la prévention lors des travaux souterrains, formation dispensée par la CRAMIF.

3.9.2. CENTRES DE CONSULTATIONS DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE

Bilan et évolution des conventions avec les CCPP

Sous l'impulsion de la CNAM, une nouvelle convention a été mise en place à partir du 1^{er} janvier 2017 entre la CRAMIF et les 6 Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle (CCPP) d'Île-de-France. Cette évolution a été conçue avec un double objectif :

- simplifier la gestion de la convention en adoptant des mécanismes de paiement forfaitaire en lieu et place de paiement unitaire à la consultation des salariés relevant du régime général,
- et proposer une formule plus incitative pour les centres, en se basant, non plus sur le volume des consultations, mais sur l'organisation de réunions séminaires.

Cette nouvelle convention n'a en rien modifié la vocation des CCPP à rester un partenaire naturel du Service Prévention de la CRAMIF avec lequel ils coopèrent régulièrement afin de développer la prévention des problématiques de santé au travail : les signalements de certaines pathologies au sein de secteurs d'activités ou d'entreprises bien définis, la mise en évidence du lien causal entre des pathologies professionnelles et l'exposition des salariés à des situations dangereuses ou encore la détection de problématiques émergentes

restent des missions essentielles des CCPP auprès de la CRAMIF. Cette synergie doit permettre la réalisation d'actions collectives de prévention nécessaires face aux nuisances responsables de pathologies professionnelles et/ou de désinsertion professionnelle.

Dans ce contexte, la CRAMIF a instauré l'organisation de séminaires périodiques avec chacun des CCPP de la région, dans un but d'échanges et d'apport en matière de prévention.

Un nombre forfaitaire de séminaires a été au préalable négocié avec la CNAM/DRP pour chacun des CCPP, sur la base du nombre de consultations effectuées dans les années antérieures :

CCPP	Nombre de séminaires organisés en 2017
Centre Hospitalier Intercommunal – CRÉTEIL (94)	5
Hôtel-Dieu – PARIS 4 ^{ème}	3
Hôpital Raymond POINCARÉ – GARCHES (92)	5
Hôpital Fernand WIDAL – PARIS 10 ^{ème}	5
Hôpital COCHIN – PARIS 14 ^{ème} Service transféré à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu – PARIS 4 ^{ème}	5
Hôpital AVICENNE – BOBIGNY (93)	4
TOTAL	27

Au total, 27 séminaires ont été organisés durant l'année 2017 et ont rassemblé 450 participants :

- en dehors de ceux consacrés au bilan d'activité de chaque centre, ces séminaires ont porté sur des sujets de fond proposés soit par le CCPP, suite à leur propre expérience, soit par la CRAMIF, au vu des enseignements qui pourraient en être tirés en matière d'émergence, d'imputabilité ou de prévention,
- la CRAMIF y a témoigné de son expérience et présenté les actions qu'elle a mises en place ou auxquelles elle a participé à chaque fois que possible,
- selon la thématique et le contexte, la participation a pu être élargie à d'autres acteurs, venus eux aussi exposer leur expérience : DRSM, INRS, Santé Publique France, expert étranger,
- les services de santé au travail (SiST) de la région ont été invités à la plupart des séminaires (médecins du travail et toute leur équipe pluridisciplinaire), dans un but à la fois de renforcer le partenariat existant entre les SiST et la CRAMIF, de créer des relations privilégiées avec les médecins du travail et autres intervenants, de contribuer à l'apport de connaissances sur les liens entre les pathologies et les expositions professionnelles, de sensibiliser ces professionnels de santé au travail à certaines problématiques, et encore de les aider à identifier et mettre en place certaines mesures de prévention collectives sur des thématiques pointées par les CCPP.

Toutes ces réunions ont permis de nombreux échanges et ont renforcé la collaboration entre tous les acteurs.

Les thématiques proposées (en dehors des séminaires consacrés aux bilans d'activité des CCPP) ont porté sur :

- Prévention de la désinsertion professionnelle
- Expositions professionnelles au plomb
- Pneumopathies d'hypersensibilité
- Epicondylites : quels facteurs de risque pour quelle prévention ?
- Allergies professionnelles respiratoires et cutanées des coiffeurs
- Expositions professionnelles et troubles de la reproduction
- Allergie aux acrylates dans le secteur de l'onglerie
- Travail de nuit et travail posté
- TMS-Epaule : quels facteurs de risque pour quelle prévention ?
- Situations professionnelles à risque de pathologies en lien avec les RPS
- Reprotoxicité et travail

- Urgences en milieu de travail : quelle méthodologie adopter pour anticiper la bonne gestion de ces urgences ?
- Somnolence au travail
- Syndromes collectifs inexplicables en milieu de travail
- Risque physique : manutention manuelle et lésions ligamentaires du carpe
- Allergies cutanées aux époxy dans le milieu du BTP : des constats aux actions de prévention
- Aérocontaminants du BTP et santé respiratoire
- TMS et matrice emplois/expositions
- Pressings : Toxicité des solvants - Etude en milieu de travail - Aspect environnemental
- Solvants et sclérodémie localisée

Cette dynamique sera poursuivie en 2018 autour de nouvelles thématiques et en intégrant la participation active des SiST qui pourraient venir exposer leur expérience, en complément des données présentées par le CCPP et la CRAMIF.

Étude ARDCO

La cohorte ARDCO (Asbestos Related Diseases COhort) a été constituée dès 2007, suite aux recommandations de la conférence de consensus de 1999. Elle s'intègre dans le cadre d'un programme de surveillance post-professionnelle des salariés ayant été exposés à l'amiante : dans un contexte de dépistage des maladies liées à l'amiante, son but est d'évaluer l'incidence et la mortalité par cancers en fonction des caractéristiques de l'exposition professionnelle à l'amiante et de l'existence de maladies bénignes liées à l'amiante (asbestose, plaques pleurales).

Cette étude est pilotée par le responsable du CCPP du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil. Elle est l'objet d'une convention entre la CRAMIF et l'IIMTPIF (Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris Île-de-France).

Après 3 études successives (ARDCO1, ARDCO2 et ARDCO3), la convention ARDCO 4 est en cours actuellement, pour la période 2016-2018 : la CNAM a donné son accord pour financer la poursuite de l'étude afin de :

- améliorer la puissance statistique des informations déjà recueillies,
- poursuivre l'évaluation de l'incidence et de la mortalité par cancers, respiratoires et non respiratoires (rein, vessie, hémopathies, cancers digestifs), en lien avec l'exposition à l'amiante ou la présence de plaques pleurales, et en tenant compte des co-expositions à d'autres poussières minérales (silice, poussière de ciment ...),
- réaliser une nouvelle campagne d'examens par scanner thoracique et en évaluer l'intérêt lors de la mise en évidence d'affections thoraciques bénignes (plaques pleurales),
- et ainsi définir les modalités optimales de surveillance des populations antérieurement exposées à l'amiante.

3.9.3. CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le Service Prévention contribue à la formation initiale et continue des médecins et infirmiers du travail :

Formation initiale

Les médecins hospitaliers responsables des Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en santé au travail, organisation des stages. Le Service intervient dans ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- l'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs,
- la démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation,
- l'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise,
- les statistiques AT/MP,
- les programmes CPOM avec les SiST.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la Faculté de Médecine Descartes. La CRAMIF participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmiers cadres managers.

Formation continue

Le Service participe occasionnellement aux travaux de la METRANEP (Société savante de médecine du travail du Nord Est Parisien) avec l'équipe hospitalo-universitaire de l'Hôpital Fernand Widal.

3.9.4. OPPBTP

La CRAMIF et l'OPPBTP ont signé le 30 décembre 2014 une convention régionale de partenariat pour une durée de 4 ans afin d'utiliser les ressources respectives des deux organismes pour déployer en Île-de-France des actions de prévention dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Le partenariat se déroule autour de 7 actions de prévention :

- ↪ P3C3 (Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction). Comme convenu dans la convention nationale OPPBTP-CNAM, le programme P3C3 de l'Assurance Maladie / Risques Professionnels est décliné en région et comprend deux cibles principales :
 - les Maîtres d'ouvrage (MOA) et leurs conseils, notamment les Maîtres d'œuvre (MOE) et les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), afin d'intégrer, très en amont des chantiers, la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied par la création de lots spécifiques pour le transport et la manutention de charges à pied d'œuvre et les flux de circulation,
 - les entreprises les plus exposées au risque de chute et dont les effectifs sont compris entre 20 et 49 salariés, soit initialement 443 établissements en Île-de-France.
- ↪ TMS Pros : il s'agit d'inciter les entreprises à utiliser le site internet public www.tmspros.fr pour s'approprier la démarche officielle de prévention des Troubles MusculoSquelettiques du réseau de l'Assurance Maladie / Risques Professionnels ainsi que le dispositif ADAPT disponible sur le site www.oppbtp.fr,
- ↪ TPE Maçons : actions dirigées vers les très petites entreprises de maçonnerie (moins de 20 salariés),
- ↪ Risque chimique : réduction du risque lié aux huiles de décoffrage, aux essences avec benzène, aux poussières de bois et de silice,
- ↪ Amiante : contribution à la campagne nationale CARTO réalisée à l'occasion de travaux régis par la « sous-section 4 » tels que les travaux d'entretien et de maintenance,
- ↪ Actions CPOM : actions spécifiques des CPOM avec les deux SiST APST-BTP et SiST-BTP 77,
- ↪ Grand Paris : amener les principaux donneurs d'ordre à s'engager dans une meilleure prise en compte de la prévention en amont des chantiers par la signature de chartes.

Trois comités de pilotage ont été organisés en 2017 par le Service et ont permis d'assurer un suivi des 7 programmes d'actions.

3.9.5. ARACT

Outre la participation d'un représentant CRAMIF au comité d'orientations stratégiques de l'ARACT, la collaboration avec l'Agence régionale a consisté en 2017 en la finalisation de la refonte de l'outil Kit-RPS réalisé en 2011 avec le concours de plusieurs Services interentreprises de Santé au Travail (SiST). Le nouveau Kit-RPS permettra ainsi l'utilisation de l'outil par les SiST dans le cadre de la réalisation de leur projet de service pour sensibiliser les PME d'Île-de-France à la thématique RPS. Il sera mis en œuvre dès 2018.

Une présentation du nouveau kit de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux a été réalisée le 13 avril 2017 dans les locaux de la CRAMIF.

3.9.6. AUTRES PARTENARIATS

Ce paragraphe regroupe les actions de partenariat ne figurant pas dans les chapitres 3.9.1 à 3.9.6 ou dans d'autres chapitres de ce rapport.

Fédérations professionnelles

Les Fédérations professionnelles Employeurs et les Syndicats Salariés représentent des partenaires naturels pour le service. Même si des conventions de partenariat ne formalisent pas toujours les modes de collaboration, le Service est amené à répondre favorablement à leurs sollicitations ou invitations. Il s'agit en général d'intervenir dans des colloques, journées thématiques, formations ou groupes de travail dans le but de mieux promouvoir la prévention des risques professionnels auprès de leurs délégués.

Le 7 décembre 2017, la 3^{ème} rencontre avec le secteur de l'Hôtellerie et de la Restauration a eu lieu à Paris. Organisée par la CRAMIF, 200 participants ont pu assister aux débats entre professionnels et visiter le salon des exposants de matériels.

3.10. ACTIVITES DES POLES TECHNIQUES

3.10.1. RISQUES PHYSIQUES ET TECHNOLOGIQUES (RPT)

Le pôle Risques Physiques et Technologiques (RPT) est composé du Centre de Mesures et Contrôles Physiques (CMP) et de l'unité Risques Technologiques.

Centre de Mesures et Contrôles Physiques

Le Centre de Mesures et Contrôles Physiques (CMP) a réalisé **803** prestations en 2017.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par nature et par CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'exercice.

C T R	CTN	Bruit	Ambiance thermique	Éclairage	Rayonnements optiques artificiels	Champ électromagnétique	Rayonnement ionisant	Ventilation	Vibration	Glissance de sols	Electricité	CTN / total en %
1	A Métallurgie	7,10	-	0,75	-	-	-	19,18	0,25	0,12	-	27,40
2	B Bâtiment Travaux Publics	3,36	-	2,24	-	-	-	6,60	-	-	-	12,20
3	C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	3,49	0,25	0,62	-	0,12	0,12	6,97	1,00	-	-	12,58
4	E Chimie, caoutchouc, plasturgie	0,75	-	-	-	-	-	3,11	0,12	-	-	3,99
	F Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	1,49	-	-	0,12	-	-	3,86	0,25	-	-	5,73
5	D Services, commerces et alimentation	0,75	0,37	-	-	-	-	3,24	0,25	1,99	-	6,60
	G Commerce non alimentaire	3,24	-	0,25	-	-	-	8,47	0,37	0,12	-	12,45
6	H Activités de services I	4,36	-	0,75	-	0,25	0,12	9,46	-	0,25	-	15,19
	I Activités de services II et travail temporaire	1,00	-	-	-	0,12	0,12	2,49	0,12	-	-	3,86
Types de mesure en % du total		25,54	0,62	4,61	0,12	0,49	0,36	63,38	2,36	2,48	-	100

Participation à des actions nationales

Le CMP a contribué aux priorités nationales suivantes :

- ↪ Action CMR – Fumées de soudage : élaboration de l'ingénierie de prévention associée à cette action. Le CMP est le pilote de cette action pour la CRAMIF,
- ↪ Action CMR – Émission des moteurs diesel : le CMP contribue activement aux actions de terrain menées dans les centres de contrôle technique,
- ↪ Autres Priorités Nationales : le CMP est intervenu ponctuellement :
 - dans l'action TMS Pros pour réduire l'exposition aux vibrations,
 - dans l'action Chutes dans le BTP pour améliorer l'éclairage des chantiers.

Le CMP a contribué à l'ingénierie de prévention de la branche AT-MP en participant aux groupes de travail CRAMIF/CARSAT/INRS suivants :

- ↪ champs électromagnétiques,
- ↪ vibrations,
- ↪ rayonnements optiques artificiels,
- ↪ bruit,
- ↪ glissance des sols,

- ↗ rayonnements ionisants,
- ↗ guide pratique de ventilation « Carrosseries »,
- ↗ guide pratique de ventilation « Prévention de l'exposition au protoxyde d'azote ».

Cette contribution à l'ingénierie de prévention de la branche AT-MP s'est concrétisée par la parution des documents suivants en 2017 :

- ↗ 3 fiches pratiques relatives aux champs électromagnétiques :
 - ED 4201 « Généralités sur les champs électromagnétiques jusqu'à 300 GHz »,
 - ED 4207 « Champs électromagnétiques – Les réseaux sans fil de proximité »,
 - ED 4266 « Champs électromagnétiques – Electrolyse industrielle »,
- ↗ dossier Web INRS relatif aux champs électromagnétiques avec la mise au point d'un outil appelé OSERAY permettant d'accompagner l'employeur dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques, téléchargeable sur le site INRS.fr,
- ↗ 2 fiches pratiques de radioprotection :
 - ED 4446 « Electrodes de soudage au tungstène thorié »,
 - ED 4447 « Paratonnerres radioactifs »,
- ↗ 1 brochure ED 6283 « Vibrations plein le dos. Conducteurs d'engins mobiles »,
- ↗ 1 fiche focus « Réduction des vibrations mains bras. Ponceuses ».

Participation à des actions régionales

En 2017, le CMP a effectué des mesures en lien avec les programmes régionaux suivants :

- ↗ Travail des métaux : réduction du bruit, captage des brouillards d'huile,
- ↗ Risque chimique dans le BTP : plomb dans les travaux de rénovation, fumées de bitume,
- ↗ Etablissements de soins : prévention du risque chimique lié au formol, aux cytotoxiques,...
- ↗ Collecte et traitement des déchets : conception et aménagement des centres de tri,
- ↗ Magasins de bricolage : aménagement des locaux de découpe du bois.

Le Centre a contribué aux autres actions régionales suivantes :

- ↗ Grand Paris : intégration de la ventilation lors des travaux souterrains,
- ↗ Activités aéroportuaires : prévention des risques liés aux vibrations,
- ↗ Grande distribution : glissance des sols.

Autres actions

En 2017, le CMP a réalisé des actions de formation dans les domaines physiques pour le compte :

- ↗ du Pôle IDFP de la CRAMIF (ventilation, éclairage, bruit, vibrations, rayonnements ionisants),
- ↗ de l'INRS (champs électromagnétiques, ventilation),
- ↗ de la faculté de médecine pour les médecins du travail en formation initiale (ventilation, bruit, vibrations, éclairage).

Il a participé à des groupes de travail nationaux, européens et internationaux concernant la normalisation :

- ↗ CEN TC 231 - Vibrations et chocs mécaniques,
- ↗ ISO TC 108 SC4 - Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques,
- ↗ AFNOR S30D – Acoustique sur les lieux de travail.

Le responsable du CMP a participé au groupe de suivi scientifique du département IET (Ingénierie des Équipements de Travail) de l'INRS.

Unité Risques Technologiques

Participation à des actions nationales et internationales

L'unité Risques Technologiques a contribué aux priorités nationales suivantes :

- ↪ action CMR – Émission des moteurs diesel,
- ↪ action TPE – Réparation automobile.

Elle a participé au groupe de travail national chargé d'élaborer l'AFS Air Bonus pour aider le secteur du contrôle technique dans l'acquisition de système de protection des salariés contre les émissions de moteurs diesel et essence. L'unité est le pilote de ces actions pour la CRAMIF.

Elle a participé au niveau national et régional au déploiement de l'action TPE Réparation Automobile (voir paragraphe 3.3.2).

L'unité a participé aux groupes de travail nationaux CRAM/CARSAT/INRS/Ministère du Travail suivants :

- ↪ révision de la brochure INRS ED 755 et sortie de l'ED 6282 « Réparation et entretien des véhicules automobiles »,
- ↪ modification de machines et ensemble de machines, future directive Machine (avec le Ministère du travail et l'INRS).

L'unité a participé à un groupe de travail européen concernant la normalisation des bancs à rouleaux utilisés dans les centres de contrôle technique poids lourds.

De plus, l'unité a participé aux réunions nationales avec l'INRS, la CNAM et EUROGIP sur la coordination des problèmes graves de prévention sur les machines, signalés par les caisses. L'unité répond aux sollicitations en matière d'expertises Machine et donne un avis sur les mesures de prévention à mettre en œuvre. Des fiches de signalement permettent d'informer, de remonter les problèmes et de nourrir la normalisation des différentes machines, donc la prévention à long terme. Un outil de communication interne au réseau prévention sur ces fiches, proposé par la CRAMIF, a été validé par la CNAM et le réseau des caisses afin de mieux communiquer.

Participation à des actions régionales

L'unité Risques Technologiques fait partie du groupe projet et a mené des actions de terrain en lien avec les priorités régionales suivantes :

- ↪ travail des métaux et traitement de surface,
- ↪ collecte et traitement des déchets,
- ↪ fabrication de produits en béton.

L'unité a en charge le CTR 1 sur les activités de la Métallurgie. De ce fait, elle a donc animé les commissions CTP du CTR 1 (Outils manuels). Un guide de choix sur les outils portatifs a été approuvé par le CTR1 lors sa session de novembre. Le document DTE 223 « Bien choisir son outil portatif » est présent sur le site de la CRAMIF et permet aux entreprises d'avoir une offre de service sur les outils portatifs de la métallurgie.

Dans le domaine des fluides de coupe, l'unité a mis en place un programme d'ingénierie de prévention afin de mieux connaître les risques impactant la santé des salariés. La caractérisation des risques et les analyses des unités techniques (LBC et LTX) a permis de mieux appréhender le problème de prévention dans le domaine des huiles de coupe. En 2018, l'action sera poursuivie avec le concours des entreprises impactées.

Elle accompagne deux services de Santé au Travail dans le suivi et la mise en place de leur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. En outre, dans le cadre de l'action CPOM CMR Garages, l'unité continue d'intervenir avec les SiST signataires dans la mise en œuvre du programme CMR Garages.

3.10.2. RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES (RCBI)

Le pôle RCBI réalise des activités d'étude et de gestion de projets ainsi que des prestations analytiques concernant l'évaluation des risques chimiques et biologiques. Le Laboratoire de Toxicologie industrielle et le Laboratoire des BioContaminants sont intégrés au sein du pôle RCBI.

L'unité Information procède à la recherche, au tri et à la diffusion des informations relatives à la prévention des risques professionnels.

Participation à des actions nationales

Dans le cadre de la COG, le pôle contribue au programme national de prévention CMR, avec la participation au comité national d'élaboration et de pilotage du programme (validation des orientations et suivi des actions) et l'animation du groupe national Pressing avec l'élaboration des outils pour la mise en œuvre nationale de ce projet. Le pôle participe également aux travaux concernant l'évaluation du programme CMR.

Le pôle est également impliqué dans la thématique nationale TPE restauration avec la recherche de partenariat pour déployer l'action.

Il apporte sa contribution au comité opérationnel pour la mise en place du logiciel SEIRICH concernant l'évaluation du risque chimique.

Il apporte son expertise dans des groupes de travail « travaux routiers » sur la thématique des fumées de bitume en collaboration avec l'INRS et travaille au maintien du partenariat avec la Chambre Syndicale Française de l'Étanchéité.

Études, conseil et assistance

Le pôle apporte son assistance auprès d'un groupe inter-collectivités sur la thématique des risques présents dans les égouts. Il collabore avec l'ANSES dans le cadre d'une convention de recherche pour l'évaluation du risque biologique.

Il apporte son expertise dans la publication trimestrielle de la lettre Cancer Pro éditée par l'INCa.

Actions de formation / communication

Le pôle contribue à des actions de communication sur les risques chimique et biologique auprès des entreprises, dans le cadre de salons professionnels (Expoprotection, Préventica), de colloque (Mardis de Fernand Widal, Séminaires CPOM ...), de médecins du travail, ou en interne (Plénière, RTS...).

Il participe au déploiement de l'applicatif SEIRICH pour l'évaluation du risque chimique par le biais de communications, formations- actions...

Il est aussi présent dans plusieurs modules de formation (médecins du travail...).

Information

Le pôle administre le magasin rassemblant brochures et affiches de prévention des risques professionnels. Les données relatives à la diffusion de ces documents sont rassemblées au paragraphe 3.12.

Par ailleurs, les documentalistes du pôle répondent aux sollicitations externes et internes de recherches et synthèses bibliographiques, réalisent de la veille juridique, réglementaire et technique et gèrent le fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels. La médiathèque dispose des livres, brochures, DVD et bases de données utiles à ce travail.

Les documentalistes et le personnel administratif ont contribué à la refonte de l'intranet Prévention et concourent à la mise à jour régulière des informations qui y figurent.

Le pôle gère l'espace Fernand Jérôme et la préparation des salles de formation du Service Prévention.

Laboratoire de Toxicologie industrielle

Le laboratoire de toxicologie industrielle (LTX) a réalisé 172 interventions en entreprises en 2017.

La grande majorité de ces interventions, que ce soit à la demande des agents de secteur ou dans le cadre d'études régionales et nationales, avaient pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et susceptibles de contaminer les salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a travaillé sur 222 dossiers (rapports transmis) en 2017, ces dossiers se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande d'agents de secteur du Service Prévention.

70 % de ces dossiers traitaient, de la prévention des risques liés aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN, exprimée en pourcentage :

CTR	CTN		Interventions	
			Entreprises où ont été réalisées des interventions	Entreprises où ont été réalisés des prélèvements
1	A	Métallurgie	19 %	22,9 %
2	B	Bâtiment travaux publics	15,9 %	28,4%
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	14,3%	7,4 %
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	1,6%	4,6 %
	F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	12,7 %	4,6 %
5	D	Services, commerces et alimentation	-	-
	G	Commerce non alimentaire	8 %	7,4 %
6	H	Activités de service I	17,5 %	16,5 %
	I	Activités de services II et travail temporaire	11 %	8,2 %

données extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS

Activité analytique

En 2017, le laboratoire a créé 1 289 demandes d'analyses (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

143 de ces 1 289 demandes ont été confiés à d'autres laboratoires du Réseau Prévention ou de l'INRS, dans le cadre des mutualisations,

237 demandes d'analyses ont été traitées par le LTX pour le compte des autres laboratoires du Réseau Prévention,

Participation à des actions nationales

- ↪ Etude nationale « Fumées de soudage », dans le cadre du Programme National de Prévention (PNP) CMR.
- ↪ Etude nationale « Emissions des moteurs Diesel », dans le cadre du PNP CMR.
- ↪ étude nationale « Fumées de bitume », organisée par l'INRS en partenariat avec la DGT, la CNAM, l'Union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF), la FNTP, le Groupement National Multidisciplinaire de Santé au Travail dans le BTP (GNMST-BTP) et l'OPPBTP.
- ↪ Etude nationale INRS « Evaluation de l'exposition au dioxyde de titane nanométrique ».
- ↪ Etude nationale INRS « Exposition au 1-3 butadiène ».
- ↪ Prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : groupe de ventilation n° 24.
- ↪ Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention (ORFILA, COLCHIC, le 15 juin 2017, Nanomatériaux, le 29 septembre 2017 et Plénière Chimie 1 - prévention technique les 17 et 18 octobre 2017).
- ↪ Participation au groupe de suivi du département métrologie des polluants de l'INRS.

Participation à des actions régionales

- ↩ Pilotage du programme régional de prévention « Risque chimique dans certaines activités du BTP » (Béton projeté, Démolition, Plomb, Travaux routiers, Travaux souterrains).
- ↩ Pilotage de l'action sur le risque chimique dans le cadre de la convention régionale signée avec l'OPPBTBTP.
- ↩ Contribution aux actions régionales :
 - « Travail des métaux » et « Étude fluides de coupe »,
 - « Fabrication de produits en béton »,
 - « Etablissements de soins privés »,
 - « Magasins de bricolage et ameublement ».

Actions de formation et d'information

A titre d'exemple :

- ↩ diverses présentations en RTS cf. chapitre 3.2.4,
- ↩ formation Intra entreprise : Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb,
- ↩ réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail (cours magistraux et travaux pratiques),
- ↩ diverses présentations en CTR 2, telle que « Prévention du risque chimique dans certaines activités du BTP », « Contribution du Service Prévention à la classification Synad des agents de démoulage » (adjuvants pour bétons),
- ↩ plénière Chimie 1 : « Produits de démoulage des bétons » et « Dépose massive de câbles de télécommunication gainés de plomb : du régional au national, des risques professionnels à la santé publique »,
- ↩ présentation en CTR 3, le 6 novembre 2017 : « Prévention des risques liés à la dépose de câbles de télécommunication gainés de plomb »,
- ↩ matinée prévention organisée par l'Antenne 78, le 16 novembre 2017, « Plomb et maîtrise d'ouvrage, quelle démarche de prévention ? »,
- ↩ journée technique ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites), le 30 novembre 2017 « Le plomb dans l'édifice, protéger les hommes et conserver les monuments ».

Études, conseils et assistance

- ↩ Interventions en entreprise sans prélèvement, en vue d'aider à l'évaluation du risque chimique ou afin d'expliquer les résultats des prélèvements réalisés antérieurement et les mesures de prévention préconisées en conséquence.
- ↩ Avis sur les préparations contenant des agents chimiques susceptibles d'être à l'origine de maladies professionnelles - à la demande des CPAM, du CRRMP ou des Médecins du Travail.

Publications

- ↩ « L'essence alkylate : un carburant moins dangereux pour alimenter vos moteurs thermiques », CRAMIF DTE 279.
- ↩ La revue de l'anticorrosion n°2, juillet 2017, « Décapage de peintures au plomb : précautions et techniques ».
- ↩ Le moniteur, le 10 novembre 2017, « Santé : les poussières de plomb empoisonnent toujours les chantiers ».
- ↩ Article Internet : « Cinq choses à savoir sur le risque plomb, parfois encore trop sous-estimé », publié le 21 juillet 2017, <http://www.actuel-hse.fr>.
- ↩ Article Internet : « Retour sur la matinée dédiée à la prévention du risque plomb dans le BTP », publié le 22 décembre 2017, www.cramif.fr.

Laboratoire des BioContaminants (LBC)

Le laboratoire des BioContaminants (LBC) a répondu en 2017 à **78 sollicitations** dont 43 (55 %) ont concerné l'Île de France et 35 (45 %) ont été réalisées dans le cadre de la mutualisation (CARSAT et INRS).

Les sollicitations se répartissent de la manière suivante :

Activité 2017	Ile-de-France	Régions Nord Picardie, Nord Est, Sud Est et Normandie.	CTN	Nombre de demandes	en %	Principales activités concernées
78 sollicitations ■ 3 avis sur pièces ■ 30 assistances ■ 20 prélèvements ■ 25 analyses (mutualisation)	43 sollicitations ■ 3 avis ■ 26 assistances ■ 14 prélèvements	35 sollicitations ■ 4 assistances ■ 6 prélèvements ■ 25 analyses mutualisées	A	3	3,8	Travail des métaux (fluides de coupe)
			B	2	2,6	Chantiers BTP
			C	46	59	Collecte déchets, Traitement déchets (Centres tri, recyclage textiles, compostage), Biodéchets, Production biogaz, Nettoyage urbain
			D	12	15,3	Conditionnement végétaux, meunerie, abattoirs de volailles, fromagerie, charcuterie, cidrerie
			E	2	2,6	Partenariat MSA (haras)
			F	2	2,6	Carrière, Teillage lin
			G	3	3,8	Elevage insectes, Pharmacie
			H	7	9	Collectivités territoriales, Banque, Recherche médicale, Enseignement
			Autre	1	1,3	Administration

Activité analytique globale :

En 2017, sur les 78 sollicitations reçues, 45 ont engendré des analyses de polluants, soit à partir d'échantillons prélevés par le LBC (20 sollicitations), soit à partir d'échantillons prélevés en région par les Laboratoires Interrégionaux de Chimie - LIC ou par l'INRS (25 demandes). Le LBC a traité 1073 échantillons qui ont généré 1 962 demandes d'analyses dont 1 919 demandes d'analyses de bioaérosols (endotoxines et flores microbiennes aéroportées), 36 de poussières inhalables ou thoraciques et 7 de mycotoxines.

Mutualisation :

Le LBC réalise pour les autres CARSAT toutes les analyses de bioaérosols. Les dossiers mutualisés sont enregistrés dans la base de données nationale COLCHIC (demandes d'analyses et résultats).

Dans le cadre de la mutualisation, le LBC a réalisé plusieurs types d'actions :

- des assistances avec intervention sur site en région, pour appui aux agents de terrain ou aux LIC à l'analyse du risque biologique, pré-visite, et /ou restitution de résultats : 4 assistances,
- des prélèvements de bioaérosols effectués par le LBC à la demande d'une CARSAT (IC, CS ou LIC) et dont les analyses ont été réalisées par le LBC : 6 sollicitations, pour 168 échantillons (15,6 %) qui ont généré 282 demandes d'analyse (soit 14,4 % du total annuel),
- des analyses mutualisées d'échantillons de bioaérosols prélevés par les LIC formés ou en cours de formation à la métrologie des bioaérosols (LIC de Nancy, Lille, Rouen, Marseille, Lyon) : 10 sollicitations pour 163 échantillons analysés par le LBC (15 %) qui ont généré 284 demandes d'analyse (14,4 % du total annuel),
- exceptionnellement, des analyses mutualisées d'échantillons de bioaérosols prélevés par l'INRS (Laboratoire ASTEC - Analyses Spatiales et Temporelles des Expositions Chimiques) dans le cadre d'une étude sur les expositions professionnelles dans les activités de compostage ont été réalisées : 15 sollicitations pour 333 échantillons analysés par le LBC (31 %) qui ont généré 739 demandes d'analyse (37,7 % du total annuel),

- la formation des agents du LIC de Lyon – CARSAT Rhône-Alpes – à la métrologie des bioaérosols. Au terme de l'année 2017, 6 LIC sont en capacité de réaliser les prélèvements de bioaérosols de manière autonome : LIC de Lille, Nantes, Rouen, Marseille, Nancy et Lyon pour le compte de 12 CARSAT.

Participation à des actions nationales

- Réponse aux sollicitations des experts de l'ANSES suite à la campagne de mesures réalisée par le LBC dans le cadre de la convention ANSES/ CRAMIF sur la caractérisation des expositions aux polluants biologiques auprès des égoutiers. Présentation en comité d'experts et participation à la réunion de restitution aux partenaires.
- Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention, en particulier :
 - groupe de Travail sur l'établissement des valeurs guides pour l'interprétation des résultats des mesures de bioaérosols (flores microbiennes), piloté par l'INRS,
 - comité de rédaction des tableaux de Maladies Professionnelles / Base de données INRS.

Participation à des actions régionales

- Participation au Programme Régional de Prévention « Collecte et Traitement des déchets » :
 - poursuite de la campagne de mesures de bioaérosols en vue de caractériser les expositions aux bioaérosols des agents de collecte de déchets menée dans le cadre du PRP,
 - participation à l'élaboration et à l'animation d'un module de formation à la prévention des risques professionnels dans la collecte des déchets, à destination des collectivités territoriales donneur d'ordres,
 - réalisation d'une campagne de mesures dans le cadre d'une convention d'étude tripartite sur la prévention du risque biologique.
- Dans le cadre du Programme Régional de Prévention « Travail des métaux », collaboration à l'étude menée sur les fluides de coupe.
- Poursuite de l'étude régionale sur la caractérisation des expositions des salariés de l'agro-alimentaire aux mycotoxines. Interventions pour prélèvements.
- Participation à un groupe de travail régional avec la Mairie de Paris (Service Assainissement) et le Département du Val de Marne (Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement) sur l'évaluation de l'efficacité de la ventilation dans les égouts sur les expositions aux polluants, avec interventions en égouts et en collaboration avec le Centre de Mesures et Contrôles Physiques.

Études, conseils et assistance

- Assistance aux agents de secteur (Ile de France et régions) à l'analyse des risques biologiques en entreprise (sans prélèvement) dans des secteurs d'activités sensibles ou dans des contextes particuliers : nettoyage urbain, recherche médicale, élevage d'insectes, traitement des biodéchets, restauration bâtiments, contamination de locaux par des moisissures.

Actions de formation / communication

- Participation à la Formation DIU – Infirmière de Santé au Travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention », le 18 janvier 2017.
- Participation à la Formation DES Médecine du travail : « Principes de mesure des expositions aux agents biologiques », le 1^{er} mars 2017.
- Présentation en Plénière Risques Biologiques de l'avis complémentaire de l'ANSES sur les expositions aux polluants biologiques des égoutiers et du dispositif CATEC.
- Participation au stand CRAMIF / INRS lors du salon Préventica, du 20 au 23 juin 2017. Diffusion des documents sur les risques biologiques dans la collecte des déchets.
- Présentation en atelier conférence au salon Préventica, le 21 juin 2017, en partenariat avec l'INRS : « Risques Biologiques : une prévention comme les autres ».
- Présentation en RTS du dispositif CATEC, le 21 novembre 2017.
- Présentation en RTS « Etude fluides de coupe – synthèse des résultats de prélèvements – polluants biologiques », le 21 novembre 2017.
- Présentation du LBC et de ses activités, lors des visites de services pour la CRAMIF.

3.10.3. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

Participation à des actions nationales

Le pôle BTP a participé au groupe de travail national concernant les plates formes sur mat(s) piloté par l'INRS en collaboration avec le Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement (SFECE) chargé de la rédaction d'une brochure concernant les bonnes pratiques de montage et d'utilisation de ce matériel.

Le pôle BTP a intégré le comité scientifique du Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB).

Le pôle BTP participe à une commission technique du CTN B concernant les cantonnements de chantier.

Participation à des actions régionales

Le pôle BTP a organisé, en partenariat avec l'OPPBTP, des réunions du Club des Coordonnateurs SPS d'Île-de-France qui permet de valoriser l'action de ces préventeurs grâce à des réunions périodiques.

Le pôle BTP pilote la thématique particulière régionale Grand Paris. La CRAMIF a édité une brochure concernant l'intégration des mesures de prévention lors de la phase de conception des gares.

Des études en prévention concernant des équipements de travail ont été conduites notamment sur les dalles alvéolées en béton préfabriquées, les escaliers provisoires de chantier, les garde-corps grillagés...

Le pôle anime le CTR 2 sur les activités du BTP et les commissions techniques CTP du CTR 2 (prévention du risque de chute en phase maintenance, éclairage de chantier, travaux souterrains autre que galeries linéaires).

Autres actions

Le pôle BTP a contribué à :

- ↳ l'animation de 3 Réunions Techniques de Service en mettant l'accent sur les innovations et les enquêtes AT graves,
- ↳ l'organisation d'une réunion technique spéciales « risque électrique »,
- ↳ l'élaboration de normes concernant le matériel BTP avec le Bureau de Normalisation technique des constructions,
- ↳ la journée de prévention de la FFB en animant un jeu concours sur les chantiers.

3.10.4. RISQUES ORGANISATIONNELS (RO)

Participation à des actions nationales

Le pôle Risques Organisationnels (RO) pilote le programme national TMS Pros de prévention des Troubles Musculosquelettiques pour la CRAMIF, participe à la coordination nationale et au comité national de suivi et d'évaluation.

Il pilote également la thématique particulière nationale Risques Psychosociaux (RPS) qui a pour objectif de réaliser un diagnostic de l'offre régionale proposée par la CRAMIF et ses partenaires : DIRECCTE, SiST, ARACT.

De plus, il assure la coordination nationale des correspondants d'enseignes de la Grande Distribution pour le compte de la CNAM/DRP.

Participation à des actions régionales

Le pôle RO pilote deux programmes régionaux : Logistique et Messagerie express ; Magasins de Bricolage et Magasins d'Ameublement.

Il pilote également la thématique particulière régionale Grande Distribution afin de pérenniser une culture de prévention dans ce secteur d'activité et de poursuivre la réduction de la sinistralité des AT/MP.

Dans ce cadre, il anime 3 groupes internes dédiés à ces projets, coordonne les actions vers les entreprises et accompagne des sièges sociaux, en particulier les majors de ces secteurs d'activité. Il participe également à la coordination nationale sur ces 3 thèmes.

Il fait partie du groupe projet du programme régional Activités Aéroportuaires.

Il réalise les statistiques régionales pour l'ensemble des CTR. Il anime les CTR 3 et CTR 5 et leurs CTP portant sur la prévention des AT liés aux manutentions manuelles et sur la prévention des TMS dans les commerces de proximité (création d'un site internet pour aider à choisir des outils d'aide à la manutention, retenu dans le cadre du concours national Coding Dojo organisé par la CNAM). Il contribue également activement aux travaux de la CTP du CTR 1 qui a finalisé la rédaction d'un guide d'aide au choix d'outils portatifs.

Autres actions

Le pôle RO réalise des actions de formation pour le compte du Pôle IDFP de la CRAMIF dans les domaines des TMS, des RPS et pour les secteurs d'activités logistique, grande distribution, bricolage, ameublement et restauration collective.

Concernant la normalisation, il participe à la révision de la norme relative aux rack-gondole au sein de la commission de normalisation UNM 865 (rayonnages statiques en acier).

Le pôle a représenté la CRAMIF sur le stand Préventica et animé 5 conférences thématiques.

Il a communiqué lors de deux séminaires organisés avec les Centres de Consultation de Pathologie Professionnelle.

Il a contribué à la réalisation des CPOM en tant que référent thématique pour les TMS et les RPS.

Le pôle RO apporte conseils et expertise en prévention des TMS et des RPS suite à des demandes d'assistance internes et externes.

Il anime le groupe interne des correspondants TMS et le groupe interne des correspondants RPS, ainsi que les travaux relatifs à ces deux thématiques.

Dans le domaine des TMS, une base de données de retour d'expériences est en cours d'élaboration avec le concours d'un développeur de SIP. L'objectif de la future base est d'identifier les actions de prévention des TMS, de partager ces réalisations et de favoriser les futures actions en entreprises.

Des exemples de démarches mises en œuvres par les entreprises ainsi que des outils susceptibles de réduire les contraintes de TMS sont identifiés. Les Correspondants TMS sont amenés à relayer les démarches de prévention des TMS et à statuer sur les pratiques identifiées.

Les avis sur pièces et les études ergonomiques menés en 2017 ont concerné en particulier les secteurs d'activités suivants : grande distribution, boulangerie, clinique, abrasifs, plâtrerie.

Une intervention sur les exosquelettes a été réalisée en RTS.

Le pôle RO a contribué à la révision de la brochure INRS ED 950 (conception des lieux et situations de travail).

Le pôle RO a eu des contacts avec plusieurs cabinets d'ergonomie ce qui a permis d'accompagner certains établissements dans le choix d'un consultant extérieur.

Il participe à la plénière « travail et organisation » animé par la CNAM et l'INRS et contribue à la refonte des brochures ED 6011 (stress au travail) et ED 6125 (démarche d'enquête paritaire du CHSCT concernant les suicides).

3.10.5. PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES (PP)

Les missions du pôle Pathologies Professionnelles se concentrent sur la connaissance et les modalités de reconnaissance des maladies professionnelles.

Pathologies professionnelles

Les Ingénieurs Conseils du pôle apportent une expertise technique dans l'instruction des dossiers de reconnaissance ou de suivi des maladies professionnelles (CRRMP, CPAM, Service de Pathologies Professionnelles). Ils ont aussi contribué à la journée d'information à destination des agents enquêteurs organisée par la CPAM 93.

Deux Ingénieurs Conseils sont les référents Maladies Professionnelles pour la CRAMIF dans le groupe national.

Participation au plan d'actions du Service

Dans ce cadre il a participé :

- ↪ au groupe national et à l'évaluation du programme « Aide et soins à domicile / en établissement »,
- ↪ à des présentations sur la thématique de la sinistralité du secteur « Aide à domicile »,
- ↪ à l'élaboration de relations partenariales (ARS et la DIRECCTE),
- ↪ au suivi de la convention avec l'UGECAM IDF (Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie).

Il contribue également aux actions liées à la thématique particulière nationale TPE garages.

Autres actions

Les Ingénieurs Conseils de ce pôle instruisent tous les dossiers présentés à la commission pluridisciplinaire de pénibilité et participe à la CNAV aux séances de cette commission.

En tant que référent pénibilité au sein du Service Prévention, un ingénieur conseil du pôle participe à :

- ↳ des échanges réguliers avec les personnes en charge du compte personnel prévention pénibilité (C3P),
- ↳ de la diffusion d'information sur la thématique pénibilité.

Le pôle participe à un Groupe de travail avec la FNTP sur la thématique des fumées diesel.

Un ingénieur conseil assure le suivi du secteur de l'intérim en participant aux CHSCT des majors, il participe aussi au suivi des conventions de partenariat pour la formation des permanents en agence.

Le pôle a en charge le CTR 6. Dans ce cadre, il organise et anime les CTP de ce CTR sur le nettoyage des locaux en journée.

3.10.6. **INGENIERIE ET DEPLOIEMENT DE LA FORMATION A LA PREVENTION (IDFP)**

Les mission et activités du pôle IDFP sont présentées en détail au paragraphe 3.11.

3.11. FORMATION

3.11.1. **INGENIERIE DE FORMATION A LA PREVENTION**

Contribution aux instances nationales de pilotage de la formation initiale et continue de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels

La CRAMIF est membre du Comité stratégique formation, instance nationale de pilotage de la formation à la prévention de la Branche AT/MP. Sous l'égide du comité stratégique, les trois entités Formation (formation continue, formation initiale, parcours vers l'emploi) sont chacune dotées d'un comité de pilotage.

La CRAMIF siège au bureau du Conseil National pour l'Enseignement en Santé et Sécurité au Travail (CNES&ST, comité de pilotage Formation Initiale) organe d'expertise et de propositions en matière de santé et de sécurité dans les enseignements professionnels et supérieurs. Dans ce cadre, la CRAMIF participe aux commissions Enseignement Professionnel et Enseignement Supérieur du CNES&ST.

Enfin, la CRAMIF est membre des comités de pilotage Formation continue et Parcours vers l'emploi.

Participation aux Équipes Pédagogiques Nationales (EPN)

Les Équipes Pédagogiques Nationales sont composées d'agents des Caisses et d'Organismes de formation experts du domaine et ont pour mission de :

- ↳ assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné,
- ↳ maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils,
- ↳ communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre, le pôle IDFP a participé aux EPN SST et EPN PRAP-DSA (Dispositifs Sectoriels Associés) qui ont notamment permis l'évolution des dispositifs de formation.

Réponse aux besoins de formation exprimés par les entreprises franciliennes

Le pôle IDFP est au service des pôles et des antennes départementales du Service Prévention afin de répondre à des besoins de formations suites aux actions menées en entreprise.

La mise en œuvre de ces formations nécessite de l'ingénierie pédagogique. À partir de la demande et de l'analyse du besoin, les formateurs conçoivent, préparent (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation...) puis mettent en œuvre ces actions de formation.

3.11.2. **HABILITATION ORGANISMES DE FORMATION ET ENTREPRISES**

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS développe et met à disposition des référentiels de formation et s'appuie sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont habilités sur la base de critères définis dans un cahier des charges.

Ce dispositif permet de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le Réseau.

Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou trouver un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS.

Le pôle IDFP accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission Nationale d'Habilitation (CNH), qui décide de l'habilitation.

Le pôle IDFP contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

2017	Nombre d'organismes de formation habilités en Ile-de-France ⁽¹⁾	Nombre de dossiers de 1 ^{ère} habilitation en 2017	Nombre de dossiers de renouvellement d'habilitation en 2017	Stagiaires formés en Ile-de-France ⁽²⁾	
				Nb de stagiaires formés	Nb de sessions
APS ASD ⁽³⁾	2	5	1	853	110
APS TRV ⁽⁴⁾ APS TRV – TRM ⁽⁵⁾		2	0	50	6
EvRP ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	1	0	0	38	10
HAPA ⁽⁷⁾	0	0	0	31	3
PRAP 2S + IBC Acteurs	12	10	1	2 536	328
PRAP 2S ⁽⁸⁾ + IBC Formateurs ⁽⁹⁾	2	2	0	281	50
RPS	0	0	0	37	6
SST Acteurs	39	47	43	124 608	16 109
SST Formateurs	2	5	0	1 301	154
TMS	0	0	0	9	1
TOTAUX	58 ⁽¹⁰⁾	71	45	129 744	17 131

(1) Hors organismes de formation nationaux (2) Par les organismes franciliens et nationaux (3) Acteur Prévention Secours - Aide et Soins à Domicile (4) Évaluation des Risques Professionnels / Salarié désigné compétent (5) Hébergement et Accueil des Personnes Âgées (6) Sanitaire et Social (7) Industrie Bâtiment Travaux Publics et Commerce (8) Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations (9) Industrie Bâtiment Travaux Publics et Commerce (10) Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations

2017	Nombre d'entreprises habilitées en Ile-de-France	Stagiaires formés en Ile-de-France	
		Nombre de stagiaires formés	Nb de sessions
HAPA	1	0	0
PRAP 2S + IBC Acteurs	12	573	92
SST Acteurs	23	15 920	2 182
SST Formateurs	0	92	13
TOTAUX	36	16 585	2 287

Habilitation « échafaudages » R408 (de pieds) / R 457 (roulants)

Les dispositifs d'habilitation ont été lancés début 2017. Le pôle IDFP a organisé une réunion de présentation qui a réuni plus de 100 personnes représentants des entreprises, des organismes de formation, des branches professionnelles, des OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés).

Le pôle IDFP a organisé 4 journées de qualification des formateurs. A ce jour, 17 formateurs le sont pour l'Ile-de-France. Les premiers organismes de formation devraient être habilités en début d'année 2018.

Le pôle IDFP est intervenu pour le compte de la CGSS de la Réunion et a animé 2 réunions d'informations réunissant des entreprises, des organismes de formation, des branches professionnelles, des OPCA, rassemblant au total près de 100 personnes.

Le pôle IDFP a également co-animé avec la CGSS deux journées de qualification des formateurs (près de 40 formateurs présents).

3.11.3. FORMATIONS DISPENSEES

Par la formation, l'ambition du pôle IDFP est de renforcer les compétences des entreprises pour accompagner vers leur autonomie dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- ↳ les formations interentreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation. Ces formations, regroupées dans l'offre de formation CRAMIF, se déroulent dans les locaux de la CRAMIF,
- ↳ les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation. Ces formations se déroulent le plus souvent directement dans l'entreprise.

Formations interentreprises

L'offre de formation CRAMIF s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des Risques Professionnels, management de la prévention, dynamiser le CHSCT...), soit en traitant de thèmes ou de secteurs particuliers (bâtiments et travaux publics, logistique, Troubles Musculo Squelettiques, risques psychosociaux...).

Les formations de formateurs et les formations de référents sont tournées vers le déploiement et le développement de compétences professionnelles en prévention.

L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs expérimentés, accompagnés, si nécessaire, d'experts techniques issus du Service Prévention de la CRAMIF.

En 2017, les formations interentreprises représentent les trois-quarts des actions de formation du pôle IDFP : 57 sessions ont été réalisées pour un total de 1 336 journées stagiaires et de 143 journées d'animation.

Formations intra-entreprises

Ces actions ont porté en 2017 sur de nombreux domaines : démarche de prévention, outils de la prévention, RPS, prévention des TMS, des risques d'exposition à l'amiante ou au plomb...

Ces actions ont notamment été réalisées dans les secteurs d'activités suivants : les donneurs d'ordres intervenant dans le domaine du BTP (opérateurs publics et privés), le spectacle, la grande distribution, la santé, le médico-social, le social, les services...

En 2017, un quart des journées de formation réalisées par le pôle IDFP sont des formations intra-entreprises. 28 sessions intra-entreprises ont été animées pour un total de 355 journées stagiaires et de 43 journées d'animation.

Codes	Intitulés	Durée (en jours)	Sessions déjà réalisées	Présents réellement	Journées stagiaires	Journées animation
A0003	Obtenir les compétences en base de prévention	2	4	55	110	8
A0201	Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie	4	3	27	108	12
A0310	Engager une démarche de prévention -chefs d' entreprise	1	2	16	16	2
A0410	Elaborer ou améliorer son document unique *	2	2	30	60	4
A0411	Analyser un accident du travail	2	3	25	50	6
A0412	Analyser une situation de travail	3	2	12	36	6
B0302	Dynamiser le CHSCT, rôle du président	2	2	16	32	4
B0303	Dynamiser le CHSCT, rôle du secrétaire	4	2	15	60	8
C0108	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage	1	4	35	35	4
C0301	Evaluer et prévenir les risques dans les plate-formes,entrepôts et magasins	2	1	7	14	2
C0702	La prévention dans les activités de bureau	2	1	9	18	2
C0901	Intégrer la santé-sécurité au travail dans la collecte des déchets : de l'appel d'offre au suivi de la prestation	2	1	9	18	2
C1101	Evaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective	2	1	6	12	2
D0101	Initier,piloter et manager son projet de prévention des troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	1	1	7	7	1
D0104	Devenir chargé de prévention TMS	3	4	37	111	12
D0302	Evaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention*	1	2	15	15	2
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise	3	3	36	108	9
D0411	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise.spécial DP - CHSCT et CE	3	3	26	78	9
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	3	2	11	33	6
D0707	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence d'amiante (désamiantage-maintenance et entretien)	2	2	26	52	4
D0708	Se positionner en tant que donneurs d'ordre lors de réalisation de travaux en présence d'amiante	1	1	4	4	1
D0902	Evaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit	1	2	12	12	2
D1601	Evaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives	2	1	8	16	2
D1701	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage-maintenance et entretien)	1	2	29	29	2
E0004	Devenir formateur en évaluation des risques professionnels(document unique) et à la mission de salarié désigné compétent *	8	1	9	72	8
E0702	Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH	2	1	9	18	2
E0902	Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux	6	1	11	66	6
F0001	Acquérir les compétences en prévention dans sa fonction de tuteur	1	2	3	3	2
F0301	Devenir référent Prévention TMS en secteur Santé	13	1	11	143	13

Stages inter-entreprises	57	516	1336	143
Stages intras	28	248	355	43
TOTAL INTER + INTRA	85	764	1691	186

Formation interne	5	49	98	6,5
formation Partenaires	8	124	120	10,5
TOTAL GENERAL	98	937	1909	203

57	516	1336	143
28	248	355	43
85	764	1691	186

5	49	98	6,5
8	124	120	10,5
98	937	1909	203

3.11.4. PARTENARIATS DE FORMATION

Par le biais des partenariats de formation, le pôle IDFP vise à intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises lors de la formation initiale et continue des salariés.

Ces partenariats ont donc pour objectif de promouvoir la prévention et les valeurs de la branche, et de déployer les formations à la prévention, notamment à travers le Plan National Formation.

Ils sont également l'occasion, pour le pôle IDFP, de saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

Éducation Nationale (Académies de Créteil, Paris et Versailles)

La CRAMIF, avec la participation de l'INRS, a poursuivi le partenariat avec les Académies de Créteil, Paris et Versailles, conformément aux conventions régionales établies pour la mise en œuvre de l'accord-cadre entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la branche AT/MP.

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques pour l'Enseignement pour la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) ont réalisé des formations d'enseignants et ont accompagné des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2).

Le lecteur pourra se reporter au § « jeunes et nouveaux embauchés » du chapitre 3.3.2.

À fin 2017, l'Éducation Nationale disposait en région Île-de-France de 3084 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST, et 94 formateurs de formateurs.

Ainsi, 22 165 élèves ont été formés au cours de l'année scolaire 2016-2017, dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (Industrie, BTP et Commerce), PRAP-2S (Sanitaire et Social), Prévention des risques électriques, Échafaudages (R 408).

Actions particulières au cours de l'année scolaire 2016-2017

- Après le secteur du BTP en 2016 concernant 74 enseignants de 15 établissements professionnels des 3 académies franciliennes, la montée en puissance du dispositif Synergie Pédagogie s'est concrétisée au cours de l'année scolaire par la formation d'enseignants dans les secteurs de la réparation automobile (21 enseignants de l'académie de Créteil) et de la maintenance industrielle (9 enseignants de l'académie de Versailles).
- 3^{ème} édition du Challenge PRAP avec l'académie de Paris (le 28 avril 2017) : 32 élèves de CAP venant de 5 établissements scolaires ont mis en pratique, sous forme ludique, la formation PRAP reçue dans le cadre scolaire.
- 2^{ème} Challenge SEGPA de l'académie de Versailles : sous forme de quizz, 287 élèves de SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) de l'académie ont participé au challenge dans leurs 19 établissements. La finale a rassemblé le 31 mai 2017 les 19 finalistes au collège Doisneau à Montrouge.
- Réunion inter-académique des enseignants ES&ST animant les 3 centres ressources académiques franciliens afin d'échanger sur les pratiques pédagogiques et les évolutions de certains référentiels de formation.
- Présentation de la prévention des risques professionnels à 116 élèves de 1^{ère} du Lycée professionnel Gustave Eiffel de Massy avant leur période de formation en entreprise.

De plus, le pôle IDFP a participé aux groupes de travail pilotés par l'INRS :

- sur la révision du référentiel des pré-requis en prévention, renommé « Enseigner la Santé et la Sécurité au Travail », pour les enseignants des filières professionnelles de l'Éducation Nationale,
- sur la conception des outils Synergie Transport Routier de Marchandises (TRM) et Aide à la Personne, avec la participation des fédérations professionnelles et d'enseignants de l'Éducation Nationale.

Enseignement supérieur

La CRAMIF a signé une convention avec l'ICAM (Institut Catholique d'Arts & Métiers) – Campus de Paris-Sénart pour la co-construction et la co-animation d'une formation à la S&ST, sur 18 heures, déclinant le référentiel BES&ST dans les enseignements du cycle ingénieur.

Cette action se déroule sur 6 séquences dont 4 ont déjà été réalisées en 2017.

Le pôle IDFP a également été sollicité par l'école d'ingénieurs ECE afin de concevoir un quiz permettant d'évaluer l'acquisition de connaissances par les élèves-ingénieurs ayant suivi le MOOC ImpAct.

En outre, le pôle IDFP a animé un module de formation de 12 heures pour 59 élèves ingénieurs en apprentissage à l'ECE Paris sur la prévention des risques professionnels selon le référentiel BES&ST.

Formation à la prévention des AT/MP, réalisée par les Organisations Syndicales représentatives salariales et patronales – nationales et régionales

Dans le cadre des conventions nationales liant la CNAM et les Organisations Syndicales nationales, le pôle IDFP a réalisé 26 audits lors des sessions de formation à la prévention, a référencé des organismes de formation, et a accompagné les Organisations Syndicales dans l'établissement des programmes de formation dans le respect du cahier des charges de la convention.

Cette année l' Union des entreprises de proximité (U2P), à travers la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) u2p, a ainsi mis en œuvre une formation à la prévention des risques à destination de ces adhérents.

Partenariat avec l'ARS et le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph (GHPSJ)

L'ARS n'a pas souhaité poursuivre le partenariat mis en place depuis 2012.

Dans le cadre d'une convention signée avec le groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (GHPSJ), le Service a réalisé en partenariat avec le GHPSJ en 2017 une action de formation à la prévention des TMS dans le secteur de la santé concernant 9 établissements. L'objectif est de former des animateurs de démarche de prévention des risques de TMS en secteur santé capables de former à leur tour le personnel soignant des établissements de santé très impactés par ce risque.

3.12. INFORMATION

3.12.1. DIFFUSION D'INFORMATIONS

Magasin

77 388 documents INRS ont été diffusés en 2017 en direction du public en Île-de-France (57 250 brochures et 20 138 affiches) ainsi que 185 brochures CRAMIF.

Nous constatons une augmentation de 13.30 % de la diffusion des documents INRS par rapport à 2016.

Liste des 10 affiches INRS les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
AD 746	Produits chimiques : 9 nouveaux pictogrammes de danger	408
AD 692	Toujours réfléchir avant d'agir	131
AD 606	En entreprise comme ailleurs, je respecte les signaux et les consignes	126
AD 685	Votre ordinateur est très performant, et votre installation ?	116
AD 379	Sécurité, tous concernés	112
AD 734	Au travail, j'assume, je ne consomme pas. L'alcool et les drogues sont dangereux pour moi-même et les autres	111
AD 767	Stop au TMS. J'ai mal au travail. Parler pour prévenir	107
AD 727	La sécurité c'est la vie	106
AD 792	Idee reçue n° 6. Les risques psychosociaux, ne pas en parler évite les problèmes	105
AD 683	Régulièrement, tournez le dos à votre ordinateur	104

Liste des 10 brochures INRS les plus diffusées

le biais	Titre	Nombre
ED 922	Mieux vivre avec votre écran	4 928
ED 40	La couleur dans les locaux de travail	2 482
ED 20	FPS – Fiches toxicologiques	2 474
ED 57	Les cylindres dans l'industrie	1 711
ED 923	Le travail sur écran en 50 questions	1 120
ED 935	Le risque routier. Un risque professionnel à maîtriser	922
ED 987	Avec l'amiante, ne pariez pas. Protégez-vous !	912
ED 140	Les heurts, glissades et autres perturbations du mouvement au travail	889
ED 139	Véhicules fonctionnant au GPL. Intervenir en sécurité	683
ED 931	Travail et chaleur d'été	673

Liste des 3 brochures CRAMIF les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
DTE 262	Nettoyage des locaux en journée	150
DTE 109	Maîtrisons ensemble vos risques professionnels	10
DTE 222	Guide pour le choix et l'installation d'un filtre à particules sur les engins de chantiers.	10

Cinémathèque

39 films ont été prêtés aux entreprises par la cinémathèque et ont été visionnés par 190 spectateurs.

Liste des 5 films les plus empruntés

Référence	Titre	Nombre d'emprunteurs
DV0319	Le regard d'une femme de chambre sur son travail	4
DV0375	Situation de travail dans l'industrie	4
DV0621	Prévention des risques liés au travail sur écran	3
DV0365	Le stress au travail, le démasquer pour prévenir	3
DV0355	A propos de TMS	2

Liste des 3 films les plus visionnés en entreprise

Référence	Titre	Nombre de spectateurs
DV0375	Situation de travail dans l'industrie	26
DV0319	Le regard d'une femme de chambre sur son travail	18
DV0355	Le stress au travail, le démarquer pour prévenir	18

3.12.2. SITE INTERNET

La connexion à Internet sur le site www.CRAMIF.fr représente une part importante de recherche d'informations par nos publics. Le site de la CRAMIF ayant été totalement rénové en cours de l'année 2017, nous ne disposons pas des données chiffrées relatives au nombre de connexions.

3.12.3. MEDIATHEQUE

La médiathèque a assuré une veille technique et réglementaire en incluant 150 références dans la base de données et a publié hebdomadairement le panorama de presse accessible à l'ensemble du personnel.

En accompagnement des pilotes de programme, des dossiers thématiques ont été mis à jour (la Grande Distribution, du Grand Paris, l'amiante, la médecine du travail...) et d'autres sont en préparation (Ordures ménagères, Déchets,...).

La médiathèque a contribué à la mise en ligne de tous les documents relatifs aux agressions et incivilités.

L'espace dédié Prévention, rubrique « documentation » a fait l'objet de 4 900 connexions en interne.

3.13. COMMUNICATION

3.13.1. SALONS PROFESSIONNELS

Cf. annexe 7 Préventica

3.13.2. MANIFESTATIONS ET REUNIONS DEBATS

- ↪ **20 janvier 2017** : Conférence Habitat social : Maîtrise du risque amiante en entretien curatif
Organisateur : la DSE
- ↪ **31 janvier 2017** : Présentation du dispositif Echafaudage et Amiante
Organisateur : Pôle IDFP et la DSE
- ↪ **20 février au 3 mars 2017** : 7^{ème} journées de la prévention. Nombreuses formations proposées aux entreprises et aux collectivités territoriales dans le cadre du groupe Ensemble 77
Organisateur : Pôle IDFP et Antenne 77
- ↪ **16 mars 2017** : Rencontres professionnelles coordonnateurs SPS/CRAMIF/OPPBTBTP
Organisateur : Pôle BTP
- ↪ **27 mars 2017** : Manifestation FEDENE
Organisateur : DSE
- ↪ **30 mars 2017** : Journée nationale du BTP
Organisateur : BTP77 et Antenne 77
- ↪ **21 et 22 avril 2017** : Forum de la mobilité durable SDESM
Organisateur : Antenne 77 et entreprises du 77
- ↪ **19 mai 2017** : Risque routier en collaboration avec ADP (Aéroports de Paris)
Organisateur : Antenne 93 et ADP
- ↪ **15 juin 2017** : Rencontres professionnelles coordonnateurs SPS/CRAMIF/OPPBTBTP
Organisateur : Pôle BTP
- ↪ **19, 21 et 22 septembre 2017** : Risque routier en collaboration avec ADP
Organisateur : Antenne 93 et ADP
- ↪ **25 septembre 2017** : Matin de la prévention « Métiers de la propreté »
Organisateur : DRRP
- ↪ **6 octobre 2017** : Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP
- ↪ **19 octobre 2017** : Rencontres professionnelles coordonnateurs SPS/CRAMIF/OPPBTBTP
Organisateur : Pôle BTP
- ↪ **16 novembre 2017** : Plomb et maîtrise d'ouvrage : quelles démarches de prévention ?
Organisateur : Antenne 78
- ↪ **16 novembre 2017** : Forum sécurité routière entreprises 77
Organisateur : Antenne 77
- ↪ **7 décembre 2017** : Manifestation Hôtellerie et Propreté
Organisateur : Antenne 75
- ↪ **11 décembre 2017** : CPOM PDP en Ile de France : les échanges pluridisciplinaires
Organisateur : DDPIE/DRSM/DIRECCTE

3.13.3. MANIFESTATIONS INSTITUTIONNELLES

- ↪ **le 19 mai 2017** : Plénière DRRP
- ↪ **le 21 juin 2017** : Séminaire inter-CTR
- ↪ **le 21 juin 2017** : Remise des Trophées CRAMIF
- ↪ **le 21 décembre 2017** : Cérémonie de remise des récompenses individuelles.

3.13.4. RECOMPENSES

20 récompenses ont été attribuées pour soutenir des démarches de prévention individuelles, au titre de l'article R. 422-6 du Code de la Sécurité Sociale.

La répartition par CTR a été la suivante :

CTR	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL
2013	1	13	7	1	6	5	-	33
2014	7	4	5	1	6	1	-	24
2015	1	4	1	-	1	4	-	11
2016	2	4	8	-	5	1	-	20
2017	2	5	5	11	3	8	-	34

Les lauréats se sont répartis de la manière suivante :

Diplôme et médaille d'argent INRS	2 membres de CTR
Diplôme et médaille de bronze INRS	7 membres de CTR
Diplôme et récompense en espèces CRAMIF	18 salariés
Diplôme et médaille d'argent CRAMIF	16 salariés

3.13.5. TROPHEES CRAMIF

En 2017, sept entreprises ont été récompensées pour des réalisations innovantes en matière de prévention des Risques Professionnels ayant valeur d'exemple en lien avec les priorités Nationales et Régionales.

Ces réalisations s'inscrivent pleinement dans les programmes de prévention régionaux et nationaux de la CRAMIF et de l'Assurance Maladie Risques Professionnels. Elles ont mis en valeur le partenariat dans l'entreprise ainsi que la collaboration avec les partenaires externes en particulier les échanges avec les unités techniques de la CRAMIF.

Ces entreprises, TPE PME ou filiales de grand groupe, et représentatives de nombreux CTN, ont porté des projets innovants sur la prévention du risque de chute de hauteur, des CMR, des TMS et sur l'organisation du travail visant à améliorer les conditions de travail des salariés.

Ces démarches de prévention remarquables ont fait l'objet de films réalisés par le service audiovisuel de la CRAMIF et présentés au Comité des Trophées.

Ce Comité réuni autour du Président du Conseil d'Administration et constitué de membres de CTR, de représentants d'organisme de prévention et de personnalités agissant dans le domaine de la Prévention a validé le choix et les films des différents lauréats.

Ils ont été projetés le 21 juin 2017 lors de la Cérémonie des Trophées CRAMIF, à l'occasion du salon Préventica qui s'est déroulé au parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, en présence de nombreux invités. La qualité de ces réalisations a été saluée unanimement.

Le dossier de presse réalisé pour l'événement est accessible sur le site internet de la CRAMIF comme les films disponibles également sur YouTube.

3.14. ACTIONS INTERNATIONALES

3.14.1. COMITE AISS CONSTRUCTION

La CRAMIF assure par délégation de la CNAM la présidence et le secrétariat général du comité Construction de l'AISS.

Réunions « Vision Zéro »

↳ 11 janvier 2017 à Paris, France

Ce groupe de travail est organisé par le comité éducation/formation de l'AISS sur le thème des offres de formation permettant de promouvoir et de mettre en œuvre la Vision Zéro.

Le Secrétaire Général du comité construction a participé à ce groupe de travail.

Conférence internationale Vision Zéro sur la santé sécurité au travail

↳ 15 au 17 mars 2017 à New Delhi, Inde

Organisée par la DGUV, le Comité Construction et d'autres institutions indiennes sur le champ de la santé sécurité au travail.

Le Président, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint ainsi qu'un Vice-Président du comité construction ont participé à cette conférence.

Séminaire international pour la prévention dans les PME la sécurité dans un monde connecté

↳ 16-17 mai 2017 à Vienne, Autriche

Forum organisé par AUVA, le Président et le Secrétaire Général du Comité Construction y ont participé, ce dernier étant intervenu sur le thème : « diversité et pluralité de langues parlées et santé sécurité au travail ».

Conférence Internationale sur la santé sécurité dans la construction Vision Zéro : des problématiques aux solutions

↳ 26-27 mai 2017 à Nicosie, Chypre

Le Président, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint ainsi qu'un Vice-Président du comité construction ont participé à cette conférence.

XXIème Congrès mondial sur la santé sécurité au travail – Forum global pour la prévention

Organisé par l'AISS, le BIT et le Ministère du Travail de Singapour.

Le Comité Construction a organisé un symposium sur la Vision Zéro dans le domaine de la construction.

Organisation de l'Assemblée générale du comité construction

A l'occasion de cette Assemblée Générale, qui a eu lieu le 5 septembre 2017 à Singapour, une nouvelle composition du Bureau a été mise en place.

Participation au 11ème forum des commissions techniques

Le Secrétaire Général a participé à cet événement qui s'est déroulé les 2 et 3 mars 2017 à Genève, Suisse.

3.14.2. AUTRES RELATIONS INTERNATIONALES

Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal

La CRAMIF a reçu un Contrôleur de sécurité en début d'année 2017 afin d'échanger sur plusieurs activités déployées en Île-de-France :

- Programme TMS Pros
- Programmes TPE
- CPOM (PDP-CMR-TMS-RPS-RRO-PAT)

Caisse de Prévoyance Sociale de Polynésie française

La CRAMIF a reçu une délégation de la CPS de Polynésie française du 2 au 6 novembre 2017 : son Président (*Employeur*) et son Vice-Président (*Salarié*) ainsi qu'un Contrôleur de sécurité.

Quatre demi-journées leur ont été consacrées sur les sujets suivants :

- concept d'une COG et utilisation d'un CPG comme outil de pilotage,
- approche par Grand compte ou Grande enseigne : exemples dans le secteur de l'Hôtellerie-Restauration et de la Grande distribution,
- exemple d'un contrat de prévention avec intervention du Centre de Mesures Physiques et concept et mise en œuvre des CPOM avec les Services interentreprises de Santé au Travail,
- concept et exemples d'Aides Financières Simplifiées, d'actions TPE, et MP 57 + CRRMP.

De leur côté, la CPS a exposé certains risques propres à la Polynésie comme celui lié à l'activité soutenue et répétitive de plongée sous-marine en apnée pour l'élevage de perles fines de culture ainsi que les difficultés liées à leurs accompagnements d'entreprises sur un territoire très éparpillé sur une surface maritime de 5.000.000 km².

4. ACTIVITÉ DE LA DIRECTION TARIFICATION ET REPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

4.1 DIRECTION TARIFICATION

4.11. FICHER EMPLOYEUR

Gestion des comptes

Le Service Tarification a pour mission de gérer les comptes employeurs AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements crédits issus des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), des Déclarations d'Accidents du Travail (DAT)/Déclarations de Maladies Professionnelles (DMP) et prestations associées, ainsi que les contestations des employeurs. En 2017, 486 136 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	2013	2014	2015	2016	2017
Comptes actifs fin exercice	501 422	497 993	499 426	494 794	486 136
Transactions de mise à jour	311 817	291 943	320 942	304 933	324 630
Correspondances reçues	36 820	34 339	28 397	35 213	20 968

4.12. TARIFICATION

Classement des risques

Le classement d'un établissement est déterminé en fonction de l'activité principale réellement exercée par le plus grand nombre de salariés dans ledit établissement. Un code risque permettant de déterminer le taux de tarification applicable lui est attribué.

Les partenaires sociaux, l'Etat et la CNAM ont inscrit dans la COG AT/MP 2014-2017 le projet d'adapter les règles de tarification à l'évolution de l'organisation de l'entreprise. Parmi les actions engagées, figurent « les travaux visant à adapter et à réduire de manière significative la nomenclature de gestion des codes risque dans un souci de lisibilité et d'amélioration de l'efficacité du réseau. » (Action 4.1)

Les travaux ont été lancés au printemps 2014 avec la création au sein de chaque CTN, d'une commission dédiée qui fait un état des lieux de la nomenclature et établit des propositions de regroupements de codes risque et de modification de libellé. Ces propositions ont ensuite été soumises au CTN pour adoption. Ces travaux ont conduit à la validation d'une nouvelle nomenclature faisant passer le nombre de codes risque de 276 au 1^{er} janvier 2016 à 208 au 1^{er} janvier 2017.

Les causes pouvant générer une mise à jour du code risque sont les suivantes :

- divers constats (Déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle, DADS, etc.),
- réclamations employeurs en vue d'un reclassement,
- décisions de la CNITAAT,
- résultats des contrôles effectués par le Service Tarification,
- signalements du Service Prévention.

Depuis 2015 la CNAM a mis en œuvre une révision nationale basée sur le principe de discordance entre le code APE de la nomenclature NAF attribué par l'INSEE, et le code risque attribué par les secteurs de la tarification. Dans le cadre de cette révision, 11 234 signalements ont été analysés en 2017 donnant lieu à 1 211 reclassements (soit 10,78 %). De plus a été réalisé en 2017 une révision des établissements classés sous le numéro de risque 74.8KC (Travaux à façon divers...). Sur 872 établissements analysés, 248 ont été reclassés.

Déclarations

Les sinistres et les dépenses enregistrés par les organismes de la Branche Maladie au titre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles dont sont victimes des salariés relevant d'un même établissement doivent être reportés au compte de cette même section d'établissement. Les informations relatives aux sinistres et aux dépenses corrélatives proviennent des CPAM. Pour être rattachées aux comptes des sections d'établissement, elles doivent être appariées avec des Déclarations d'Accident du Travail (DAT). Depuis 2015, les AT concernant des établissements mono-section ou des Etablissements de Travail Temporaire (ETT) sont imputés automatiquement soit près de 75% des AT reçus. Ainsi en 2017, le Département Tarification a imputé automatiquement 69 605 Accidents du Travail (AT) soit un peu plus du quart des AT (25.58%).

		2013	2014	2015	2016	2017
Déclarations reçues	AT	303 670	234 672	260 416	268 770	272 092
	MP	9 775	9 811	11 841	11 667	11 394

Notification des taux de cotisation

En 2017, la CRAMIF a notifié 594 272 taux de cotisation dont 529 988 en taux collectif (soit 89 % des notifications) et 64 284 en taux calculé (soit 11 % des notifications).

Le nombre de notifications de taux adressées au cours de l'exercice aux établissements nouvellement créés ou ayant changé d'activité en cours d'année s'est élevé à 124 380.

	2013	2014	2015	2016	2017
Notification collective	426 172	439 963	435 492	436 103	433 809
Notification individuelle	28 429	29 240	29 435	27 870	31 195
Notification mixte	27 262	27 131	26 953	26 865	26 856
dont en application des règles de tarification du secteur BTP.	7 535	8 008	8 054	8 135	8 092

Codification

En outre, la CRAMIF procède, à partir des informations figurant sur les DAT, à la codification des sinistres qui alimentent les statistiques technologiques et permettent de définir de nouvelles mesures de prévention au niveau national. En 2017, la Tarification a codifié 103 313 AT (AT reconnus avec plus de 3 jours d'arrêt prescrits).

Dans le cadre des maladies professionnelles, la CRAMIF en 2017 a codifié et imputé 11 394 maladies professionnelles (MP).

4.13. UNITE INSPECTION

Le Service Inspection a pour missions principales :

- le recueil d'information sur l'activité exercée par les entreprises,
- l'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification et sur l'institution.

1 073 enquêtes ont été effectuées en 2017 par les inspecteurs de tarification se répartissant comme suit :

Recours Gracieux	218
Courrier (Employeurs, Prévention, URSSAF, etc.)	149
Liasse (Création, transfert, fusion ou changement d'activité)	124
DAT	62
Révision d'activité	22
DADS	12
Divers	486
TOTAL	1 073

4.14. GESTION DES RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX

La maîtrise du contentieux est un enjeu central du processus de gestion du risque. En effet, les « désimputations » des comptes employeurs consécutives à des contentieux peuvent engendrer un impact important sur le recouvrement des cotisations. L'évaluation des remboursements de cotisations consécutifs à ces contentieux se monte en 2017 à 32 490 361€ contre 28 776 861€ en 2016.

CONTESTATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
Recours gracieux	2 879	2 805	2 234	1 796	1 823
Recours contentieux	302 ⁽¹⁾	182 ⁽¹⁾	89	55	80

(1) dont 239 recours conservatoires sur sinistre en 2013 et 111 en 2014.

4.15. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RESEAU NATIONAL

La participation du Département Tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du Réseau Tarification.

Groupes de travail

12 agents de la tarification ont participé à différents groupes nationaux : Contentieux, Doctar (documentation du technicien tarification), Edinat (éditions nationales de courriers intégrés dans l'applicatif SGE-TA/PR), Maîtrise des risques, Ressources Humaines, Fiabilisations des données, DSN (données sociales nominatives), Maintenance SGE-TA/PR. Pour un total de 145,5 journées de travail.

Missions nationales déléguées à la CRAMIF (STARTECH et DMU)

1) Startech

Depuis le mois de juin 2017, la Direction Tarification de la CRAMIF, déjà en charge de logistique de la formation Startech, s'est vue confier par la caisse nationale, une mission d'assistance technique de la formation en soutien du pilotage assuré par le DTRP. A ce titre, la CRAMIF va assurer l'actualisation de l'ensemble des supports de formation entre chaque session pour tenir compte notamment des évolutions de tarification attendues dans les prochaines années, la mise à jour et le renfort de la banque de questions servant à concevoir les contrôles continus à l'issue de chaque module ainsi que l'assistance du DTRP et de l'Institut 4.10 dans la conception de l'examen final de la formation Startech.

Cette mission officialisée par une convention signée en octobre a représenté 82 jours de travail.

2) Documentation Métier Unique (DMU)

La Tarification s'est vue confier également la migration de Doctar sur la documentation métier d'Ameli Réseau et son actualisation régulière, après validation du contenu des fiches du groupe classement par le COPIL Doctar.

Cette activité a représenté 145 jours de travail.

4.16. PARTENARIATS

URSSAF

Les lettres communes ACOSS/CNAM des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 engagent les deux Branches Recouvrement et Risques Professionnels sur un socle commun concernant la gestion des taux d'accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre à terme une concordance des bases des deux Branches.

Dans ce cadre, une convention régionale a été signée avec l'URSSAF d'Île-de-France le 4 juillet 2013 en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs.

CPAM

Des conventions de partenariat sont signées avec chaque Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Île-de-France afin d'assurer, conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de la charte des accidents du travail et des maladies professionnelles, des transmissions de qualité permettant la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ces conventions ont été réactualisées en 2015.

Depuis 2013 le Département Tarification est représenté dans le groupe de travail régional « Harmonisation des pratiques ». Ce groupe s'est réuni 4 fois en 2017.

MATINEES EMPLOYEURS

Les Matinées Employeurs sont des réunions d'information départementales à destination des entreprises et organisées par les caisses régionales (CARSAT/CRAMIF/CGSS) en coordination avec les CPAM.

En 2017, 14 matinées Employeurs (428 participants) ont été organisées autour des 3 thématiques suivantes :

- la DSN,
- le dispositif de retour à l'emploi,
- les offres de service et les évolutions réglementaires (thèmes tarification).

La CRAMIF a mis à disposition du réseau des CARSAT son support de présentation relatif aux offres de service et aux évolutions réglementaires.

4.2 DEPARTEMENT REPARATION AMIANTE

4.21. ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPEE D'ACTIVITE DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE (ACAATA)

Outre la région Île-de-France, la CRAMIF gère l'Allocation Amiante pour le compte des CGSS depuis l'origine du dispositif. Dans le cadre de conventions de mutualisation signées en 2011, la CRAMIF gère désormais la prestation Allocation Amiante pour le compte des CARSAT Auvergne et Centre Ouest, depuis le 1^{er} janvier 2016 pour le compte des CARSAT Alsace-Moselle, Bourgogne Franche Comté Nord-Est, et à compter du 1^{er} octobre 2017 pour le compte de la CARSAT Nord Picardie.

Gérer les dossiers pour le compte des Caisses Régionales :

Dossiers ACAATA	CRAMIF	CARSAT						Résultat 2017	Rappel 2016
		Auvergne	Centre-Ouest	Alsace Moselle	Bourgogne Franche Comté	Nord-Est	Nord Picardie		
attributions	170	70	86	110	214	154	42	846	801
rejets	56	29	34	71	110	72	16	388	323
cessations (décès-retraite)	161	87	143	153	220	290	108	1 162	1 179
Païement en cours au 31 décembre	463	273	312	494	487	657	2 357	5 043	3 052
Montants annuels payés en €								72 654 428	66 381 187

Fournir des informations et des renseignements sur l'Allocation Amiante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Accueil physique	414	331	266	251	224	196
Accueil téléphonique	4 834	4 753	4 175	4 195	7 718	6 863
Web Accueil	6	27	51	64 dont 26 autres régions	100 dont 39 autres régions	48 dont 22 autres régions
Nombre de courriers traités	5 685	4 430	4 433	4 085	8 817	11 285
Nombre de mémoires rédigés pour la CRA	16	19	12	11	15	15

Lutter contre les fraudes

- ↪ Procéder à toutes vérifications portant sur l'exactitude des déclarations, attestations et justificatifs de toute nature fournis en vue de bénéficier de l'Allocation Amiante.
- ↪ Réaliser des missions d'enquête, conformément à l'Article L.114-10 du code de la Sécurité Sociale et obtenir auprès des employeurs les renseignements nécessaires permettant d'identifier tout cumul d'activité salariée avec l'Allocation Amiante.

En 2017, des enquêtes ont été réalisées afin de vérifier avec exactitude les différentes adresses et dénominations successives d'établissements figurant sur les listes ouvrant droit à l'Allocation de Cessation Anticipée des Travailleurs de l'Amiante.

Par ailleurs, 3 880 contrôles a posteriori, portant sur l'application de la législation en terme de non cumul ont été réalisés. Le bilan de ces investigations a permis de détecter des sommes indûment versées et de notifier des indus (cumul ATA avec retraites et salaires) pour un montant de 19849 euros.

Suivi Post Professionnel Amiante

L'arrêté du 6 décembre 2011 prenant en compte l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS), a modifié les examens pris en charge par les organismes de Sécurité Sociale dans le cadre de la surveillance post professionnelle amiante qui sont désormais une consultation médicale et un scanner thoracique :

- tous les 5 ans pour les personnes ayant été fortement exposées,
- tous les 10 ans en cas d'exposition de catégorie intermédiaire.

Afin que l'allocataire puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause, le courrier indique les modalités, validées par la HAS, du suivi médical en fonction du niveau de l'exposition et propose une expertise par le Service Prévention.

Pour faire suite au premier envoi de 2014 et en application de la lettre réseau LR-DRP-8/2016, la CRAMIF a adressé aux allocataires et ex-allocataires de l'allocation des travailleurs de l'amiante, un courrier les informant de leur droit à bénéficier d'une surveillance médicale post professionnel (9294 courriers adressés 97,42% des réponses ont mise en évidence une exposition forte ou intermédiaire).

Mutualisation avec la CARSAT Nord Picardie

Une convention de mutualisation a été signée le 12 septembre 2017 entre la CNAM, la CARSAT Nord Picardie et la CRAMIF.

L'échéance de paiement du mois d'octobre 2017 a été réalisée avec succès.

Ce transfert d'activité a permis de doubler le portefeuille d'allocataires et ainsi de pérenniser dans un premier temps l'activité et de placer la CRAMIF comme un candidat possible à de nouvelles mutualisations.

4.22. FAUTES INEXCUSABLES, REGISTRE DES AT BENINS, AIDE A LA RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES, COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE PENIBILITE

Fautes inexcusables

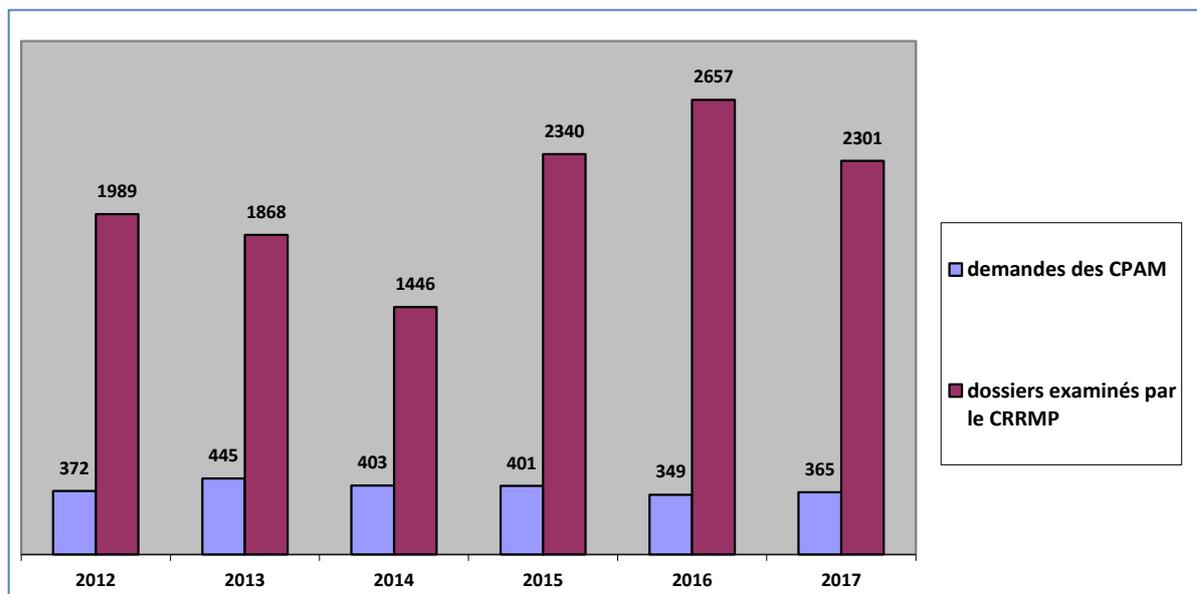
Une réponse est adressée à chaque assuré, accompagnée du rapport si une enquête a été réalisée par le Service Prévention (4 en 2017).

Gestion des registres de déclaration des accidents du travail bénins

Ces registres régis par le Décret du 22 octobre 1985 sont délivrés, après autorisation, aux entreprises qui en font la demande

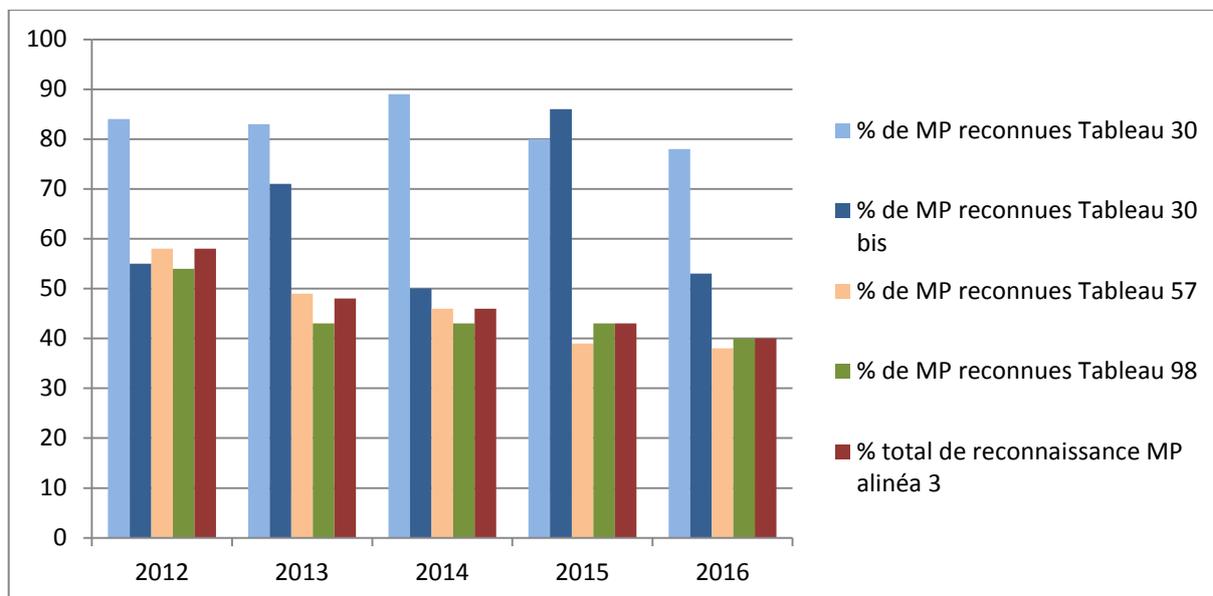
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de registres délivrés	3 127	3 305	3 534	3 668	3 738	3 900
Nouveaux accords de délivrance de registres	444	386	358	361	466	445
Refus de délivrance	38	38	36	85	42	51
Retraits	202	196	263	142	225	360

Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles

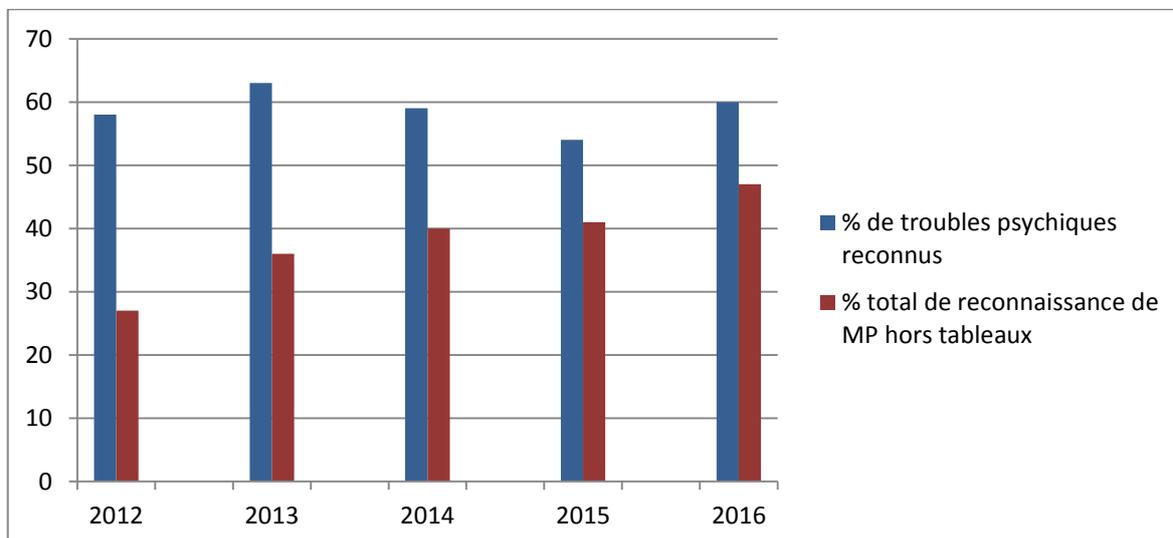


Un partenariat est en place avec la DST, et des ingénieurs référents ont été désignés pour apporter une expertise technique dans l’instruction de ces dossiers.

Taux de reconnaissance – Alinéa 3



Taux de reconnaissance – Alinéa 4



Commission Pluridisciplinaire Pénibilité

L'article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a créé une commission pluridisciplinaire Pénibilité dans chaque circonscription retraite.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de réunions de la commission	11	9	11	8	5	7
Nombre de dossiers présentés	62	64	67	73	39	38
Nombre d'accords	47	50	54	59	25	31
Nombre de refus	15	13	12	12	13	7
Nombre de dossiers ajournés	-	1	1	2	1	-

4.23. INFORMATION ET COMMUNICATION

Site Internet

La connexion à Internet sur le site www.CRAMIF.fr représente une part importante de recherche d'informations par nos publics. Ces publics sont aussi de futurs Allocataires de régions que la CRAMIF ne gère pas. Ces consultations génèrent des appels téléphoniques et des Web Accueil.

Le site de la CRAMIF ayant été totalement rénové en cours de l'année 2017, nous ne disposons pas des données chiffrées relatives au nombre de connexions pour les mois d'août et de septembre.

Amiante

Les allocataires ont consulté 68369 pages dont 7002 pour la rubrique concernant l'historique des paiements.

Registres AT bénins

Les employeurs ont consulté 12324 pages dont 5089 pour les pages d'accueil, 7235 pour les demandes et pour le renouvellement des registres.

On peut donc noter une pertinence de l'offre proposée.

Actions de communication

Juin 2017 participation au Salon Préventica. (cf annexe 7)

5. RÉSULTATS DU CPG

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS OBTENUS CPG 2017

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
P01	Programme TMS Pros	Étape E2 : priorités d'actions définies	50	36
		Étape E3 : plan d'action défini	30	16
		Étape E4 : évaluations	10	5
		Action MOA	45	45
P02	Prévention des chutes dans le BTP	Action visites	25	25
		Moyenne 2015 2017	20	14
P03	Cancers Mutagènes et Reprotoxiques	Action chaudronnerie	30	23
		Actions pressing	30	30
P04	Plan d'Actions Régional	Action EMD	30	30
		Logistique et messagerie express	50	50
		Collecte et traitement des déchets	50	50
		Magasin de bricolage et d'ameublement	50	50
P05	Gestion Des Risques Entreprises	Programme ciblé sur les entreprises à risque	30	30
		AFS	25	25
P06	Incitations financières	ERI	20	20
		Contrat	15	15
P07	Jeunes et Nouveaux Embauchés	Définition des programmes d'action	20	20
P08	Très Petites Entreprises	Actions sur les quatre secteurs ciblés	30	30
P09	Amiante	Nombre d'actions et nombre de jours	20	20
P10	Risques PsychoSociaux	Diagnostic de l'offre régionale	20	20
		TOTAL PRÉVENTION	600	554
T01	Développement du compte AT/MP	Promotion régionale du compte AT/MP	20	11
T03	Réduction des écarts en matière d'imputation des MP au compte spécial	Réduction de l'écart entre caisses régionales	40	40
		Discordance entre les arrêts de travail prescrits et les dépenses correspondantes	40	40
T04	Contrôle interne	Réduction des signalements en vue de la fiabilisation des données AT/MP	40	40
T05a	Fiabilisation des données AT/MP	Réduction du nombre de SE sans crédits ni débits	50	50
T05b	Fiabilisation des données AT/MP	100% des entreprises de la liste ciblée révisées	65	65
T08	Révision de classement des établissements	% d'adhésion des entreprises	75	75
T09	Recueillir l'adhésion des entreprises à l'utilisation du taux unique	% d'évolution des entreprises vers le taux unique	70	70
T10	Accompagner les entreprises vers l'évolution du taux bureau	TOTAL TARIFICATION	400	391
		TOTAL CPG AT/MP CRAMIF 2017	1000	945

6. ANNEXE PROJET PRST 3

ACTIONS EXTRAITES DU PROJET PRST3, PILOTÉES PAR LA CRAMIF

SUJET	OBJECTIF	DÉMARCHE GÉNÉRALE DU PROJET	PILOTE RÉFÉRENT
1.1 Culture de prévention	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE	CRAMIF/DIRECCTE
1.2 Culture de prévention	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail	CRAMIF
1.6 Usure Professionnelle		Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	CRAMIF
1.10 Cibler les risques prioritaires	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective	CRAMIF/DIRECCTE
1.15 Cibler des risques prioritaires	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs - Grand Paris - Maîtres d'ouvrage - Coordonnateurs SPS - Chutes	CRAMIF/OPPBTP
1.22 Cibler des risques prioritaires	Prévenir le risque routier professionnel	Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER	CRAMIF

7. ANNEXE SALON PRÉVENTICA

Salon Préventica Paris : une réussite collective

La 32^{ème} édition du salon Préventica dédié à la santé et à la sécurité au travail s'est tenue pour la première fois à Paris les 20, 21 et 22 juin dernier. 495 exposants y ont participé et 240 conférences ont été programmées. La CRAMIF, l'Assurance Maladie Risques professionnels et l'INRS étaient les partenaires majeurs de cet événement qui s'est avéré être un franc succès.

Une affluence de visiteurs

Avec ses 13 459 visiteurs dont 10 742 pour les espaces Santé/Sécurité au travail et Qualité de vie au travail (QVT), la 1^{ère} édition de Préventica Paris a su susciter l'intérêt des entreprises franciliennes et de l'ensemble des acteurs de la prévention. Positionné au cœur du salon, le stand Assurance Maladie risques professionnels/ CRAMIF/ INRS de 120 m² constituait le lieu d'information et d'échanges incontournable sur les questions de la santé et de la sécurité au travail. Le Service Prévention de la CRAMIF et l'INRS, fortement mobilisés sur cet espace, ont été sollicités par 1721 visiteurs auxquels ils ont apporté des réponses concrètes sur la gestion des risques. Ces derniers ont notamment pu découvrir les recommandations et mesures de prévention adaptées à leurs problématiques. Un espace digital avait été aménagé afin de présenter aux visiteurs des outils en ligne tels que Mavimplant, le logiciel d'aide à la conception des lieux de travail, ou encore l'outil d'évaluation des risques OIRA.

Parallèlement, un second stand dédié à la grande distribution a été mis en place par la CRAMIF. Agencé tel un espace de démonstration, il a permis aux équipes de la CRAMIF en charge de cette thématique régionale, de sensibiliser les entreprises du secteur aux mesures de prévention préconisées lors de la mise en rayon des produits. Des entreprises partenaires engagées sur le sujet ont notamment été invitées à y présenter les solutions techniques développées dans une démarche de prévention des risques professionnels. 176 visiteurs se sont arrêtés pour questionner nos agents sur les gestes et les postures recommandés.

Enfin, 431 visiteurs se sont rendus sur un troisième stand Assurance Maladie/CRAMIF présentant l'offre de service spécifique à la Tarification (compte employeur, etc.), la Réparation (l'allocation amiante, DSN, etc.) et au Maintien dans l'emploi (Escavie, Sist, etc.). Les agents des services respectifs, se sont relayés durant les trois jours pour échanger avec le public sur ces sujets.





Des conférences plébiscitées

Outre l'animation des 3 stands, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité, experts de l'INRS, et autres spécialistes ont dispensé 22 conférences portant sur des thématiques variées : les troubles musculo squelettiques, les risques psycho sociaux, les risques biologiques, la prévention primaire, etc. Lors de ces conférences, plusieurs entreprises ont été conviées à prendre la parole et ainsi à partager leur expérience sur la mise en œuvre d'actions de prévention dont elles ont bénéficié. Le public était également amené à dialoguer avec les différents intervenants à l'issue de leur présentation. L'ensemble des conférences a réuni 1556 participants. En complément des échanges sur les stands, ces conférences ont permis de favoriser la diffusion des recommandations et des bonnes pratiques auprès des employeurs.



Retour sur les temps forts du salon

La réussite de ce salon est également à attribuer aux différents temps forts qui ont rythmé l'événement. Il s'agit de moments marquants durant lesquels le réseau prévention a pu se distinguer auprès des entreprises comme un acteur majeur pour faire progresser et améliorer les niveaux de prévention et la sécurité au travail afin de préserver la santé des salariés. Rétrospective en images.

Le dîner officiel d'ouverture du salon a réuni près de 250 personnes : les partenaires, les exposants, les grands employeurs régionaux, ainsi que les délégations étrangères. Le directeur général de la CRAMIF a procédé au discours d'ouverture.

L'inauguration officielle du salon a été actée par la conférence d'ouverture sur le thème « Le Grand Paris, une opportunité pour avancer en santé au travail ». Animée par M. Blanchard, Ingénieur Conseil Régional de la CRAMIF, elle avait pour enjeu de démontrer au travers des différentes prises de paroles qu'il était possible autour d'un projet d'une telle envergure de concilier : dynamisme territorial, qualité de vie au travail et performance de l'entreprise. Plusieurs personnalités ont participé aux échanges dont les directeurs de la CRAMIF, de l'INRS, de l'ACMS, de la DIRECCTE Ile de France



Puis, les intervenants ont été invités à se rendre sur le stand Assurance Maladie risques professionnels/ CRAMIF/ INRS, point de départ de la **visite officielle** du salon en présence des autorités nationales et régionales, des acteurs économiques, des partenaires du salon et des délégations internationales.



Le séminaire inter CTR – CRAMIF auquel une cinquantaine de membres ont participé s'est tenu au sein du salon et a également pu bénéficier d'un parcours de visite sur un temps dédié.

Enfin, la remise des Trophées CRAMIF qui distingue chaque année des entreprises franciliennes ayant mené une ou plusieurs actions fortes en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles s'est déroulée pour la première fois dans le salon de référence du secteur.



La seconde édition de Préventica Paris est d'ores et déjà programmée pour 2019.

Pour aller plus loin

Liens vers les vidéos tournées dans le cadre de Préventica

- François Blanchard : ICR CRAMIF
https://www.youtube.com/watch?v=m0mSF3uzGC8&list=PLY9_yXYFxfAJQa8HTe7SOVGGa8ucV7P0l&index=25
- David Clair : DG CRAMIF
https://www.youtube.com/watch?v=3Vh5mrVRfKw&index=30&list=PLY9_yXYFxfAJQa8HTe7SOVGGa8ucV7P0l / <https://www.Préventica.com/actu-interview-video-clair-CRAMIF.php>
- Stéphane Pimbert : DG INRS
https://www.youtube.com/watch?v=qzi5ewYcsnQ&index=5&list=PLY9_yXYFxfAJQa8HTe7SOVGGa8ucV7P0l

La Cramif et la gestion des risques professionnels des entreprises

Direction Régionale des Risques Professionnels

Prévention : conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, prenez contact avec l'Antenne de votre département.

75 - PARIS

☎ 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13
✉ prevention75.cramif@assurance-maladie.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

☎ 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34
✉ prevention77.cramif@assurance-maladie.fr

78 - YVELINES

☎ 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56
✉ prevention78.cramif@assurance-maladie.fr

91 - ESSONNE

☎ 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05
✉ prevention91.cramif@assurance-maladie.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE

☎ 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94
✉ prevention92.cramif@assurance-maladie.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

☎ 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63
✉ prevention93.cramif@assurance-maladie.fr

94 - VAL-DE-MARNE

☎ 01 44 65 75 55 - Fax 01 44 65 78 59
✉ prevention94.cramif@assurance-maladie.fr

95 - VAL-D'OISE

☎ 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15
✉ prevention95.cramif@assurance-maladie.fr

Service formation : ☎ 01 40 05 29 54 / ✉ prevformation.cramif@assurance-maladie.fr

Médiathèque : ☎ 01 40 05 38 19 / ✉ prevmediatheque.cramif@assurance-maladie.fr

Tarifification : calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

☎ 01 44 65 74 54 / ✉ tarification.atmp.cramif@assurance-maladie.fr

Reconnaissance : contribue à la reconnaissance des victimes de pathologies professionnelles.

☎ 01 40 05 47 76 / ✉ reconnaissance.cramif@assurance-maladie.fr

